

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 20/II

Séance du mardi 27 juin 2006, seconde partie

Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président

SommaireOrdre du jour (voir bulletin N^o 20/I, page 1159)

Ouverture de la séance 1235

Divers :

1.	Hommage à M ^{me} Eliane Rey, conseillère municipale	1371
2.	Discours de M ^{me} Eliane Rey, conseillère municipale	1371
3.	Hommage à M ^{me} Doris Cohen-Dumani, conseillère municipale	1372
4.	Discours de M ^{me} Doris Cohen-Dumani, conseillère municipale	1373
5.	Hommage à M. Jean-Jacques Schilt, conseiller municipal	1374
6.	Discours de M. Jean-Jacques Schilt, conseiller municipal	1374
7.	Discours de M. le président du Conseil communal	1375

Préavis :

N ^o 2006/12	Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2005 (Administration générale et Finances)	1236
	<i>Rapport</i> de M ^{me} Diane Gilliard, présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice . . .	1269
	<i>Discussion générale</i>	1271
	Administration générale et Finances	1275
	Sécurité publique	1276
	Culture, Sports, Patrimoine	1276
	Travaux	1277
	Enfance, Jeunesse et Education	1277
	Sécurité sociale et Environnement	1278
	Services industriels	1278
N ^o 2006/24	Crédits supplémentaires pour 2006 (1 ^{re} série) (Administration générale et Finances)	1280
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Claude Bonnard, rapporteur de la Commission permanente des finances . . .	1319
	<i>Discussion</i>	1319
N ^o 2005/51	Politique sociale communale. Définition d'un cadre général et mise en œuvre de celui-ci dans le champ d'activité de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement (Sécurité sociale et Environnement, Enfance, Jeunesse et Education)	1322
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Raphaël Abbet, rapporteur	1343
	<i>Discussion générale</i>	1344
N ^o 2006/14	Centre de vie infantine de Montelly. Travaux de rénovation du bâtiment (2 ^e étape), renouvellement partiel du mobilier et demande de crédit complémentaire (1 ^{re} étape) (Enfance, Jeunesse et Education, Culture, Sports, Patrimoine)	1346
	<i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Andrea Egli, rapportrice	1351
N ^o 2006/17	Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers. Prolongement de l'autorisation octroyée pour la législature 2002-2005 (Culture, Sports, Patrimoine)	1353
	<i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Sylvie Favre, rapportrice	1355

N° 2006/20	Avenue du Grey – Vente d’une parcelle de terrain à KBA-GIORI S.A. (Culture, Sports, Patrimoine)	1356
	<i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Diane Gilliard, rapportrice	1360
	<i>Discussion</i>	1361
N° 2006/26	Nouveaux développements SAP aux Services industriels de Lausanne (Services industriels)	1364
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Alain Hubler, rapporteur	1369

Séance

du mardi 27 juin 2006, seconde partie

Membres absents excusés: M. Eric Blanc, M. Jean-Louis Blanc, M. Jacques Bonvin, M. Paul-Louis Christe, M^{me} Sylvie Favre, M^{me} Martine Fiora-Guttman, M. Albert Graf, M. Xavier de Haller, M. Julian Thomas Hottinger.

Membres absents non excusés: M^{me} Dominique Aigroz, M. Bernard Coupy, M. Pierre-Henri Loup, M. Jean Mpoy, M. Daniel Péclard, M. Francis Pittet, M. Nelson Serathiuk.

Membres présents	84
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	<u>100</u>

A 21 h 15, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville.

Le président: – J'appelle à la tribune M^{me} Diane Gilliard, présidente de la Commission des finances. Bienvenue. Nous allons donc traiter le préavis N° 2006/12, «Comptes de l'exercice 2005» de la Ville de Lausanne. Inutile de vous dire quel est l'objet du préavis, ça s'impose à l'évidence. La présidente de la Commission des finances va nous lire son rapport sur les comptes 2005.

COMMUNE DE LAUSANNE

Comptes de l'exercice 2005

Préavis N° 2006/12

Lausanne, le 23 mars 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 93, lettre c), de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 100 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2005.

La matière dudit préavis est répartie dans les chapitres suivants :

- 1. Introduction**
- 2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2005**
 - 2.1 Compte de fonctionnement*
 - 2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif*
 - 2.3 Bilan général*
- 3. Conclusion**

1. Introduction

Le compte de fonctionnement de l'exercice 2005 affiche un résultat satisfaisant dans la mesure où l'excédent des charges de 36,1 millions de francs est de quelque 18 millions de francs inférieur à celui du budget (54,2 millions de francs, crédits supplémentaires compris); il est également légèrement inférieur à celui des comptes 2004 (38,1 millions de francs).

En comparaison du budget, on relèvera principalement les éléments positifs suivants: la bonne performance financière des Services industriels dans leur ensemble (+ 6,6 millions de francs), un rendement global des impôts supérieur aux attentes (+ 12,5 millions de francs), une économie sur les intérêts passifs (- 4,1 millions de francs) et une augmentation des amendes sur domaine privé (+ 1,4 million de francs).

D'autres postes enregistrent des résultats moins favorables que les prévisions, à savoir: le produit de la vente d'eau (- 2,8 millions de francs), les amendes sur le domaine public (- 2,4 millions de francs), les prestations facturées par les SI aux crédits d'investissements (- 3,6 millions de francs) et un surplus dans la participation à des charges cantonales (+ 2,4 millions de francs).

En résumé, les comptes 2005 aboutissent à un résultat globalement satisfaisant. Il est à relever que les moyens supplémentaires consacrés en 2005 à la petite enfance (+ 2,7 millions de francs) et à la sécurité, Corps de police (+ 4,4 millions de francs) ont pu être absorbés par les économies réalisées autre part, de telle manière que le résultat 2005 reste très proche de celui de 2004. S'agissant des investissements du patrimoine administratif, les dépenses nettes sont sensiblement inférieures aux prévisions et atteignent 82,2 millions de francs. Grâce à un autofinancement élevé (74,5 millions de francs), le recours à l'emprunt pour financer lesdits investissements a pu être limité à 7,7 millions de francs. Il s'agit là d'un signe encourageant dans l'optique de l'assainissement progressif des finances communales.

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2005 :

COMPTES 2004	BUDGET 2005 (y c. crédits suppl.)		COMPTES 2005	ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
		<u>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u>	CHARGES	REVENUS
1'386'309'291.96	1'410'269'200	Total des charges	1'403'248'748.47	-7'020'451.53
1'348'250'382.87	1'356'083'500	Total des revenus		11'066'103.30
38'058'909.09	54'185'700	Excédent de charges		36'099'145.17
				-18'086'554.83
		<u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>	DEPENSES	RECETTES
107'624'305.73	129'987'500	Total des dépenses	91'502'254.13	-38'485'245.87
14'595'206.42	5'530'000	Total des recettes		9'248'872.61
93'029'099.31	124'457'500	Investissements nets		82'253'381.52
				-42'204'118.48
		<u>FINANCEMENT</u>		
-93'029'099.31	-124'457'500	Investissements nets	82'253'381.52	-42'204'118.48
104'360'119.65	107'131'100	* Amortissements		106'091'406.39
-4'515'056.49	3'401'400	* Mouvement sur les provisions et fonds de réserve		4'543'052.02
-38'058'909.09	-54'185'700	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	36'099'145.17	-18'086'554.83
-31'242'945.24	-68'110'700	Insuffisance d'autofinancement		7'718'068.28
61'786'154.07	56'346'800	* Autofinancement		74'535'313.24
				18'188'513.24

2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2005

2.1 Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus	Excédent des charges
Budget initial	1'397'384'100.00	1'355'023'900.00	42'360'200.00
Crédits supplémentaires	12'885'100.00	1'059'600.00	11'825'500.00
Budget final	1'410'269'200.00	1'356'083'500.00	54'185'700.00
Comptes 2005	1'403'248'748.47	1'367'149'603.30	36'099'145.17
Ecarts	-7'020'451.53	11'066'103.30	-18'086'554.83
	-0.50%	0.82%	-33.38%

Le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2005 s'établit comme il suit:

	Comptes 2005	Budget 2005 + crédits sup- plémentaires	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 CHARGES	1'403'248'748.47	1'410'269'200	-7'020'451.53	-0.50
30 Charges de personnel	442'562'491.96	444'147'200	-1'584'708.04	-0.36
31 Biens, services et marchandises	386'633'259.23	386'643'000	-9'740.77	0.00
32 Intérêts passifs	75'556'605.47	79'646'000	-4'089'394.53	-5.13
33 Amortissements	112'297'274.35	113'857'800	-1'560'525.65	-1.37
35 Dédommagements à des collectivités publiques	91'402'629.15	89'024'500	2'378'129.15	2.67132
36 Subventions accordées	73'319'382.62	75'862'500	-2'543'117.38	-3.35
38 Attributions aux réserves	8'878'407.47	6'079'200	2'799'207.47	46.05
39 Imputations internes	212'598'698.22	215'009'000	-2'410'301.78	-1.12
4 REVENUS	1'367'149'603.30	1'356'083'500	11'066'103.30	0.82
40 Impôts	403'492'757.89	392'250'000	11'242'757.89	2.87
41 Patentes, concessions	1'859'177.60	1'921'000	-61'822.40	-3.22
42 Revenus des biens	61'246'836.47	62'109'800	-862'963.53	-1.39
43 Taxes, ventes et prestations facturées	614'789'656.42	615'641'000	-851'343.58	-0.14
44 Part à des recettes sans affectation	4'334'521.25	3'000'000	1'334'521.25	44.48
45 Dédommagements de collectivités publiques	61'991'758.45	61'871'700	120'058.45	0.19
46 Subventions acquises	2'500'841.55	1'603'200	897'641.55	55.99
48 Prélèvements sur les réserves	4'335'355.45	2'677'800	1'657'555.45	61.90
49 Imputations internes	212'598'698.22	215'009'000	-2'410'301.78	-1.12
RESULTAT				
Excédent de charges	36'099'145.17	54'185'700	-18'086'554.83	-33.38

* * *

Les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

CHARGES – 7,0 mios

30 Charges de personnel – 1,6 mio

Le détail par direction s'établit comme il suit :

	Comptes 2005	Budget 2005	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	442'562'491.96	444'147'200.00	-1'584'708.04	-0.4
Administration générale et finances	38'404'196.75	39'897'700	-1'493'503.25	-3.7
Sécurité publique	99'296'110.62	102'022'400	-2'726'289.38	-2.7
Culture, sports, patrimoine	30'310'279.66	30'443'900	-133'620.34	-0.4
Travaux	84'852'644.10	88'615'200	-3'762'555.90	-4.2
Enfance, jeunesse et éducation	63'982'687.67	64'990'800	-1'008'112.33	-1.6
Sécurité sociale et environnement	72'636'405.22	74'333'300	-1'696'894.78	-2.3
Services industriels	53'080'167.94	54'093'900	-1'013'732.06	-1.9
Correctifs de la masse salariale :				
– Augmentation de la cotisation à la CP	0.00	2'750'000	-2'750'000.00	-100.0
– Ajustement de la masse salariale	0.00	-13'000'000	13'000'000.00	-100.0

Dans ce secteur de charges, on relèvera que les économies salariales nettes anticipées au niveau du budget, d'un montant de 13 millions, ont été légèrement dépassées. Quant à l'augmentation de la cotisation de 1% à la Caisse de pensions (2,75 millions de francs), budgétisée initialement de façon globale dans les correctifs de la masse salariale, elle a été répartie au niveau des comptes dans les différents services, donnant lieu parfois à de légers dépassements.

31 Biens, services et marchandises – 0,0 mio

	Comptes 2005	Budget 2005	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	12'063'692.36	12'493'000	-429'307.64	-3.4
Achat d'eau, d'énergie (sans les SI) et de combustibles	24'900'725.47	25'963'900	-1'063'174.53	-4.1
Marchandises	15'045'880.16	15'972'100	-926'219.84	-5.8
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	26'883'261.88	26'944'200	-60'938.12	-0.2
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	16'198'354.82	16'603'200	-404'845.18	-2.4
Honoraires et prestations de services	62'185'736.97	63'155'200	-969'463.03	-1.5
Autres dépenses en biens, services et marchandises	26'157'712.57	26'796'400	-638'687.43	-2.4
Sous-total	183'435'364.23	187'928'000	-4'492'635.77	-2.4
Achats d'énergie des SI	203'197'895.00	198'715'000	4'482'895.00	2.3
Total	386'633'259.23	386'643'000	-9'740.77	0.0

C'est dans ce chapitre, où les charges sont proportionnellement les moins liées, que se réalisent habituellement les plus importantes économies. En 2005, les économies réalisées dans les divers postes de ce chapitre ont permis de compenser entièrement le dépassement de 4,5 millions de francs provenant des achats d'énergie des SI, lesquels font apparaître les écarts suivants :

	<i>(en mios de Fr.)</i>
• Achats du Service du gaz et du chauffage à distance (hausse des prix et des quantités)	+ 6,0
• Achats d'électricité (légère baisse des quantités)	- 1,5

Abstraction faite des éléments évoqués ci-dessus, l'on peut constater par ailleurs les principaux écarts suivants :

	<i>(en mios de Fr.)</i>
• Service immobilier – Chauffage, eau, électricité	- 0,4
• STEP – Economies d'énergie et de produits chimiques	- 1,3
• Service du multimédia – Raccordements télécom	0,7
• Vignobles – Frais de vignolage pour deux exercices (2004 et 2005)	1,0
• Routes et mobilité – Frais liés à l'affichage culturel (compensé en recettes)	0,7
• Assainissement – Prestations de tiers	- 0,7
• Service de la petite enfance – Prestations des institutions subventionnées	- 0,6
• SSI – Crédit-retraite en faveur des sapeurs-pompiers	1,5
• SI – Impôts, taxes et frais divers	- 1,5
• Service du multimédia – Baisse des redevances Internet	- 0,7

32 Intérêts passifs - 4,1 mios

L'emprunt privé effectué en 2005 (150 millions de francs) a bénéficié des conditions toujours favorables du marché des capitaux, meilleures que celles budgétisées. Par ailleurs, la bonne marge d'autofinancement enregistrée dans l'exercice sous revue a permis de renoncer à l'emprunt à long terme supplémentaire prévu, des emprunts à court terme à des taux également modiques ayant permis de faire face à nos besoins.

33 Amortissements - 1,6 mio

	Comptes 2005	Budget 2005	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	112'297'274.35	113'857'800	-1'560'525.65	-1.4
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	4'196'678.08	5'000'000	-803'321.92	-16.1
Autres pertes, défalcatons et moins-values	2'009'189.88	1'726'700	282'489.88	16.4
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	68'192'096.11	67'975'100	216'996.11	0.3
Amortissements du patrimoine administratif des SI	37'899'310.28	39'156'000	-1'256'689.72	-3.2

Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, outre les pertes comptabilisées dans les comptes, et qui sont restées quelque peu inférieures aux prévisions, le risque portant sur les créances d'impôts figurant au Bilan est évalué à quelque 16 millions de francs. Il est couvert par la provision générale pour risques de pertes sur débiteurs, de 36 millions à fin 2005.

S'agissant des «Autres pertes», il convient de relever le dépassement de 0.25 million de francs aux Services industriels dû principalement à des corrections de facturations précédemment enregistrées en diminution de revenus.

Quant à l'écart enregistré dans les amortissements du patrimoine administratif des Services industriels, il est la conséquence de dépenses moins rapides que prévu (télé-réseau de Froideville, développement des infrastructures du multimédia).

35 *Dédommagements à des collectivités publiques*

+ 2,4 mios

	Comptes 2005	Budget 2005	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	91'402'629.15	89'024'500	2'378'129.15	2.7
Participation à des entreprises de transports	30'453'275.75	34'300'000	-3'846'724.25	-11.2
Frais de taxation et de perception facturés par l'Etat (impôts)	1'875'007.50	1'700'000	175'007.50	10.3
Participation aux frais de la centrale d'alarme de l'ECA (SSI)	140'000.00	140'000	0.00	0.0
Part aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton	468'644.00	465'000	3'644.00	0.8
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	5'630'384.50	6'117'000	-486'615.50	-8.0
Facture sociale	51'777'726.00	45'000'000	6'777'726.00	15.1
Participation aux mesures actives du travail	666'241.00	770'000	-103'759.00	-13.5
Autres dédommagements	391'350	532'500	-141'149.60	-26.5

On peut relever que la participation aux entreprises de transports publics urbains a bénéficié d'une ristourne de 3,2 millions en correction de l'exercice 2004.

S'agissant des frais de taxation et de perception des impôts, le tarif de rémunération du travail de l'Etat a été revu à la hausse.

Quant à la facture sociale, elle dépasse de quelque 6,8 millions de francs le montant budgétisé, en raison, d'une part, du paiement d'un supplément de quelque 1,8 million de francs concernant l'exercice 2004 et, d'autre part, d'une sous-estimation des chiffres 2005, les dernières prévisions de l'Etat nous étant parvenues tardivement. Par ailleurs, au moment du bouclage des comptes sous revue, le décompte final 2005 n'a pas encore été communiqué par l'Etat.

36 *Subventions accordées*

- 2,5 mios

	Comptes 2005	Budget 2005	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	73'319'382.62	75'862'500	-2'543'117.38	-3.4
Administration générale et finances	3'458'617.90	3'549'000	-90'382.10	-2.5
Sécurité publique	61'310.00	64'800	-3'490.00	-5.4
Culture, sports, patrimoine	32'176'408.50	32'200'400	-23'991.50	-0.1
Enfance, jeunesse et éducation	19'194'722.86	19'362'400	-167'677.14	-0.9
Sécurité sociale et environnement	18'210'067.05	20'408'900	-2'198'832.95	-10.8
Services industriels	218'256.31	277'000	-58'743.69	-21.2

L'économie constatée dans ce chapitre provient principalement de l'Office du logement (participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières et aides individuelles), les subventions étant restées à 1,5 million de francs des prévisions. Cette situation s'explique notamment par le fait que certaines opérations (constructions nouvelles, rénovations) se sont déroulées moins rapidement que prévu, ou se sont révélées moins coûteuses, que des aides sont diminuées, voire supprimées, lorsque certains locataires ne remplissent plus les conditions d'occupation et que l'Allocation individuelle communale n'est entrée que très progressivement en fonction. Quant à l'Aide sociale lausannoise complémentaire, en régression, elle est restée en deçà du budget pour environ 0,4 million de francs.

38 *Attributions aux réserves*

+ 8,9 mios

	Comptes 2005	Budget 2005	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	8'878'407.47	6'079'200	2'799'207.47	46.0
Fonds de péréquation des PFO	0.00	12'400	-12'400.00	-100.0
Fonds de régularisation des loyers	0.00	1'000	-1'000.00	-100.0
Fonds de péréquation de la STEP	2'819'407.47	0	2'819'407.47	
Fonds du Service des eaux	1'548'800.00	1'548'800	0.00	0.0
Fonds des SI	4'510'200.00	4'517'000	-6'800.00	-0.2

Aux PFO, la nouvelle perte d'exploitation enregistrée en 2005 a entraîné un prélèvement sur le fonds de péréquation et non une attribution comme prévu.

Au Service d'assainissement, les économies réalisées dans les charges (eau, énergie, électricité, marchandises), de même que le bon résultat de la taxe d'épuration, ont permis de dégager un excédent de revenus dans les centres budgétaires 4602 (unité de gestion du réseau) et 4603 (traitement des eaux usées), d'où une attribution au Fonds de péréquation de la STEP.

39
49 *Imputations internes*

- 2,4 mios

C'est le niveau moyen du patrimoine administratif à amortir moins important que prévu qui a provoqué cet écart sur la facturation interne des intérêts.

REVENUS

+ 11,1 mios

40 Impôts

+ 11,2 mios

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	<u>Comptes 2005</u>	<u>Budget 2005</u>	<u>Comptes 2004</u>
	fr.	fr.	fr.
Total	403'492'757.89	392'250'000.00	394'905'034.00
Produit de l'impôt sur les personnes physiques :	<u>281'558'717.20</u>	<u>267'000'000.00</u>	<u>261'884'426.30</u>
– sur le revenu	252'522'417.45	229'600'000	230'165'317.70
– sur la fortune	23'595'106.05	31'600'000	27'936'986.15
– perçu des étrangers	4'454'581.25	5'000'000	3'361'817.70
– à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	986'612.45	800'000	420'304.75
Produit de l'impôt sur les personnes morales :	<u>62'780'080.90</u>	<u>65'000'000.00</u>	<u>70'286'890.05</u>
– sur le bénéfice	49'541'635.95	50'000'000	60'214'914.85
– sur le capital	13'238'444.95	15'000'000	10'071'975.20
Produit des autres impôts :	<u>59'153'959.79</u>	<u>60'250'000.00</u>	<u>62'733'717.65</u>
– foncier	26'228'442.30	26'000'000	25'472'809.10
– complémentaire sur les immeubles	3'761'001.55	3'000'000	3'151'829.40
Droits de mutation sur les transf. imm.	7'320'932.75	7'000'000	7'794'991.85
– sur les successions et les donations	15'946'672.84	19'000'000	20'425'592.65
– sur les divertissements	5'624'745.35	5'000'000	5'688'644.65
– sur les chiens	272'165.00	250'000	199'850.00

Rappelons tout d'abord que le coefficient communal d'impôts a passé de 105% à 83% dès le 1^{er} janvier 2004 au terme de l'opération EtaCom. Les chiffres des exercices 2004 et 2005 sont donc favorablement influencés par la facturation de soldes d'impôts pour l'année 2003.

S'agissant des **personnes physiques**, l'amélioration constatée aux comptes 2005 en comparaison du budget repose en bonne partie sur le «rattrapage» intervenu dans les travaux de taxation.

A titre indicatif, voici la répartition, selon les années fiscales concernées, des recettes comptabilisées sur 2005 pour les personnes physiques (revenus et fortune), soit 281,6 millions de francs au total :

(en mios de Fr.)

• 2005	245,1
• 2004	20,6
• 2003	16,1
• 2002 et antérieures	– 0,2

Il est intéressant de relever qu'à la date du 31 décembre 2005, l'Administration cantonale des impôts avait traité 96,5% des taxations 2003 et 75,8% de celles de 2004.

Pour les personnes morales, le retard constaté dans les travaux de taxation entraîne un manque à gagner pour 2005. Toutefois, le déficit d'information en provenance de l'Administration cantonale des impôts ne permet malheureusement pas d'évaluer avec une certaine précision le volume des impôts des personnes morales qui se reporteront sur les exercices futurs.

A titre indicatif, voici la répartition, selon les années fiscales concernées, des recettes comptabilisées sur 2005 pour les personnes morales (bénéfice et capital), soit 62,8 millions de francs au total :

(en mios de Fr.)

• 2006 (acomptes de sociétés ne bouclant pas au 31 décembre)	0,5
• 2005	54,5
• 2004	5,8
• 2003	-0,5
• 2002 et antérieures	2,5

S'agissant de l'**impôt sur les successions et donations**, il n'a pas atteint la moyenne des cinq exercices précédents, donnée servant de base à la prévision. Il en résulte un manco de 3,1 millions de francs. Pour 2005, 367 successions ont été taxées dont 6 ont généré un produit compris entre Fr. 580'000.- et Fr. 1'330'000.- chacune.

42 Revenus des biens

+ 2,5 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2005	2005	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
	61'246'836.47	62'109'800	-862'963.53	-1.4
Intérêts	2'073'928.76	3'662'600.00	-1'588'671.24	-43.4
Revenu des immeubles du patrimoine financier	29'638'822.57	29'240'000.00	398'822.57	1.4
Revenu des biens du patrimoine administratif	28'274'771.34	28'634'200.00	-359'428.66	-1.3
Autres revenus	1'259'313.80	573'000.00	686'313.80	119.8

Les intérêts moratoires relatifs aux impôts sont restés près de 1,6 million de francs au-dessous des prévisions en raison, notamment, de la suppression des majorations de retard sur le paiement des acomptes.

Au niveau des revenus des biens du patrimoine administratif, on peut signaler que les encaissements liés au parcage, bien qu'en progression par rapport à l'exercice précédent, sont restés nettement en dessous des prévisions, d'où un manco de 1,8 million de francs. En revanche, les recettes relatives à l'affichage public ont dépassé les attentes de quelque 1,1 million de francs.

43 *Taxes, ventes et prestations facturées*

– 0,9 mio

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2005	2005	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	99'159'038.90	97'988'200	1'170'838.90	1.2
Ventes diverses (sans les ventes d'énergie des SI)	60'809'573.50	63'738'400	-2'928'826.50	-4.6
Frais facturés à des tiers, remboursements	14'410'400.86	12'745'200	1'665'200.86	13.1
Amendes	17'470'450.46	18'500'000	-1'029'549.54	-5.6
Autres contributions	15'430'656.01	24'539'200	-9'108'543.99	-37.1
Sous-total	207'280'119.73	217'511'000	-10'230'880.27	-4.7
Ventes d'énergie des SI	407'509'536.69	398'130'000	9'379'536.69	2.4
	614'789'656.42	615'641'000	-851'343.58	-0.1

Aux Services industriels, les ventes ont enregistré les écarts suivants:

(en mios de Fr.)

- Ventes de gaz (adaptation des prix et hausse de la quantité) 3,7
- Ventes d'énergie-chaleur (en raison des conditions climatiques) – 0,8
- Ventes d'électricité 8,6
- Vente de la production d'électricité de l'usine de Lavey (faible hydraulité) – 2,1

Voici les principaux autres écarts qui peuvent être mis en exergue dans ce chapitre:

(en mios de Fr.)

- Prestations du Groupe sanitaire (hausse des tarifs et du nombre des interventions) 0,5
- Prestations et ventes des PFO – 0,6
- Taxe d'épuration des eaux 1,2
- Taxe de raccordement des eaux 1,4
- Prestations du Service dentaire – 0,5
- Ventes d'eau – 2,9
- Service des eaux – Indemnités d'assurances 0,4
- Petite enfance – Remboursements des institutions subventionnées 0,5
- Amendes – 1,0
- Facturation des SI aux crédits d'investissements (intérêts et prestations) – 3,3
- Service du multimédia – Recettes Internet (baisse des tarifs) – 0,9

Relevons enfin que le manco apparaissant sous le poste «Autres contributions» s'explique notamment par la disparition, au Secrétariat municipal, de la recette fictive de 5,5 millions de francs prévue au budget en anticipation de réductions de dépenses et de recettes nouvelles à réaliser dans l'ensemble de l'Administration dans le cadre de l'opération d'assainissement des finances communales.

44 *Part à des recettes sans affectation*

+ 1,3 mio

Notre part à l'impôt sur les gains immobiliers, en progression, a dépassé nos prévisions. Cette évolution est à mettre en relation avec la bonne santé du marché immobilier.

45 *Dédommagements de collectivités publiques*

+ 0,1 mio

	Comptes 2005	Budget 2005	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	61'991'758.45	61'871'700	120'058.45	0.2
Fonds de péréquation intercommunal	9'113'868.00	9'588'000	-474'132.00	-4.9
Participation des collectivités publiques aux charges du Service de secours et d'incendie (SSI)	7'453'855.90	7'244'200	209'655.90	2.9
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	1'943'374.85	1'968'200	-24'825.15	-1.3
Participation des collectivités publiques aux charges de la DEJE	20'140'896.91	19'856'100	284'796.91	1.4
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	3'754'949.55	4'360'500	-605'550.45	-13.9
Participation cantonale dans le cadre du CSR	7'623'144.60	6'461'300	1'161'844.60	18.0
Participation des collectivités publiques aux charges de l'Office régional de placement (ORP)	10'132'042.07	10'249'600	-117'557.93	-1.1
Autres dédommagements	1'829'626.57	2'143'800	-314'173.43	-14.7

Les versements du Fonds de péréquation intercommunal sont restés quelque peu inférieurs au montant prévu par l'Etat, alors que la participation cantonale relative au CSR a dépassé les prévisions de près de 1,2 million de francs en raison de l'augmentation du volume des dossiers d'aide sociale et de l'effectif du personnel consacré au traitement desdits dossiers.

En outre, les charges nettes d'exploitation de la STEP ayant été inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des autres collectivités publiques de 0,6 million de francs.

Quant au manco enregistré sous la rubrique «Autres dédommagements», il s'explique par la reprise, par la FAREAS, de la structure d'hébergement des NEM, laquelle donnait lieu à une participation de l'Etat de Vaud aux frais.

46 Subventions acquises**+ 0,9 mio**

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit:

	Comptes 2005	Budget 2005	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	2'500'841.55	1'603'200	897'641.55	56.0
Subvention de la Confédération et du Canton pour les forêts	1'397'224.55	700'000	697'224.55	99.6
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	167'474.55	70'000	97'474.55	139.2
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	579'834.15	662'700	-82'865.85	-12.5
Autres subventions	356'308	170'500	185'808.30	109.0

Dans le secteur des forêts, l'exercice 2005 enregistre le solde des subventions du programme EFFOR 2, d'où un supplément de 0,64 million de francs.

48 Prélèvements sur les réserves**+ 1,7 mio**

	Comptes 2005	Budget 2005	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	4'335'355.45	2'677'800	1'657'555.45	61.9
Fonds de péréquation des PFO	271'837.40	0	271'837.40	
Fonds de régularisation des loyers	4'891.00	1'000	3'891.00	389.1
Fonds de péréquation de la STEP	0.00	376'800	-376'800.00	-100.0
Fonds des SI	4'058'627.05	2'300'000	1'758'627.05	76.5

Les Pompes funèbres officielles ont enregistré une nouvelle fois un déficit, lequel a dès lors entraîné un recours très important au Fonds de péréquation.

Par ailleurs, compte tenu de l'amélioration du résultat d'exploitation des sous-centres 4602 et 4603 liés à l'épuration des eaux, il n'a pas été nécessaire de faire appel au Fonds de péréquation de la STEP.

Enfin, aux Services industriels, divers prélèvements ont été effectués, dont principalement Fr. 2'136'000.- au Service de l'électricité pour compenser la faible production de Lavey.

2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif

Ce compte se présente comme suit :

INVESTISSEMENTS NETS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	83'051'119.62	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	6'239'229.96	
Marchandises et approvisionnements (augmentation du stock)	303'638.11	
Prêts et participations permanentes	1'110'942.45	
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente)	797'323.99	
Subventions et recettes pour investissements		9'094'568.61
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		154'304.00
Investissements nets		82'253'381.52
	91'502'254.13	91'502'254.13
FINANCEMENT		
Investissements nets	82'253'381.52	
Amortissement du patrimoine administratif		106'091'406.39
Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	36'099'145.17	
Augmentation des provisions, fonds de réserve et d'égalisation des résultats		4'543'052.02
Insuffisance d'autofinancement		7'718'068.28
	118'352'526.69	118'352'526.69

Les dépenses nettes d'investissements 2005 se sont établies à 82,3 millions de francs, soit très nettement en dessous du chiffre prévu au budget (124,5 millions). Cet écart provient principalement du décalage intervenu dans la réalisation de certains objets prévus dans le plan des investissements.

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à 74,5 millions de francs, montant définissant un taux de couverture des dépenses nettes d'investissements fort satisfaisant de 90,6%.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2005 :

	Dépenses 2005	Tranche annuelle budgétisée
	<i>(en mios de Fr.)</i>	
Sécurité publique		
Nouvelle centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police	1,3	0,1
Remplacement des installations de radiocommunication	1,7	3,0
Culture, Sports, Patrimoine		
Réhabilitation du Théâtre des Roseaux (Les Docks)	1,9	2,0
Immeuble administratif Flon-Ville	5,2	11,5
Travaux		
Réaménagement au Pont-de-Chailly	1,8	0,7
Entretien et amélioration des collecteurs d'eaux usées	2,8	2,3
Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau	6,0	4,3

	Dépenses 2005	Tranche annuelle budgétisée
	<i>(en millions de Fr.)</i>	
<u>Enfance, jeunesse et éducation</u>		
Extension et transformation du collège d'Entre-Bois	2,5	0,5
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires	1,3	1,0
Construction d'une salle omnisports (C.-F. Ramuz / Vieux-Moulin)	7,4	6,0
<u>Services industriels</u>		
Stratégie des Services industriels (PGI)	1,6	1,6
Remplacements et extensions ordinaires	17,6	17,9

2.3 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis.

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

ACTIF

112 Impôts à encaisser *Fr. 149'137'317.33*

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'Administration cantonale des impôts, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2005 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2005 mais non encore encaissés au 31 décembre 2005.

115 Débiteurs *Fr. 123'587'381.21*

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2005.

123 Immeubles *Fr. 322'977'886.88*

L'augmentation de ce poste par rapport à 2005 (de 2,1 millions environ) résulte des travaux à plus-values (5,7 millions) ainsi que des acquisitions pour 1,2 million de francs. Ce poste a par ailleurs enregistré des diminutions pour 4,8 millions de francs environ, suite essentiellement à des transferts au patrimoine administratif (3,7 millions) et à diverses ventes (1,1 million).

13 Actifs transitoires *Fr. 42'882'894.31*

Sont compris dans cette position les abonnements de journaux, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, de même que certaines prestations à facturer.

Patrimoine administratif *Fr. 926'061'321.76*

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de francs):

Solde au 1 ^{er} janvier 2005	949'899
Investissements bruts	<u>91'502</u>
	1'041'401
dont à déduire:	
– Recettes d'investissements	9'249
– Amortissements	<u>106'091</u>
Solde au 31 décembre 2005	<u><u>926'061</u></u>

Ce montant est notamment composé des éléments suivants :

• **14 Investissements du patrimoine administratif** **Fr. 848'517'599.40**

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

Voici, à titre indicatif, les éléments constitutifs des investissements des SI, qui représentent la partie prépondérante de ce chapitre (en millions de francs) :

Installations des Services généraux (immeubles administratifs, MAGESI)	41,2
Installations du Service du gaz et du chauffage à distance	113,4
Installations du Service de l'électricité	393,7
Télé réseau, télécom, Internet	p.m.

• **15 Prêts et participations permanentes** **Fr. 69'535'626.61**

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition, ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, des Services industriels (voir détail dans l'annexe au bilan).

• **16 Subventions d'investissements** **Fr. 699'939.01**

Ces subventions ont été allouées principalement pour les constructions ou les rénovations des églises, des abris de protection civile et des équipements gériatriques.

• **17 Autres dépenses à amortir** **Fr. 7'308'156.74**

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 « Investissements » ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

• **18 Avance à financement de la gestion du stationnement** **Fr. 0.00**

Cette rubrique mémorisait les résultats d'exploitation du centre de charges 2601 « Gestion du stationnement », avec contrepartie au passif sous chiffre 283. Ces deux postes ont été annulés depuis lors, suite à la décision du Conseil communal du 8 février 2005 (Préavis N° 2004/32).

19 Découvert **Fr. 978'526'190.94**

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de francs) :

Etat au 1 ^{er} janvier 2005	942'427
Excédent de charges du compte de fonctionnement de 2005	36'099
Etat au 31 décembre 2005	<u><u>978'526</u></u>

PASSIF

21 Dettes à court terme **Fr. 104'000'000.00**

La renonciation à l'émission prévue d'un second emprunt à long terme à fin 2005, compte tenu d'une situation de la trésorerie plus favorable qu'attendue, a eu pour corollaire un certain accroissement de la dette flottante.

22 Dettes à moyen et à long termes **Fr. 2'135'000'000.00**

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2005, les opérations suivantes ont été réalisées:

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
Emprunts effectués			
Emprunt privé	150'000'000	3.050	2005 - 2015
Total	150'000'000		
Remboursements			
Assurance	10'000'000	3.000	1998 - 2005
Public	125'000'000	5.625	1995 - 2005
Assurance	10'000'000	5.000	1995 - 2005
Assurance	10'000'000	4.625	1996 - 2005
Total	155'000'000		
Diminution des emprunts consolidés	-5'000'000		

232 Fondations **Fr. 2'756'597.71**

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique **Fr. 20'598'341.29**

Les disponibilités de cinq fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt.

24 Provisions **Fr. 77'759'880.16**

Ce poste augmente essentiellement en raison de l'alimentation de la provision prévue pour couvrir le crédit-retraite en faveur des sapeurs-pompiers professionnels, d'un montant de 1,5 million.

25 Passifs transitoires **Fr. 55'318'388.39**

Pour l'essentiel, cette rubrique est constituée des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2004.

28 Fonds de renouvellement et réserves **Fr. 61'710'473.83**

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après.

3. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/12 de la Municipalité, du 23 mars 2006 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 2005 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2006/12, du 23 mars 2006.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Annexe

BILAN GENERAL

		2005	2004
1	ACTIF	2'553'925'423.68	2'542'770'143.94
	Patrimoine financier	649'337'910.98	625'652'216.84
10	Disponibilités	10'752'431.25	12'913'705.46
100	Caisse	397'607.60	468'366.45
101	Chèques postaux	10'276'163.35	9'887'499.11
102	Banques	78'660.30	2'557'839.90
11	Avoirs	272'724'698.54	256'428'835.38
112	Impôts à encaisser	149'137'317.33	157'182'663.33
115	Débiteurs	123'587'381.21	99'246'172.05
12	Placements	322'977'886.88	320'898'688.93
120	Titres	604'209.50	604'209.50
123	Immeubles	322'373'677.38	320'294'479.43
13	Actifs transitoires	42'882'894.31	35'410'987.07
	Patrimoine administratif	926'061'321.76	949'899'346.63
14	Investissements	848'517'599.40	872'268'473.47
140	Terrains	6'755'215.80	6'885'171.00
141	Ouvrages de génie civil	720'801'462.53	745'047'263.42
143	Bâtiments	245'187'474.20	245'639'589.71
145	Forêts	12'895'499.00	12'895'499.00
146	Véhicules, machines et matériel	16'216'645.36	15'408'164.49
147	Marchandises et approvisionnements	10'254'115.17	9'950'477.06
149	Autres biens	44'797'089.22	44'832'210.67
	Provision pour insuffisance d'amortissement	-208'389'901.88	-208'389'901.88
15	Prêts et participations permanentes	69'535'626.61	70'910'272.96
	Prêts et participations permanentes	79'033'751.61	80'408'397.96
	Provision pour risques de pertes sur titres	-9'498'125.00	-9'498'125.00
16	Subventions d'investissements	699'939.01	-329'103.80
17	Autres dépenses à amortir	7'308'156.74	7'049'704.00
18	AVANCE A FINANCEMENT DE LA GESTION DU STATIONNEMENT	0.00	24'791'534.70
19	DECOUVERT	978'526'190.94	942'427'045.77

		2005	2004
2	PASSIF	2'553'925'423.68	2'542'770'143.94
	Engagements	2'492'214'949.85	2'460'811'187.43
20	Engagements courants	96'781'742.30	79'213'380.04
200	Créanciers	81'643'817.29	70'768'250.08
206	Comptes courants créanciers	3'905'592.00	1'478'971.35
209	Autres engagements courants	11'232'333.01	6'966'158.61
21	Dettes à court terme	104'000'000.00	79'000'000.00
210	Banques	104'000'000.00	79'000'000.00
22	Dettes à moyen et à long termes	2'135'000'000.00	2'140'000'000.00
221	Emprunts à moyen et à long termes	1'205'000'000.00	1'085'000'000.00
223	Emprunts par obligations	930'000'000.00	1'055'000'000.00
23	Engagements envers des entités particulières	23'354'939.00	27'248'900.76
232	Fondations	2'756'597.71	3'139'059.44
233	Fonds spéciaux sans personnalité juridique	20'598'341.29	24'109'841.32
24	Provisions	77'759'880.16	76'265'065.99
240	Provision pour risques de pertes sur débiteurs	36'000'000.00	36'000'000.00
241	Provision pour risques non assurés	1'532'902.40	1'556'555.99
241	Provision relative au crédit-retraite des sapeurs-pompiers	5'068'467.76	3'550'000.00
243	Provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité	35'158'510.00	35'158'510.00
25	Passifs transitoires	55'318'388.39	59'083'840.64
28	PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT	61'710'473.83	57'167'421.81
283	CONTREPARTIE AVANCE A FINANCEMENT DE LA GESTION DU STATIONNEMENT	0.00	24'791'534.70

ANNEXE AU BILAN

	31.12.2005	31.12.2004
112 IMPOTS A ENCAISSER	149'137'317.33	157'182'663.33
<i>Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, le risque de pertes sur ce poste est de l'ordre de 16 millions de francs. Ce risque est entièrement couvert par la provision de 36 millions de francs figurant au passif du bilan.</i>		

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2005	31.12.2004
120 TITRES			604'209.50	604'209.50
<i>Actions</i>			604'209.50	604'209.50
Banque Cantonale Vaudoise	62.50	861	68'880.00	68'880.00
La Vidynette A SA	50.00	2'735	510'079.50	510'079.50
Le Geai SA	50.00	425	21'250.00	21'250.00
Logis Familial SA	250.00	16	4'000.00	4'000.00

	31.12.2005	31.12.2004
123 IMMEUBLES	322'373'677.38	320'294'479.43
Bâtiments locatifs *	189'609'569.70	178'613'169.70
Travaux en cours	13'618'830.95	19'206'090.18
Domaines agricoles	3'722'100.00	3'722'100.00
Vignobles	5'549'000.00	5'549'000.00
Terrains	75'448'888.73	78'778'831.55
Droits de superficie	34'425'288.00	34'425'288.00

* Valeur ECA à l'indice 110 à fin 2005 : fr. 524'680'151.-

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2005	31.12.2004
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES			79'033'751.61	80'408'397.96
Bourse communale				
<i>Parts sociales</i>			1'072'307.00	1'072'308.00
Association forestières vaudoise et du Bas-Valais	250.00	60	0.00	0.00
Boipac, société coopérative	25.00	4'000	1.00	1.00
Compagnie du train à vapeur de la Vallée de Joux	100.00	5	0.00	0.00
Coopérative vaudoise de cautionnement (CVCH)	10.00	300	1.00	1.00
Coopérative vaudoise de cautionnement (CVC)	10.00	850	1.00	1.00
Fédération vaudoise des sociétés d'agriculture et de viticulture			0.00	1.00
Fondation du Musée de la vigne et du vin	100.00	10	0.00	0.00
Fondation Feriendorf Fiesch	500.00	40	1.00	1.00
La Maison ouvrière, Lausanne	100.00	223	22'300.00	22'300.00
Logacop	100.00	10	1.00	1.00
Office des vins vaudois Lausanne	10'000.00	1	0.00	0.00
Office du tourisme de Château-d'Oex	250.00	3	0.00	0.00
Office vaudois de cautionnement hypothécaire	10.00	60	0.00	0.00
Piscine du Berceau, Château d'Oex	250.00	3	1.00	1.00
Société coopérative Cité-Derrière	500.00	50	0.00	0.00
Société coopérative COLOSA	100.00	10'500	1'050'000.00	1'050'000.00
Société coopérative d'habitation, Lausanne	300.00	50	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation La Concorde	500.00	30	0.00	0.00
Société de l'Asile du Marchairuz	75.00	60	0.00	0.00
Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise	100.00	200	1.00	1.00
Sodefor II	5'000.00	15	0.00	0.00
<i>Actions</i>			227'114.00	256'125.55
Biopôle SA	10'000.00	5	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley	500.00	21	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley	100.00	3'000	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley, actions privilégiées	100.00	3'000	0.00	0.00
CGN ordinaires B	100.00	10	1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2005	31.12.2005	31.12.2004
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Actions (suite)</i>				
CGN privilégiées A	100.00	10'322	1.00	1.00
CN Serpentine SA	1'000.00	10	0.00	0.00
Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher	250.00	677	1.00	1.00
Cridec SA	1'000.00	500	0.00	0.00
Gedrel SA (libérées à 50 %)	3'000.00	2'331	0.00	0.00
Glacier 3000 - Région Les Diablerets- Gstaad SA	10.00	1'000	0.00	0.00
Globaz SA	100.00	181	0.00	29'011.55
Heliswiss, hélicoptère suisse SA	500.00	60	1.00	1.00
ISDS Oulens SA	1'000.00	20	0.00	0.00
Jeunotel	1'000.00	150	0.00	0.00
LO Holding Lausanne-Ouchy SA	100.00	200	20'000.00	20'000.00
Maison du sport international SA	1'000.00	50	0.00	0.00
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG, Brigue	75.00	60	1.00	1.00
Méto Lausanne-Ouchy SA, capital -actions	1'000.00	50	0.00	0.00
Port franc et entrepôts de Lausanne- Chavornay SA (PESA)	1'000.00	10	1.00	1.00
SI Conservatoire Lausanne SA	1'000.00	500	1.00	1.00
SI EJMA Lausanne SA	1'000.00	37	0.00	0.00
Société de construction Lausanne	500.00	100	50'000.00	50'000.00
Société des TL – nouvelles	250.00	975	0.00	0.00
Société des TL – ordinaires	250.00	2'548	1.00	1.00
Société des TL – privilégiées	250.00	1'095	0.00	0.00
Société du Tunnel du Grand-Saint- Bernard	500.00	3'300	1.00	1.00
Société foncière Bâtir A SA – actions ordinaires	250.00	508	127'000.00	127'000.00
Société foncière Bâtir A SA – actions privilégiées	100.00	301	30'100.00	30'100.00
Sucreries d'Aarberg et de Frauenfeld SA	10.00	140	1.00	1.00
Swissmetro	100.00	2	0.00	0.00
Swissmetro	250.00	10	1.00	1.00
Télé-Villars-Gryon SA	50.00	100	0.00	0.00
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO)	1'000.00	20	0.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2005	31.12.2004
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Actions (suite)</i>				
Transhelvetica SA	1'000.00	150	1.00	1.00
Transports publics du Chablais SA, Aigle	10.00	19	1.00	1.00
Travys - Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Ste-Croix SA	10.00	312	1.00	1.00
TSOL, société du tramway du sud-ouest Lausannois SA	1'000.00	13'380	0.00	0.00
Prêts hypothécaires			31'654.00	31'654.00
Association du Foyer de la Maison des jeunes (sans intérêts ni amortissement)	610'000.00		1.00	1.00
Caisse-association bétail bovin des Râpes, IIème rang (sans intérêts)	5'500.00		1.00	1.00
Fondation de l'Hôpital de l'Enfance (sans intérêts ni amortissement)	500'000.00		1.00	1.00
Fondation des constructions paroissiales catholiques (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
Fondation Dr Adolphe Combe (sans intérêts ni amortissement)	800'000.00		1.00	1.00
Fondation Renée Delafontaine (sans intérêts ni amortissement)	150'000.00		1.00	1.00
Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux (sans intérêts ni amortissement)	1'056'000.00		1.00	1.00
Foyer du Servan, IIIème rang (sans intérêts ni amortissement)	50'000.00		1.00	1.00
La Maison familiale, IIIème rang (sans intérêts)	31'644.00		31'644.00	31'644.00
Paroisse catholique du Saint-Esprit (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
Société coopérative Les Ateliers pour handicapés	280'000.00		1.00	1.00
Capital de fondations			21'150'003.00	22'750'003.00
Comptoir Suisse – Fonds droit privé	33'000'000.00		21'000'000.00	22'500'000.00
Fondation de l'Orchestre de Chambre de Lausanne	50'000.00		0.00	0.00
Fondation du Théâtre municipal	50'000.00		1.00	1.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL)	20'000.00		1.00	1.00
Fondation pour l'art dramatique (CDL)	50'000.00		1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2005	31.12.2004
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
Capital de fondations (suite)				
Fondation du Centre mondial du cyclisme	500'000.00		100'000.00	200'000.00
Fondation du Centre de formation omnisports	100'000.00		50'000.00	50'000.00
Fondation du Centre œcuménique de Bois-Gentil	25'000.00		0.00	0.00
Prêts			18'659'585.61	18'523'019.41
COLOSA – rte A.-Fauquez/ch. des Bégonias (sans intérêts)			0.00	0.00
COLOSA – rte A.-Fauquez/ch. des Bégonias			0.00	504'000.00
Compagnie générale de Navigation			1.00	1.00
Coopérative Tunnel-Riponne (sans intérêts)			1'220'000.00	0.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Clochatte 22, 34			1'676'000.00	1'676'000.00
Fondation Daniel et Liliane Courvoisier			40'000.00	45'000.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Boveresses			2'080'065.85	2'089'700.70
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – La Bourdonnette			5'695'829.01	5'795'394.21
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – St-Roch			302'503.45	307'918.10
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Floreny			640'540.10	645'374.50
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Prélaz			1'519'942.45	1'527'175.15
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Rôtillon îlot B			692'350.00	0.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Clochatte			1'431'200.00	0.00
Fondation Pro Habitat – av. du Grey			0.00	0.00
Fondation Pro Habitat – rue de la Borde			0.00	0.00
Fondation Pro Habitat – av. du Temple			995'663.00	1'000'000.00
Jeunotel SA			0.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2005	31.12.2004
		31.12.2005		
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
LOGACOP – ch. du Petit-Flon (sans intérêts)			0.00	0.00
LOGACOP – ch. du Petit-Flon			440'000.00	440'000.00
LOGACOP – rte du Châtelard 30-32			400'000.00	400'000.00
Méto Lausanne-Ouchy SA			1'525'490.75	4'092'455.75
Services industriels				
Participations permanentes			37'493'088.00	37'646'088.00
Association suisse de l'industrie gazière, Zurich (parts libérées à 60 %)	3'000.00	14	0.00	0.00
Association des industries vaudoises	100.00	1	0.00	0.00
Batsol SA	1'000.00	39	0.00	0.00
Boisy TV SA	1'000.00	501	0.00	0.00
Compagnie vaudoise d'électricité SA, Morges	25.00	13'423	6'332'650.00	6'332'650.00
DigiTV SA	1'000.00	100	0.00	0.00
EOS Holding	100.00	649'821	25'990'938.00	25'990'938.00
Forces motrices de l'Aboyeu	1'000.00	100	100'000.00	100'000.00
Forces motrices Hongrin-Léman SA	10'000.00	193	0.00	0.00
Gaznat	1'000.00	4'674	4'245'000.00	4'245'000.00
Neo Technologies SA	100.00	9'775	782'000.00	977'500.00
RhônEole SA	100.00	4'500	0.00	0.00
Securelec Vaud SA	100.00	425	42'500.00	0.00
Swissmetro (part sur le dépôt collectif géré par l'OFEL)	1'000.00	25	0.00	0.00
Prêts			400'000.00	129'200.00
TVRL			400'000.00	0.00
Urbatel – Capital risque télé réseau (solde à amortir)			0.00	129'200.00
			31.12.2005	31.12.2004
21 DETTES A COURT TERME			104'000'000.00	79'000'000.00
Banques			35'000'000.00	30'000'000.00
Autres			69'000'000.00	49'000'000.00

La dette à court terme est protégée contre une hausse des taux par une opération dérivée "swap" conclue en 2002 et venant à échéance en 2012.

			31.12.2005	31.12.2004
22	DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES		2'135'000'000.00	2'140'000'000.00
221	Emprunts à moyen et à long termes		1'205'000'000.00	1'085'000'000.00
	<i>Emprunts auprès de la SUVA</i>		<i>45'000'000.00</i>	<i>45'000'000.00</i>
	4.5000 % 1996-2006		10'000'000.00	10'000'000.00
	4.3750 % 1996-2006		10'000'000.00	10'000'000.00
	4.0000 % 1997-2007		5'000'000.00	5'000'000.00
	3.3750 % 1998-2006		10'000'000.00	10'000'000.00
	3.2500 % 1999-2009		10'000'000.00	10'000'000.00
	<i>Emprunts auprès de l'AVS</i>		<i>10'000'000.00</i>	<i>30'000'000.00</i>
	5.0000 % 1995-2005		0.00	10'000'000.00
	4.7500 % 1996-2006		10'000'000.00	10'000'000.00
	4.6250 % 1996-2005		0.00	10'000'000.00
	<i>Emprunts auprès de la Caisse de pensions du personnel communal</i>		<i>10'000'000.00</i>	<i>10'000'000.00</i>
	4.6250 % 1996-2006		10'000'000.00	10'000'000.00
	<i>Emprunts auprès des compagnies d'assurances</i>		<i>115'000'000.00</i>	<i>125'000'000.00</i>
	4.0000 % 1997-2009		20'000'000.00	20'000'000.00
	4.0000 % 1997-2007		10'000'000.00	10'000'000.00
	4.0000 % 1997-2006		5'000'000.00	5'000'000.00
	4.0000 % 1997-2006		10'000'000.00	10'000'000.00
	3.0000 % 1998-2005		0.00	10'000'000.00
	3.0000 % 1999-2006		10'000'000.00	10'000'000.00
	3.8600 % 2000-2006		5'000'000.00	5'000'000.00
	4.2500 % 2000-2010		10'000'000.00	10'000'000.00
	4.6250 % 2000-2008		20'000'000.00	20'000'000.00
	4.6250 % 2000-2008		10'000'000.00	10'000'000.00
	3.4800 % 2002-2011		15'000'000.00	15'000'000.00
	<i>Emprunts auprès de banques</i>		<i>1'025'000'000.00</i>	<i>875'000'000.00</i>
	3.9500 % 1997-2006 3)		50'000'000.00	50'000'000.00
	3.5900 % 1998-2006		20'000'000.00	20'000'000.00
	2.9350 % 1999-2006		30'000'000.00	30'000'000.00
	3.0500 % 1999-2007		20'000'000.00	20'000'000.00
	1.8600 % 1998-2008 1)		75'000'000.00	75'000'000.00
	3.3500 % 1999-2009		10'000'000.00	10'000'000.00
	3.4100 % 1999-2008		40'000'000.00	40'000'000.00
	3.4350 % 1999-2008		40'000'000.00	40'000'000.00
	3.1150 % 1999-2007		20'000'000.00	20'000'000.00
	3.1000 % 1999-2007		20'000'000.00	20'000'000.00
	3.1500 % 1999-2007		10'000'000.00	10'000'000.00
	3.1400 % 1999-2007		20'000'000.00	20'000'000.00

31.12.2005

31.12.2004

22 DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES (SUITE)**221 Emprunts à moyen et à long termes (suite)***Emprunts auprès de banques (suite)*

3.9900 %	1999-2007		20'000'000.00	20'000'000.00
4.2225 %	1999-2007	2) et 3)	40'000'000.00	40'000'000.00
4.3500 %	2000-2008		80'000'000.00	80'000'000.00
4.6050 %	2000-2008	2)	100'000'000.00	100'000'000.00
4.5075 %	2000-2010	2) et 3)	100'000'000.00	100'000'000.00
2.7200 %	2003-2013	3)	80'000'000.00	80'000'000.00
1.6400 %	2004-2007		50'000'000.00	50'000'000.00
2.1000 %	2004-2009		50'000'000.00	50'000'000.00
3.0500%	2005-2015	2) et 3)	150'000'000.00	0.00

1) Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux et des ventes de "call" sur trois anciens emprunts

2) Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux

3) Placement privé

223 Emprunts par obligations**930'000'000.00 1'055'000'000.00**

5.5000 %	1995-2005	Emprunt public	0.00	125'000'000.00
4.2500 %	1996-2006	Emprunt privé	20'000'000.00	20'000'000.00
4.0000 %	2001-2010	Emprunt public	100'000'000.00	100'000'000.00
3.6250 %	2002-2013	Emprunt public	125'000'000.00	125'000'000.00
3.6250 %	2002-2009	Emprunt public	125'000'000.00	125'000'000.00
3.3750 %	2002-2011	Emprunt public	110'000'000.00	110'000'000.00
2.5000 %	2003-2012	Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00
3.0000 %	2003-2012	Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00
2.7500 %	2004-2014	Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00

Il convient de compléter les informations ci-dessus en mentionnant que la Ville a d'ores et déjà assuré le refinancement d'une partie des échéances de ces trois prochaines années en concluant les emprunts "forward" suivants :

2006-2016	150'000'000.00
2007-2017	100'000'000.00
2008-2018	100'000'000.00

31.12.2005

31.12.2004

23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES**23'354'939.00 27'248'900.76****232 Fondations****2'756'597.71 3'139'059.44**

Fondation Bugnion	53'918.28	53'613.18
Fondation Amélie-Caroline Piot	161'061.91	160'420.23
Fondation Edouard et Hortense Pache	-2'327.89	-6'743.70
Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise	807'696.53	1'195'634.84
Fondation lausannoise d'aide par le travail	1'736'248.88	1'736'134.89

31.12.2005

31.12.2004

**23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES
PARTICULIERES (SUITE)**

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique	20'598'341.29	24'109'841.32
Administration générale et finances		
<i>Fonds :</i>		
de secours en faveur de l'ensemble du personnel communal (maladie)	1'783'669.14	1'893'845.94
du capital-risque de la Ville de Lausanne	259'210.13	261'459.04
du développement durable	11'448'763.88	14'998'657.70
des franchises – assurance RC des chantiers de plus de fr. 5'000'000.-	43'728.80	43'728.80
des franchises – assurance chantiers	53'485.00	53'485.00
Charles Bergonzo	4'604.89	4'586.54
Raphaël Garbiras	40'000.00	40'000.00
Gabrielle de Rumine	10'500.00	10'500.00
Henri de Saussure	15'600.00	15'600.00
Effinger de Wildegg	68'000.00	68'000.00
Sécurité publique		
<i>Fonds :</i>		
Promotion de la sécurité	13'712.50	13'252.50
Prix Environnement 1972	688.15	688.15
Formation professionnelle	84'531.55	84'194.75
Contribution de remplacement pour les constructions de protection civile	1'697'654.80	1'652'046.15
Culture, sports, patrimoine		
<i>Fonds :</i>		
Jean-Jacques Mercier pour la salle de lecture	22'000.00	22'000.00
des arts plastiques de la commune de Lausanne	569'085.55	377'980.60
de l'art brut	64'352.12	127'258.05
du CITAM	0.00	15'224.87
Mudac, musée de design	32'035.63	19'311.66
en faveur des jeunes sportifs lausannois (donation du CIO)	25'000.00	25'000.00
commun de promotion des piscines régionales et de leurs activités	3'086.40	3'086.40
Binding - Equipement didactique et pédagogique	11'580.00	30'000.00
Jules Blanc	5'826.70	5'803.50
Enfance, jeunesse et éducation		
<i>Fonds :</i>		
d'apprentissage	6'241.85	6'217.00
Victor Bessières	10'066.05	10'025.95
Bippert	10'830.65	10'787.50
Ami Campiche	254.40	253.40
du centenaire – Collège de Béthusy	4'621.00	4'612.60
du cinquantième des Anciens-Moyens	12'551.90	12'531.85
John-François Cole	755.50	752.50

31.12.2005

31.12.2004

23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES (SUITE)

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)

Enfance, jeunesse et éducation (suite)

Fonds (suite) :

de course pour les élèves des écoles primaires	21'470.05	21'384.50
des courses générales	28'627.05	28'582.90
René Cousin	1'506.50	1'505.50
cure d'air dans le Jorat	8'568.72	8'534.57
Marc Ducloux	703.90	706.10
Françoise Dussieur	16'263.10	16'198.30
J.-J. Faure	204'961.75	207'734.05
Gay de Beauséjour	2'012.45	2'009.45
Giovanni Gialdini	50'576.75	50'501.15
Hammer	403.10	401.50
Isoz	855.50	857.10
Daniel Lipmann	1'464.70	1'458.85
Jean-Jacques Mercier pour les élèves du collège de Béthusy	10'646.55	10'624.10
Jean-Jacques Mercier pour les élèves du collège de l'Elysée	10'639.20	10'616.80
Eric Nessler	3'015.15	3'008.15
du 650 ^{ème} anniversaire du Pacte	3'166.95	3'162.20
Louis-Henri Pelet pour les élèves de Béthusy	556.05	553.85
Louis-Henri Pelet pour les élèves de l'Elysée	556.85	554.65
J.-J. Peytregnet	48'500.00	48'500.00
Jean-Jacques Porchat	301.85	305.65
des repas à l'école	40'000.00	40'000.00
Félix Roux	2'011.85	2'008.85
Marie Spielmann-Keller	75'768.90	80'464.60
Strahle	764.15	766.10

Fonds prix :

Jean Ballenegger	604.90	602.50
Marcel Ballenegger	2'011.95	2'008.95
Dr François Barraud	1'510.80	1'504.80
Louis Blanchoud	1'059.50	1'055.30
Paul Bonard	1'328.95	1'323.65
Noëlle Bossey	1'006.90	1'002.90
Louis et Jacques Burdet	3'013.90	3'011.90
du centenaire – Collège de l'Elysée	2'309.90	2'310.70
du centenaire de l'Ecole supérieure de jeunes filles	1'005.35	1'006.35
André Charbonney-Mauerhofer	10'040.10	10'025.05
Comité de soutien de l'Elysée	190.60	214.80
Juliette Cordey	1'004.50	1'005.50

	31.12.2005	31.12.2004
23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES (SUITE)		
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)		
Enfance, jeunesse et éducation (suite)		
Fonds prix (suite) :		
René Cousin	1'006.70	1'002.70
Marguerite Daepfen	3'021.40	3'009.35
Pierre Descoullayes	626.55	624.05
Fanny Develey	1'007.85	1'003.85
Marie-Cécile Develey	1'007.35	1'003.35
André Dufour	18'173.90	18'146.45
Fridolin Gaillard	5'024.90	5'014.85
Georges Golembiowski	3'015.25	3'008.25
Général Guisan	1'004.25	1'005.25
Hoffet	345.50	344.10
Isoz	746.35	743.40
d'italien Dante Alighieri	805.05	806.85
Charles Jaques	1'007.30	1'003.30
Jaquier-Mury	304.25	303.05
F. Joël	4'020.60	4'014.55
André Kohler	536.15	534.00
Philippe Kourth	3'115.65	3'108.25
René Lafond	1'410.15	1'404.55
Guy de Lalancy	1'004.80	1'005.80
de la langue française Camille Dudan	1'004.85	1'005.85
de latin	565.25	563.00
Lina Lietti	1'007.70	1'003.70
Sophie Maillard	1'508.75	1'507.75
Henri Marguerat	523.00	525.90
Paul Martin	2'109.85	2'106.45
J.-J. Mercier-de-Molin	13'408.35	13'384.90
Sylvain Meyer	1'008.75	1'004.75
Louis Meylan	2'008.40	2'005.40
Edgar Michoud	1'911.75	1'909.15
Robert Monneron	1'006.45	1'007.45
Roger Moret	1'006.55	1'002.55
Marie Neeser-Jaccotet	3'616.55	3'612.15
d'orthographe	1'406.70	1'406.10
Daniel-Iflas Osiris	1'010.20	1'006.20
Panchaud	1'510.80	1'504.80
Edouard Payot	1'156.70	1'157.10
Hélène Petit	505.80	503.80

31.12.2005

31.12.2004

**23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES
PARTICULIERES (SUITE)**

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)

Enfance, jeunesse et éducation (suite)

Fonds prix (suite) :

Max Plaumann	5'477.55	5'470.70
Jean-Jacques Porchat	301.50	305.30
Pierre Rochat pour les élèves du collège de Villamont	202.30	201.50
Pierre Rochat pour les élèves du collège de Béthusy	200.90	205.10
Docteur César Roux	3'514.70	3'510.70
Adolphe Schaffner	505.75	503.75
Schiller	503.20	506.20
de la section technique	1'059.00	1'054.80
Françoise Seylaz	805.75	802.55
Giovanni Stubbe	535.25	533.10
Julia Tschumy-Collet	2'010.15	2'007.15
Ninette Vannod	3'012.90	3'010.90
Eric Wiener	573.65	576.35

Sécurité sociale et environnement

Fonds :

Zélie Borlat-Bally	50'000.00	50'000.00
Dr Adolphe Combe	102'269.00	101'861.55
culturel pour les communautés étrangères	11'943.00	14'243.00
Jonas Domsy	107'000.00	107'000.00
d'Effinger de Wildegg	2'167.50	2'068.60
Ingeborg Haller	99'545.60	99'149.00
lausannois du 700 ^{ème} anniversaire de la Confédération	687'495.56	1'021'960.56
Arthur Lenzi	205'459.85	205'327.70
Luhrmann-Girardet	31'100.95	30'977.05
Prades	198'854.10	198'061.85
de secours pour chômeurs	0.00	16'995.54
pour secours spéciaux	480'898.02	454'489.02
Marie Spengler-Valloton	108'056.25	108'558.95
Henry Struve	325'952.15	324'653.55
compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés	199'449.30	197'688.35

Services industriels

Fonds :

pour l'utilisation rationnelle de l'électricité	1'025'122.05	698'413.78
---	--------------	------------

	31.12.2005	Variation 2005	31.12.2004
28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUELEMENT	61'710'473.83	+4'543'052.02	57'167'421.81
Fonds de péréquation des Pompes funèbres officielles	290'255.99	-271'837.40	562'093.39
Fonds de régularisation des loyers	25'203.00	-4'891.00	30'094.00
Fonds de péréquation de la STEP	6'549'463.60	2'819'407.47	3'730'056.13
Fonds de renouvellement d' Eauservice	9'503'843.46	348'800.00	9'155'043.46
Fonds de renouvellement station de St-Sulpice	2'400'000.00	1'200'000.00	1'200'000.00
Fonds spécial de réserve des SI	24'698'618.35	-388'500.00	25'087'118.35
Fonds de renouvellement du Service du gaz et du chauffage à distance	2'851'462.12	170'572.95	2'680'889.17
Fonds de péréquation du Service du gaz	3'690'971.40	0.00	3'690'971.40
Fonds de péréquation du chauffage à distance	4'624'362.00	2'514'000.00	2'110'362.00
Fonds de renouvellement du Service de l'électricité	2'580'082.41	291'500.00	2'288'582.41
Fonds de péréquation du Service de l'électricité	4'496'211.50	-2'136'000.00	6'632'211.50

	31.12.2005	31.12.2004
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
Contribuables assujettis à l'impôt sur les réserves de crises	0.00	10'645.80
Garantie des rentes et des avoirs de vieillesse LPP en faveur de la CPCL	575'794'797.65	518'842'326.80
Cautionnements et garanties	308'928'143.78	228'529'117.27
<i>Cautionnements de prêts avec garanties hypothécaires</i>	<i>199'108'733.10</i>	<i>178'154'651.15</i>
Domaine :		
– logement	157'561'107.70	150'282'307.15
– santé	733'519.55	789'661.95
– enseignement	12'210'295.80	12'631'925.05
– sport	2'958'963.50	3'010'963.50
– économie	25'644'846.55	11'439'793.50
<i>Cautionnements de prêts sans garanties hypothécaires</i>	<i>109'819'410.68</i>	<i>50'374'466.12</i>
Domaine :		
– social	70'753.88	25'809.32
– sport	9'000'000.00	9'600'000.00
– environnement	748'656.80	748'656.80
– transports	100'000'000.00	40'000'000.00

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

M^{me} Diane Gilliard (POP), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice: – Je commence tout de suite.

Généralités

L'examen des comptes 2005 confirme la tendance, la détermination affirmée par la Municipalité de faire revenir, lentement peut-être, mais sûrement, Lausanne à l'équilibre budgétaire. Les comptes 2005 sont bouclés avec un excédent de charges de seulement Fr. 36'099'145.– (prévu au budget: Fr. 54'185'700.–), ce qui constitue une amélioration de 33,4%. Cet excédent est inférieur à celui des comptes 2004 – inférieur de Fr. 2 millions, c'est vrai, ce qui peut paraître dérisoire, mais cette légère amélioration ne peut que plaire aux tenants de l'équilibre parfait. Parmi les responsables de cette amélioration, le préavis de la Municipalité cite «la bonne performance financière des Services industriels dans leur ensemble (+ Fr. 6,6 millions), un rendement global des impôts supérieur aux attentes (+ Fr. 12,5 millions), une économie sur les intérêts passifs (– 4,1 millions) et une augmentation des amendes sur le domaine privé (+ Fr. 0,6 million)». Le préavis souligne encore que «les moyens supplémentaires consacrés en 2005 à la Petite enfance (+ Fr. 2,7 millions) et à la Sécurité, Corps de police (+ Fr. 4,4 millions), ont pu être absorbés par les économies réalisées autre part».

Il ne faudrait cependant pas oublier que ces bons résultats découlent aussi pour une bonne part des effets de Prestations 2004 – donc surtout des efforts du personnel communal. Un personnel qui a vu des mutations de postes, des suppressions de postes, un salaire à l'embauche deux classes en dessous. Chaque service a dû proposer des baisses de ses dépenses ou des augmentations de recettes – et mettre tout en œuvre pour les atteindre. La plupart l'ont fait, certains même au-delà des exigences.

Les dépenses d'investissement nettes (au budget: Fr. 124'457'500.–) ont également été inférieures aux prévisions de plus de Fr. 40 millions, en même temps que le montant élevé de l'autofinancement (Fr. 74,5 millions) réduisait fortement l'obligation de recourir à l'emprunt pour financer ces investissements. C'est la première fois depuis des années que l'insuffisance d'autofinancement des investissements est aussi basse; elle était de Fr. 31,2 millions en 2004, de Fr. 161,3 millions en 2003 (*l'annus horribilis...*), de Fr. 99,3 millions en 2000 et... de Fr. 134 millions en 1990. En 2005, la dette lausannoise n'a augmenté que de Fr. 20 millions.

Une réduction des investissements prévus au budget implique forcément que certaines dépenses n'ont pas été

faites, que des achats n'ont pas été réalisés et que des travaux n'ont pas été entrepris – ou seulement réalisés partiellement – au cours de l'année passée en revue, pour être poursuivis en 2006. Ainsi, n'ont pas été réalisés, entre autres, l'aménagement de l'avenue de Cour, la mécanisation du service de voirie, les barrières et trottoirs du Grand-Pont. Ou encore l'extension du groupe scolaire de Verschez-les-Blanc, que nous venons de voter et la rénovation du Centre de vie enfantine de Montelly – dont nous allons parler ce soir. A l'inverse, certains montants budgétés ont été dépassés, notamment pour faire face à des imprévus. Vous en trouverez le détail aux pages 228 à 235 de la brochure bleue.

Mais quelle impression laissent donc ces comptes 2005? Certainement pas celle d'un comportement laxiste à l'égard de «l'argent du contribuable», ni de la part des Autorités, ni, surtout, de la part des chefs de service et du personnel. En même temps, «austérité» paraît un mot trop fort... Nous ne saurions trop répéter que la santé financière d'une collectivité publique dépend avant tout des recettes qu'elle peut engranger. Et ces recettes proviennent surtout de l'impôt, cet instrument majeur de redistribution des richesses. Un instrument qui permet notamment à la collectivité d'offrir l'éclairage public (car qui prônerait l'installation de compteurs au pied de chaque réverbère pour avoir un peu de lumière au moment de rentrer chez soi dans un quartier à faible densité?), les trottoirs, les passages piétons, les fleurs des jardins publics, etc., ces «petites choses» auxquelles nous sommes tellement habitués que nous n'y pensons plus, qui nous semblent aussi naturelles que la lumière du jour. Qui est gratuite, elle!

Aussi, une des réflexions qu'inspirent à la rédactrice du présent rapport ces comptes marqués par une volonté d'économies généralisées, est la nécessité de réhabiliter, au sein de l'opinion publique, l'impôt comme instrument de redistribution et de partage, et non pas comme prélèvement insupportable... Cette position pédagogique pourrait être une tâche du Service de l'information...

Compte de fonctionnement**Charges***Charges de personnel*

Le total des charges salariales présente une baisse par rapport au budget (qui prévoyait déjà Fr. 13 millions d'économies) de Fr. 1,5 million environ, soit 0,4%. C'est à la fois peu et beaucoup. Selon le syndic, qui en est fier, cette «économie modeste» montre bien que la Municipalité, avec son budget 2005, était «dans la cible». C'est beaucoup si l'on considère l'effort demandé au personnel, qui a vu depuis 2004 une réduction d'une centaine de postes sur l'effectif total, non remplacés ou supprimés (même si les effectifs de la petite enfance et de la police ont augmenté par ailleurs). Ailleurs aussi, du personnel plus jeune que les anciens partant à la retraite, donc moins cher du point de vue salarial,

est engagé deux classes en dessous de la classe qui aurait été la sienne avant 2004, conformément aux décisions prises alors, qui ont abouti à la création de deux classes au bas de l'échelle des salaires. Cela suscite des économies, mais cela crée des problèmes aussi, des problèmes qui commencent à sortir de plusieurs services: il se dit de plus en plus que certains professionnels qualifiés quittent l'Administration parce qu'ils trouvent meilleur salaire ailleurs, tandis que des ouvriers spécialisés aux Services industriels et à Travaux, une fois formés et un minimum d'expérience acquise, s'engagent dans le privé, nous dit-on.

Biens, services et marchandises

Il n'y a pas là d'écart avec le budget, puisqu'il ne se monte qu'à Fr. 9'741.– sur Fr. 386,5 millions et des poussières, soit 0,0%! Pour le reste, la hausse des quantités et des prix du gaz a failli laisser un dépassement de Fr. 6 millions, dont une partie a été compensée par une légère baisse de la quantité des achats d'électricité...

Le président: – (*Agite sa clochette.*) Puis-je vous demander un peu d'attention, s'il vous plaît?

M^{me} Diane Gilliard (POP), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice: – (*Reprend.*)

... un dépassement de Fr. 6 millions, laissé par la hausse des quantités et des prix du gaz, dont une partie a été compensée par une légère baisse de la quantité des achats d'électricité par les SI, de Fr. 1,5 million. Les Fr. 4,5 millions «restants» en dépassement ont été compensés par les économies réalisées dans les divers postes de ce chapitre.

Intérêts passifs

Les intérêts passifs présentent une baisse de Fr. 4,1 millions sur Fr. 79'646'000.–, soit une réduction de 5,13% par rapport au budget. L'emprunt effectué en 2005 se monte en tout à Fr. 150 millions. On connaît les talents du Service financier pour contracter des prêts à des taux intéressants en fonction de l'offre du marché. D'autre part, la bonne marge d'autofinancement a permis de renoncer à certains emprunts à long terme pour des emprunts à court terme.

Dédommagements à des collectivités publiques

De façon générale, Lausanne est condamnée à prendre acte des montants dont elle doit s'acquitter puisque les données cantonales ne sont en général pas connues au moment de l'établissement du budget. En 2005, les montants ont atteint Fr. 91'402'629.–, soit une augmentation de Fr. 2'378'129.– par rapport au budget.

A l'origine de ce résultat, on peut citer l'augmentation par l'Etat de ses tarifs de rémunération pour la taxation des impôts de Fr. 175'000.–, soit 10,3% (c'est peu, et cela coûte toujours moins cher à la Commune que si elle le

faisait elle-même). Quant à la facture sociale, au moment du bouclage des comptes, l'Etat n'avait pas encore communiqué le décompte final 2005. La facture sociale dépasse de Fr. 6,8 millions le montant budgété pour deux raisons: les chiffres 2005 ont été sous-estimés et Lausanne a dû payer un supplément (un rattrapage) de quelque Fr. 1,8 million pour l'exercice 2004. Il est évident que cette facture ne fera qu'augmenter, en raison de la situation économique générale et des politiques menées, tant au niveau fédéral que cantonal – voire mondial! Si on réduit le nombre d'indemnités des chômeurs, ceux-ci sont contraints de demander le RI. – ce qui entraîne forcément des frais pour la Commune aussi. Si on réduit les salaires, ou du moins ne les augmente pas, les *working poors* sont bien contraints de demander des aides au Fonds du 700^e, par exemple. La liste est longue.

On peut néanmoins signaler, à la rubrique «Participation à des entreprises de transport», une ristourne de Fr. 3,2 millions en correction de l'exercice 2004. Actuellement, pour les tl, Lausanne paie 70% de ce qui est facturé aux Communes. Pour l'avenir, un changement de répartition est en vue, l'Etat payerait la moitié de ces frais.

Subventions accordées

Cette rubrique montre une diminution de Fr. 2'543'117.–, soit 3,4% par rapport au budget. Cela provient principalement de l'Office du logement. D'une part, certaines constructions ou rénovations se sont déroulées moins rapidement que prévu ou se sont révélées moins coûteuses. D'autre part, les aides ont diminué, certains locataires ne remplissant plus les conditions d'occupation d'un subventionné. Mais aussi, l'Allocation individuelle communale au logement n'entre que très lentement en vigueur en 2005. Cette lenteur serait-elle due, en partie, à la peur de la Municipalité que cela fasse exploser le budget prévu? Il ne faudrait pas que la mise en place de ce nouveau droit voté par le Conseil tarde à déployer ses effets. Quant à l'aide sociale complémentaire, destinée à des citoyens encore plus modestes que les bénéficiaires de l'allocation individuelle au logement, et qui sert largement à financer ce dispositif, elle est restée en deçà du budget...

Attributions aux réserves

Le Service d'assainissement a pu verser une somme importante, Fr. 2'819'407.–, au Fonds de péréquation de la Step, grâce à diverses économies réalisées dans les charges et un bon résultat de la taxe d'épuration. En revanche, les Pompes funèbres officielles (PFO), qui avaient budgété un bénéfice, non seulement ne l'ont pas fait, mais ont dû puiser dans le Fonds de péréquation pour combler leurs pertes.

Revenus

Globalement, les revenus sont légèrement supérieurs au budget, de Fr. 11 millions ou 0,8%.

Impôts

L'impôt des personnes physiques était toujours en phase de rattrapage en 2005. La Ville a reçu Fr. 16,1 millions pour 2003 et Fr. 20,6 millions pour 2004. Bientôt ces «fausses recettes» – puisqu'elles comblent le sévère manque à gagner enduré en 2003, notamment – toucheront à leur fin. Au 31 décembre 2005, l'Administration cantonale des impôts avait traité 96,5% des taxations 2003, et 75,8% de celles de 2004.

Pour les personnes morales, l'incertitude règne. Les informations fournies par l'Administration cantonale des impôts ne permettent pas d'évaluer le volume des impôts des personnes morales qui se reporteront sur les exercices futurs. Signalons que les années fiscales concernées par le rattrapage partent de 2002. Il y a une diminution par rapport au budget de l'impôt sur le bénéfice de presque un demi-million de francs et de l'impôt sur le capital de Fr. 1,76 million. En revanche, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, tous citoyens confondus, même les modestes, a augmenté de Fr. 14,5 millions par rapport au budget... Par ailleurs, 23% des contribuables lausannois ne paient pas d'impôts, signe qu'une partie au moins de ceux-ci a des revenus trop faibles pour contribuer à l'effort collectif.

Dédommagements de collectivités publiques

Globalement, ces dédommagements sont défavorables à Lausanne. Le Fonds de péréquation intercommunal a versé environ un demi-million de moins que prévu dans les simulations établies par l'Etat et qui ont constitué la base du budget. La principale augmentation des versements est due au nombre croissant des dossiers d'aide sociale et donc de l'effectif du personnel nécessaire pour traiter ces dossiers; les versements cantonaux ont dépassé les prévisions (+ Fr. 1'161'844.–, soit +18% par rapport au budget). Quant à la Step, elle a eu moins de charges d'exploitation, les autres collectivités publiques ont donc participé pour Fr. 0,6 million de moins que prévu.

Prélèvement sur les réserves

Les Services industriels ont effectué des prélèvements pour compenser la faible production de l'usine hydroélectrique de Lavey pour Fr. 2'136'000.–, tandis que les Pompes funèbres, comme je l'ai dit tout à l'heure, ont dû y recourir pour plus de Fr. 270'000.–, pour compenser leur déficit.

Compte des investissements du patrimoine administratif

Le taux de couverture des dépenses d'investissements est très satisfaisant et s'élève à 90,6%, nous dit le préavis. Mais les dépenses nettes en 2005 sont très en dessous du chiffre prévu au budget (Fr. 124,5 millions), puisqu'elles s'élèvent à Fr. 82,3 millions, soit Fr. 42,2 millions de moins, ou encore 30% de moins. Cet écart est à mettre sur

le compte de décalages ou de retards pris dans la réalisation de projets. Ainsi, la construction de l'immeuble administratif Flon-Ville a pris un important retard, ce qui équivalait à une non-dépense de Fr. 6,3 millions pour 2005.

Bilan général*Actif*

Il reste encore Fr. 149'137'317.– d'impôts à encaisser à fin 2005 et Fr. 123'587'381.–, dus par des débiteurs divers qui restent à encaisser par la Commune (loyers et prestations diverses, ventes d'énergie, etc.). Notons aussi que le poste «Immeubles» marque une augmentation de Fr. 2,1 millions environ, due à des travaux entraînant une plus-value, à des acquisitions pour Fr. 1,2 million. Des acquisitions d'ailleurs compensées par diverses ventes pour Fr. 1,1 million...

Passif

La Municipalité a renoncé à un nouvel emprunt à long terme à fin 2005, privilégiant des emprunts à court terme grâce à l'autofinancement favorable. Pour les dettes à moyen et long termes, la Ville a remboursé Fr. 155 millions, à des taux d'intérêt allant de 3% à 5,6% (il s'agit d'un emprunt public de Fr. 125 millions, qui courait de 1995 à 2005), ce qui correspond, après un emprunt de Fr. 150 millions début 2005, à une diminution de Fr. 5 millions des emprunts consolidés.

Le président: – Merci, Madame la présidente. Nous allons procéder comme suit pour l'examen de ces comptes. Je vais ouvrir une discussion générale après le rapport de la présidente. Ensuite, nous prendrons direction par direction. Je passerai la parole à la présidente pour qu'elle nous fasse part de son rapport sur les directions. J'ouvrirai la discussion et puis nous prendrons service par service. La discussion sera ouverte à chaque fois. Lorsqu'il n'y aura pas de prise de parole, les comptes seront considérés comme acceptés de manière tacite et je ferai voter à la fin de chaque direction. J'ouvrirai ensuite une discussion finale et nous pourrons voter ces comptes.

Discussion générale

M. Claude Bonnard (Les Verts): – Ayant approuvé le budget 2005, ayant approuvé les crédits supplémentaires, il serait un peu absurde que les Verts n'approuvent pas les comptes de l'année 2005. Cet exercice 2005 est, en outre, satisfaisant et il voit réduire encore l'excédent de charges de la Commune par rapport au budget.

Une fois de plus, il convient de remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à prendre un cap qui mènera, à terme, notre Ville à se désendetter, ou tout au moins à ne plus aggraver sa situation financière. Pour arriver à ce résultat, il a été nécessaire de revoir les prestations que la Ville doit fournir et de les rendre plus efficaces encore. Cela ne s'est pas forcément fait très facilement et il y a eu quelques

victimes dans l'histoire. Mais c'est peut-être le prix à payer pour une situation qui en vaut la peine à long terme.

Au début de notre nouvelle législature, qui va commencer, il serait très important que le Conseil maintienne ce cap. C'est la seule manière de supporter des changements prévisibles du taux d'intérêts qui nous guettent – il me semble assez évident que ça va se produire –, de continuer à venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin et de maintenir une ville attractive et reconnue au-delà de nos frontières. Alors j'aimerais recommander à tous les membres du Conseil de continuer à rester prudents quant aux conséquences financières de leurs propositions et d'inciter leurs futurs collègues à la même rigueur.

Lorsque l'on feuillette le rapport bleu que nous avons tous reçu sur les coûts des prestations par habitant, on peut s'inquiéter des changements qui interviennent. On voit exploser les coûts du social à Lausanne; ce n'est pas un mystère, mais c'est assez dramatique. Chez les Verts, on pourrait s'inquiéter aussi du changement au niveau de l'investissement pour l'environnement. Il est passé de plus de Fr. 100.– à Fr. 27.– par habitant en quelques années. Mais si chacun de nous désire maintenir à tout prix les prestations versées à ce à quoi il croit, ce ne seront pas Fr. 283.– de déficit par habitant lausannois que nous constaterons, mais des sommes beaucoup plus élevées. Cela me semblerait tout à fait déraisonnable. Donc pour la future législature, il serait bien que nous restions extrêmement modérés dans nos motions, de manière à maintenir une situation financière la plus saine possible pour la Commune.

M. Claude Mettraux (Hors parti): – J'interviens à cette tribune pour exprimer le point de vue de Lausanne-Ensemble¹. Il n'est pas exclu que dans le cours du débat et au fil de l'examen des comptes de chaque direction, des questions individuelles et ponctuelles soient posées.

Quels constats le centre-droite de ce Conseil fait-il du résultat des comptes 2005? Premièrement, Lausanne-Ensemble ne peut que se réjouir modérément que les comptes se révèlent meilleurs que le budget. Boucler avec un déficit inférieur de Fr. 18,1 millions par rapport aux prévisions témoigne des efforts entrepris pour contenir l'augmentation des dépenses et la spirale de l'endettement. Ce déficit est même inférieur à celui des comptes 2004, de Fr. 2 millions. Cette légère amélioration du résultat 2005 est encourageante. Mais...

Mais il faut constater, une fois de plus, que les comptes ne sont toujours pas équilibrés. L'exercice 2005 est encore déficitaire de Fr. 36,1 millions et la dette de la Ville se

¹Dénomination choisie par les partis radical, libéral et démocrate-chrétien en vue des élections communales de 2006. Elle n'a cependant pas d'existence institutionnelle dans le cadre de la législature actuelle, puisque l'appellation des groupes politiques siégeant au Conseil doit être identique à celle des listes officiellement déposées selon les dispositions de la LEDP.

monte à Fr. 2,239 milliards, en augmentation de Fr. 20 millions. N'en déplaise à la gauche de notre Conseil, ces chiffres nous interpellent toujours.

L'opération Perspectives 2004 n'a sans doute pas encore déployé tous ses effets, nous en convenons volontiers et encourageons à poursuivre dans ce sens. Des mesures ont déjà été prises et confirmées lors des visites des Commissions de gestion et des finances dans les divers services de la Ville. Or nous constatons qu'en dépit des efforts déjà réalisés, l'objectif que s'était fixé la Ville n'a toujours pas été atteint, si tant est qu'elle l'atteigne un jour (décision du Conseil lors du vote du budget pour la gratuité des piscines et la suppression de la taxe TV pour personnes à faible revenu). Il faudra persévérer et attendre encore deux à trois ans pour arriver à des chiffres solides.

La Municipalité estime que les dépenses sont maîtrisées, car égales ou parfois inférieures aux prévisions. Nous remarquons qu'elles sont encore largement supérieures aux recettes, preuve que la Ville vit au-dessus de ses moyens et qu'elle doit encore accentuer ses efforts de redressement, si elle entend atteindre l'objectif du «petit équilibre» en 2007.

Si l'on tente d'analyser les causes de l'embellie financière, on relève les éléments suivants:

- un excellent résultat des Services industriels qui réalisent, toutes mesures d'économies et de recettes confondues, un bénéfice record de Fr. 77 millions, soit Fr. 6,6 millions de plus que budgété, et cela grâce à des efforts d'économies drastiques sur les charges;
- un rendement global des impôts supérieur aux attentes, soit Fr. 12,5 millions de plus (rattrapage des personnes physiques pour 2003 et 2004);
- une diminution de charge des intérêts passifs de Fr. 4,1 millions, liée à des taux moyens bas, mais la hausse est là!
- un prélèvement sur les réserves de Fr. 4,3 millions;
- des investissements moins élevés que prévu (Fr. 42,2 millions d'économie sur le montant budgété), ainsi que le montant élevé de l'autofinancement entraînent un recours à l'emprunt pour financer lesdits investissements de Fr. 7,7 millions.

Nous relevons avec fermeté que les comptes seront bons lorsque l'autofinancement sera assuré, mais pas aussi longtemps qu'il faudra emprunter pour le ménage courant, et que les charges auront diminué.

Au chapitre des impôts et comparativement aux résultats de l'année 2004, il faut relever une hausse substantielle de leur apport, soit Fr. 8,5 millions de plus. Pour les revenus des personnes morales, le retard constaté dans les travaux de taxation entraîne une diminution pour 2005 de Fr. 18,2 millions. Lausanne-Ensemble constate avec d'autant plus d'inquiétude, à la lecture du graphique, que les

charges augmentent de Fr. 16,9 millions par rapport à 2004. Cette dégradation de l'assiette fiscale lausannoise est préoccupante. Aux yeux de LausannEnsemble, il est indispensable que la Municipalité prenne des dispositions pour enrayer ce phénomène d'érosion fiscale, et pour attirer à Lausanne davantage de bons contribuables, grâce auxquels la Ville pourra faire face aux charges qui lui incombent.

Les commissaires, à Culture, Sports, Patrimoine, chargés de l'examen de cette direction, soulignent dans leur rapport le changement fondamental qui apparaît dans la comptabilisation d'une partie des charges et produits des domaines viticoles. Jusqu'à maintenant, les frais de vignolage et de travaux de cave, ainsi que le produit de la vente de la récolte de l'année en cours étaient comptabilisés l'année suivante. De ce fait, lors du bouclage des comptes de l'année le produit de la récolte n'apparaît nulle part. La nouvelle décision consiste à faire apparaître dans les comptes de l'année en cours les charges et produits précités. En conséquence, expliquent-ils encore, «le résultat financier réel de l'année 2005, où la récolte fut très faible, n'apparaît pas». Si par malheur, ce que nos commissaires ne souhaitent pas, l'incident devait se répéter, faudrait-il alors avoir recours à un nouveau montage comptable pour en atténuer les effets? Une ligne au bilan n'aurait-elle pas pu être imaginée?

Deux éléments nous inquiètent: le montant élevé de notre dette, et le défaut d'entretien du patrimoine immobilier ainsi que de certaines installations techniques. Si nous n'y prenons garde, il s'agit là de deux bombes à retardement pour les générations futures. Nous invitons donc expressément la Municipalité à entamer une réflexion à moyen et à long terme sur la manière dont elle entend assainir sa dette qui représente plus d'une fois et demie le montant du ménage communal. Rien ne sert de prétendre, comme le fait souvent la gauche, que cette dette n'est pas importante comparativement à la valeur du patrimoine immobilier de la Ville, si ce patrimoine est peu ou mal entretenu et perd ainsi chaque année une bonne partie de sa valeur.

En conclusion, nous saluons le bon résultat des comptes 2005. Etant meilleurs que prévu nous nous en déclarons satisfaits, mais invitons la Municipalité et la gauche de ce Conseil à ne pas céder à l'euphorie. Nous sommes encore loin de l'équilibre. Les efforts doivent se poursuivre et la plus grande prudence est préconisée à l'égard de toute velléité d'augmenter les prestations, voire de se lancer dans de nouveaux investissements, hormis ceux destinés à l'entretien de nos immeubles et installations. A cet égard, nous appelons de nos vœux une planification des travaux d'entretien, comme le préconise depuis plusieurs années déjà la Commission de gestion.

Enfin, nous notons qu'en application des nouvelles dispositions légales, les comptes de la Ville ont été formellement vérifiés par le Service de la révision, dont la compétence pour procéder à cet exercice a été reconnue par l'Etat, plus

précisément par le Département des institutions et des relations extérieures (DIRE). LausannEnsemble a lu avec attention le rapport établi et l'approuve.

Ces réflexions faites, dont je remercie d'avance la Municipalité de bien vouloir tenir compte, je vous invite, au nom de LausannEnsemble, à approuver les comptes 2005 de la Ville de Lausanne.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Alors que le Canton réussit à revenir à des chiffres noirs après plus de 17 exercices déficitaires, notre cité n'y parvient toujours pas. Je le regrette évidemment, tout en saluant à sa juste valeur l'effort important réalisé par tous les acteurs à tous les niveaux et à tous les instants.

Lausanne, ville-centre, peine à faire admettre aux Communes voisines et au Canton que certaines de ses charges ne sont pas proportionnelles au nombre de ses habitants, mais supérieures. J'entends encore dire ici ou là que c'est davantage le résultat de ses choix que de la fatalité. Comme si une grande agglomération pouvait choisir entre les gens aisés, les pauvres, les familles avec enfants ou les chômeurs en fin de droit. Notre Ville offre une assistance décente, mais coûteuse, à celles et ceux que la vie n'a pas ménagés. Notre rôle consiste à nous assurer que cette assistance soit distribuée avec équité et discernement, tout en sachant que la moitié de la facture sociale, à notre charge, sera proportionnellement toujours plus élevée à Lausanne que dans la plupart des autres communes.

Pour le reste, le groupe que je représente acceptera les comptes tels que proposés et je m'arrêterai là.

M^{me} Andrea Egli (POP): – Chaque année les comptes sont bouclés avec un excédent des charges... – Cette année! Pas chaque année, ce serait trop beau... – Cette année, les comptes sont bouclés avec un excédent des charges inférieur de 33% à celui qui avait été budgété. Et cela sans avoir aboli le règlement des fonctionnaires, en défendant même les conventions collectives pour des secteurs privés, comme la vente. Comme quoi, il est possible de maintenir un service public de qualité sans céder à certaines tentations de privatiser. Heureusement! Alors que dans le privé, la tendance est à délocaliser et à baisser le prix du travail pour mieux augmenter les gains obtenus. Mais, point noir de notre gestion, on ne peut plus continuer à presser le personnel, il paye déjà une bonne part de l'effort.

Il est en revanche invraisemblable d'imaginer que la communauté publique remboursera un jour l'entier de sa dette. D'un côté, il ne faut pas oublier que la dette publique est un élément stabilisateur de l'économie. De l'autre, que les bailleurs de fonds ne veulent pas d'un remboursement entier. (*Brouhaha, rires.*) La collectivité publique... – Eh oui! Exactement! – La collectivité publique, à travers les banques, emprunte un peu à tout le monde, mais de manière très concentrée vers les hauts revenus. Donc, si on se place du point de vue de ces derniers, ils ont gagné

doublément : au tirage et au grattage... Ils ont gagné parce qu'on a baissé leurs impôts, et en plus ils gagnent parce qu'on leur offre un placement en or, avec la sécurité attachée à tout placement garanti par l'Etat. C'est aussi pour ça qu'ils ne sont pas forcément pressés de voir remboursés des placements sûrs. Parce que l'Etat, ce n'est pas un ménage, il ne va pas mourir comme une personne, il va durer...

En examinant les comptes, nous pouvons observer bien des choses qui nous permettent de comprendre la politique qui les sous-tend. Parce qu'il n'y a pas d'économie sans politique et que l'économie est tout sauf un amoncellement de chiffres. Certains croient que parce qu'ils citent beaucoup de chiffres, parce qu'ils se noient dans les aspects techniques, ils ne parlent pas de politique. Mais n'est-il pas vrai que sous les aspects techniques, ils font passer leur idéologie?

Dans la plupart des services, le nombre de collaborateurs est inférieur aux prévisions budgétaires. Ces situations ne sont pas sans conséquences: l'augmentation du stress et des problèmes de santé est nette. Les charges de personnel ont pu être réduites parfois grâce à l'engagement de personnel auxiliaire – et donc moins payé – grâce aussi au non-remplacement immédiat d'une personne partie à la retraite, grâce encore à l'arrivée retardée d'un nouveau collaborateur, à un remplacement différé de sept mois, ou encore à la non-reconduction d'un poste pendant onze mois. Aux SI les augmentations d'effectif prévues au budget 2005 n'ont pas été entièrement réalisées. Le taux de rotation élevé à la Direction des travaux ou dans les APEMS est aussi considéré comme une difficulté.

Les économies salariales ainsi générées ont dépassé les Fr. 13 millions budgétés, pour atteindre Fr. 14,6 millions environ. Le personnel paye donc le prix fort dans toutes les directions, avec le corollaire sur sa propre santé.

L'autre problème grave est celui de la décision prise il y a deux ans d'embaucher le personnel deux classes en dessous de celle occupée par celui qui part. Le groupe POP & Gauche en mouvement a combattu cette politique et nous ne pouvons que dire que nous avons raison. Aujourd'hui, presque tous les chefs de service s'en plaignent. En effet, les éducatrices de la petite enfance, les policiers, les employés techniques, ceux qui ont des professions spécifiques ou rares, beaucoup aux directions des SI et des Travaux, trouvent des postes mieux payés ailleurs, dans l'Administration cantonale ou chez les privés. Souvent, ils ont été formés par les soins de la Ville, mais dès qu'ils ont un peu d'expérience, ils quittent leur place. A la Commission de gestion, nous avons entendu maintes fois des chefs de service en parler. En dehors du cadre de l'Administration, qui n'a pas entendu un ou une directrice de garderie dire qu'il était difficile d'engager une éducatrice de la petite enfance?

Nous saluons donc ici le développement de l'accueil dans les centres de vie infantine et les APEMS, conscients que

si les charges et les revenus de ces secteurs augmentent, ils ne le font pas dans les mêmes proportions, car la Ville améliore les services offerts. Il est reconnu que tant le Service de la petite enfance que celui de Jeunesse et loisirs sont des services compétents qui offrent des prestations de qualité. Néanmoins, s'il est vrai que le service des APEMS doit être très mobile et prêt à s'adapter aux fortes demandes qui surgissent dans les différents quartiers de la ville, l'exigence de mobilité faite aux employés est excessive et il faudrait évaluer si ce «matelas de personnel» n'est pas à la base d'un taux de rotation élevé. En effet, il n'est pas souhaitable pour les enfants en bas âge que le personnel change trop souvent. La mensualisation de ces employés devait aider à les fidéliser.

C'est aussi préoccupant: il y a eu moins d'actions de prévention dans les collèges. Les établissements n'auraient pas organisé les animations auxquelles ils avaient droit. Nous demandons donc à la Municipalité d'inciter les directeurs d'établissement à se préoccuper davantage de ces actions de prévention.

Notre groupe a inlassablement essayé de contrer la décision prise de facturer Fr. 30.– aux usagers de la bibliothèque municipale qui n'habitent pas notre commune. Les commentaires correspondant à ce poste, à la page 88 de la brochure bleue², nous disent que – je cite – «*les recettes provenant de la cotisation annuelle pour les lecteurs adultes domiciliés hors Lausanne sont inférieures aux prévisions, et que par rapport à l'exercice précédent, près d'un millier de lecteurs non lausannois ont renoncé à s'inscrire*». Une ligne plus bas, il est dit: «Le nombre de lecteurs a diminué.» Quelle politique menons-nous? Faut-il que les Lausannois soient meilleurs que les autres? De toute manière, le nombre de lecteurs baisse, donc l'objectif n'est pas atteint. Nous faisons des efforts pour contrer l'analphabétisme en subventionnant la CIFEA, mais d'un autre côté nous renonçons à permettre l'accès gratuit de la bibliothèque municipale à des personnes qui n'habitent pas notre commune, dont certaines pourraient devenir des usagers de la CIFEA.

Aux SI, la gratuité du télé-réseau pour les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires a été réinstaurée suite à notre intervention. Mais le montant effectivement dépensé par la ligne budgétaire 7700.366 a diminué par rapport au budget. Les anciens bénéficiaires n'ont pas tous renouvelé leur demande d'exonération. Nous demandons par conséquent que la direction envoie une lettre à tous les bénéficiaires potentiels, donc à tous les bénéficiaires des prestations complémentaires de l'AVS et de l'AI, pour les informer de leur droit.

L'allocation communale au logement, de son côté, peine à démarrer. Sur un budget de Fr. 647'000.–, n'ont été utilisés que Fr. 244'853.–. Pratiquement un tiers. Où sont passés

²Comptes de l'exercice 2005. Ce document n'est pas reproduit dans ce bulletin.

les autres Fr. 400'000.–? Pourquoi n'ont-ils pas été affectés à l'aide aux bénéficiaires potentiels? Pourquoi ces personnes ne sont-elles pas informées de leur droit? Pourquoi ne fait-on pas parvenir une information par le biais de la déclaration d'impôts?

Voilà. Des comptes meilleurs que prévu. Mais à quel coût?

Le Groupe POP & Gauche en mouvement votera ces comptes et estimera, par ses interventions prochaines et au moment du budget, de quelle manière il défendra les intérêts des plus modestes habitants de notre commune.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Le dilemme qui se pose à un président de groupe, à ce moment de la soirée, c'est : est-ce que je sors mon discours A, prévu pour une vingtaine de minutes, ou le discours B, prévu pour une trentaine de secondes? Je vais plutôt opter pour le discours B, prévu pour durer une trentaine de secondes, et je sens votre soulagement jusqu'ici! Faut-il prévoir une intervention pertinente et tout à fait fouillée? Je vais plutôt limiter ma verve oratoire et laisser cette compétence à mes préopinants et à la présidente de la Commission des finances.

Politiquement, je vous rappelle que nous agissons surtout sur le budget et un peu moins sur les comptes. C'est le budget qui donne les impulsions politiques; les comptes, contrôlés par les directions, par les comptables de direction, par le Service de la révision puis par les commissaires aux finances – relativement, il faut le dire – ne peuvent être que validés d'un point de vue technique.

Peut-être serions-nous légitimés à protester si les comptes s'étaient manifestement écartés du budget. Si tel était le cas, cela aurait signifié alors que le principe de sincérité, qui prévaut lors de l'élaboration du budget, n'aurait pas été respecté. Ce n'est pas le cas en l'état puisque l'écart entre le budget et les comptes est inférieur à 1%. Dès lors, dans ces conditions, rien ne sert de gloser longtemps et je ne peux que vous recommander, comme le groupe socialiste, de les accepter.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je me rallierai aux propos de certains de ceux qui m'ont précédé, conscient de la longueur de la soirée encore à vivre, de l'espérance de certains de faire leurs discours finaux sans que tout le monde soit parti ou en espérance de Mon-Repos, et conscient aussi de la redoutable concurrence télévisée que TVRL subit ce soir dans d'autres domaines.

Nous venons d'assister, pour ceux qui ont approfondi leurs déclarations, à l'habituel flot de propos à la fois complémentaires et contradictoires. La Municipalité, pour tenir compte du tout, devrait être plus efficace que l'éolienne de Collonges qui vient d'être inaugurée!

Nous maintenons néanmoins le cap. Nous n'envisageons pas pour objectif politique d'avoir au moins Fr. 100 millions de déficit, ce que laisserait supposer un des discours

récemment entendus. Mais nous ne voulons pas non plus aller trop rapidement et faire des dégâts dans l'appareil lausannois.

Je n'en dirai pas plus ce soir, je remarque que les comptes sont acceptés et je vous remercie de votre attention.

Le président : – Merci, Monsieur le Syndic. Nous allons procéder maintenant à l'examen des comptes direction par direction.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Je donne la parole à M^{me} la présidente de la Commission.

M^{me} Diane Gilliard (POP), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Les charges de cette direction représentent 17,0% de l'ensemble des charges de la Ville. Elles sont supérieures de 2,2% par rapport au budget. Les revenus de cette direction représentent 35,6% de l'ensemble des revenus de la Ville. Ils sont supérieurs de 0,7% par rapport au budget. La sous-commission chargée de l'examen des comptes de cette direction, représentée par M^{me} Isabelle Truan et M. Claude Bonnard, relève que «pour une direction fonctionnant comme plaque tournante entre les contribuables lausannois, le Canton et ses péréquations, il n'est pas aisé d'être dans la cible du budget. C'est pourtant avec une amélioration que la direction boucle l'exercice 2005, et ceci malgré les crédits supplémentaires». Cela compte tenu du fait que certaines recettes statistiques ont été ventilées dans les directions. Ils soulignent encore qu'elle a bien maîtrisé les charges de personnel, notamment en raison de postes demeurés vacants dans plusieurs services, et que plusieurs dépenses mentionnées sous rubrique «Biens, services et marchandises» ont pu être diminuées, parfois en différant certains achats (notamment des logiciels).

La Commission permanente des finances a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité.

Le président : – Merci, Madame. J'ouvre la discussion sur les comptes d'Administration générale et Finances. La parole n'est pas demandée. Je prends service par service. S'il n'y a pas de prise de parole, les comptes sont considérés comme acceptés.

100 Autorités

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

110 Secrétariat municipal

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

120 Service du personnel

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

1300 Service des études générales et des relations extérieures

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, accepté.

1500 Service d'organisation et d'informatique
Discussion ouverte. Pas de prise de parole, accepté.

150 Service juridique
Discussion ouverte. Pas de demande de parole, accepté.

1700 Service de l'information
Discussion ouverte. Pas de prise de parole, accepté.

1800 Service de la révision
Discussion ouverte. Pas de prise de parole, accepté.

1800 Service financier
Discussion ouverte. Pas de prise de parole, accepté.

1810 Service des impôts, de la caisse et du contentieux
Discussion ouverte. Pas de prise de parole, accepté.

Je vous fais voter sur les comptes de la direction Administration générale et Finances. Celles et ceux qui les acceptent lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité, ces comptes sont acceptés.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

M^{me} la présidente de la Commission des finances.

M^{me} Diane Gilliard (POP), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice: – Les charges de cette direction représentent 8,4% des dépenses totales de la Ville. Les charges 2005 ont été inférieures aux prévisions du budget de 1,69%. Les revenus de cette direction représentent 4,5% de l'ensemble de ses recettes. En 2005, ils sont inférieurs au budget de 1,44%.

Les commissaires chargés de l'examen des comptes de cette direction, M^{me} Marie-Josée Gillioz et M. Fabrice Ghelfi, ne font pas de commentaires généraux sur cette direction.

La Commission permanente des finances a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité.

Le président: – Merci, Madame. J'ouvre la discussion sur les comptes de la Sécurité publique. La parole n'est pas demandée. Je prends service par service.

200 Service administratif
Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

220 Service de Police du commerce
Discussion ouverte. Pas de prise de parole, accepté.

2300 Service du contrôle des habitants
Discussion ouverte. Pas de prise de parole, accepté.

240 Corps de police
Discussion ouverte. Pas de prise de parole, accepté.

250 Service de secours et d'incendie
Discussion ouverte. Pas de prise de parole, accepté.

2900 Service des pompes funèbres officielles
Discussion ouverte. Pas de prise de parole, accepté.

Je vous fais voter les comptes de la Direction de la sécurité publique. Celles et ceux qui les acceptent lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité, ces comptes sont acceptés.

Il faudrait faire revenir deux ou trois personnes parce qu'on est vraiment à la limite du quorum.

CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

La parole est à M^{me} la présidente de la Commission des finances.

M^{me} Diane Gilliard (POP), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice: – Les charges de cette direction représentent 8,9% de l'ensemble des charges de la Ville. Ses revenus représentent 4,0% de l'ensemble des revenus de la Ville. Les charges sont en légère progression par rapport au budget (0,57%), mais grâce à une augmentation des revenus de 2,96%, l'excédent de charges des comptes 2005 est inférieur au budget de Fr. 0,853 million, soit 1,19%.

Les commissaires chargés de l'examen des comptes de cette direction, MM. Jacques Bonvin et Philippe Martin, soulignent dans leur rapport le changement fondamental qui apparaît dans la comptabilisation d'une partie des charges et produits des domaines viticoles. Changement qui fait que «le résultat financier réel de l'année 2005, où la récolte fut très faible, n'apparaît pas».

La Commission permanente des finances a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité.

Le président: – Merci, Madame la présidente. J'ouvre la discussion sur les comptes de Culture, Sports, Patrimoine. Pas de prise de parole, je prends service par service.

320 Service des forêts, domaines et vignobles
Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

330 Service immobilier
Discussion ouverte. Pas de demande de parole, comptes acceptés.

3600 Service de la culture
Discussion ouverte. Pas de demande de parole, comptes acceptés.

3700 Bibliothèque municipale
Discussion ouverte. Pas de demande de parole, comptes acceptés.

3800 Service des sports

Discussion ouverte. Pas de demande de parole, accepté.

Je vous fais voter sur l'ensemble des comptes de cette direction. Celles et ceux qui acceptent les comptes de la Direction culture, sports, patrimoine lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité, les comptes de cette direction sont acceptés.

TRAVAUX

Madame la présidente.

M^{me} Diane Gilliard (POP), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice: – Les charges de cette direction représentent 13,0% de l'ensemble des charges de la Ville. Elles sont inférieures de 2,24% par rapport au budget. Les revenus (10,0% de l'ensemble des revenus de la Ville) sont très légèrement inférieurs aux prévisions budgétaires. Les commissaires chargés de l'examen des comptes de cette direction, MM. Marc Dunant et Bernard Zahnd, soulignent que les comptes 2005 – je les cite – «reflètent une réelle préoccupation de bonne gestion des deniers publics», mais aussi que «les chefs de service défendent avec conviction les montants nécessaires à leurs yeux pour maintenir un niveau d'entretien suffisant du patrimoine communal». Les commissaires soulignent encore que, des comptes 2003 aux comptes 2005, «les charges consolidées sont stables (– 0,32%), tandis que les revenus consolidés marquent une hausse de 5%». Ils rappellent que les grands travaux liés au m2 mobilisent toujours une part importante de l'énergie des services et remarquent que «les charges de personnel sont en baisse par rapport au budget; deux des causes principales sont les taux de rotation élevés du personnel, ce qui provoque un certain nombre de postes vacants durant la procédure de repourvue, de même que la diminution des effectifs dans certains services».

La Commission permanente des finances a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité.

Le président: – Merci, Madame. Discussion ouverte sur les comptes de la Direction des travaux. Pas de prise de parole, je prends service par service.

4100 Service du cadastre

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

4201 Service des routes et de la mobilité

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

4300 Service d'urbanisme

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

4400 Service d'architecture

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

460 Service d'assainissement

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

4700 eauservice Lausanne

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

Je vous fais voter les comptes de la Direction des travaux. Celles et ceux qui les acceptent lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Une abstention, mais sans avis contraire, ces comptes sont acceptés.

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Madame la présidente.

M^{me} Diane Gilliard (POP), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice: – Les charges de cette direction représentent 10,4% de l'ensemble des charges de la Ville. Elles sont inférieures de 1,71% par rapport au budget. Les revenus de cette direction représentent 2,5% de l'ensemble des revenus. Ils sont supérieurs de 1,06% par rapport au budget. Les commissaires chargés de l'examen de cette direction, M^{me} Céline George-Christin et M. Denis Pache, soulignent dans leur rapport que le budget établi a été respecté dans son ensemble, excepté dans un service, et compte tenu de la charge supplémentaire de plus de Fr. 4 millions liée au développement de l'offre de places en crèches et garderies et de celui des APEMS.

Les commissaires font une observation à propos du Service dentaire (5500). En effet, les recettes de ce service sont inférieures de Fr. 496'234.– aux prévisions, qui se montaient à Fr. 2'404'800.–. C'est le résultat d'un budget irréaliste, voire idéaliste. En effet, les cabinets «tournent» au maximum et parviennent à peine à Fr. 2 millions de recettes. Une nouvelle méthode de traitement orthodontique informatisé, raccourcissant les durées de traitements et permettant ainsi d'accueillir davantage de patients, ainsi que la mise en place d'un nouveau logiciel pour la gestion des patients devrait améliorer à l'avenir la situation financière du Service dentaire. Leur observation est la suivante:

Observation

Malgré toutes les explications reçues, nous constatons que déjà aux comptes 2004, cette cible n'était pas atteinte. Nous souhaitons vivement que, lors de l'établissement du prochain budget, les montants présentés soient plus proches de la réalité.

La Commission permanente des finances a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité.

Le président: – Merci, Madame la présidente. Discussion ouverte sur Enfance, Jeunesse et Education. Pas de prise de parole, je prends service par service.

500 Secrétariat général

Discussion ouverte. Pas de demande de parole, comptes acceptés.

540 Service de santé des écoles

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

541 Service de psychologie scolaire

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

5500 Service dentaire

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

561 Service de la jeunesse et des loisirs

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

5800 Ecoles primaires et secondaires

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

590 Service de la petite enfance

Discussion ouverte. Pas de prise de parole.

Je vous fais voter les comptes de la Direction enfance, jeunesse et éducation. Celles et ceux qui les acceptent lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité, ces comptes sont acceptés.

SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Madame la présidente.

M^{me} Diane Gilliard (POP), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice: – Les charges de cette direction représentent 7,7% de l'ensemble des charges de la Ville. Elles sont inférieures de 4,06% par rapport au budget. Les revenus représentent 2,3% de l'ensemble des revenus de la Ville. Ils sont supérieurs de 2,26% par rapport au budget. Les commissaires chargés de l'examen des comptes de cette direction, MM. Jean-Charles Bettens et Maurice Calame, ne font pas de commentaires généraux sur cette direction. Ils relèvent néanmoins, à propos de l'Office du logement, l'économie de Fr. 402'147.– réalisée au poste 6200.366, aides individuelles, correspondant à l'allocation individuelle au logement, mise en œuvre dès novembre 2004.

La Commission permanente des finances a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité.

Le président: – Merci, Madame la présidente. J'ouvre la discussion, une discussion générale sur les comptes de la Sécurité sociale et de l'Environnement. Pas de prise de parole. Service par service:

600 Secrétariat général

Discussion ouverte. Pas de demande de parole, comptes acceptés.

6100 Service des assurances sociales

Discussion ouverte. Pas de demande de parole, comptes acceptés.

620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

630 Service social Lausanne – Centre social régional (CSR)

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

640 Service du travail Lausanne

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

6600 Service des parcs et promenades

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

Celles et ceux qui acceptent les comptes de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité, ces comptes sont acceptés.

SERVICES INDUSTRIELS

Madame la présidente de la Commission des finances.

M^{me} Diane Gilliard (POP), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice: – Les charges de cette direction représentent 34,6% de l'ensemble des charges de la Ville. En 2005, elles ont été parfaitement conformes aux prévisions budgétaires. Les revenus des Services industriels représentent 41,2% de l'ensemble des revenus de la Ville. Les commissaires chargés de l'examen de cette direction, MM. Jean Meylan et Gilles Meystre, soulignent que l'exercice 2005 «laisse apparaître un excellent résultat, supérieur aux prévisions budgétaires [...]». L'excédent de revenus est ainsi supérieur de 9,3% par rapport au budget.» Ils ajoutent: «Sans l'apport financier de cette direction, les comptes de la capitale vaudoise présenteraient théoriquement un déficit de Fr. 113'679'903.–.» Les commissaires relèvent encore l'important effort consenti par les Services industriels en matière d'économies, puisque l'ensemble des charges n'est que légèrement supérieur aux prévisions budgétaires. C'est dû notamment au fait que les augmentations d'effectifs de personnel prévues n'ont pas été entièrement réalisées. Je les cite: «Ainsi, dans chaque service, le nombre de collaborateurs est inférieur aux prévisions budgétaires (entre – 1,4 et – 7,1% d'écart entre comptes et budget 2005), situation qui, ici ou là, n'a pas été sans conséquences, par augmentation de stress et problèmes corollaires de santé, à quoi il faudra veiller à l'avenir. En revanche, la comparaison entre les comptes 2005 et les comptes 2004 laisse apparaître une croissance globale de 2% des effectifs (8,75 EPT). [...] Le nombre d'EPT retrouve quasiment son niveau de l'année 2003 (443,8 EPT en 2003, 442,1 en 2005).»

Ils remarquent également la croissance des revenus du Service de l'électricité, qui présentent un excédent de presque Fr. 52,5 millions, supérieur à l'excédent budgétisé de 25% et de 5% par rapport aux comptes de l'exercice précédent. Il en va de même pour le Service du gaz et du chauffage à distance par rapport à 2004, qui montrent Fr. 2,5 millions de plus que le montant prévu au budget. L'augmentation du prix d'achat du gaz a pesé sur les comptes du Service du gaz, entraînant un dépassement de Fr. 3'633'367.–. «Cette

augmentation a pu être partiellement reportée sur le prix de vente au consommateur...», ajoutent les commissaires. Enfin, ils relèvent que les prestations de télécommunication du Service du multimédia ont généré des revenus supérieurs aux prévisions budgétaires de 42%, même si la croissance du nombre de raccordements a entraîné d'importantes charges d'entretien des installations, non budgétisées.

Les commissaires concluent: «Représentant 41,2% des revenus de la Ville de Lausanne, le résultat des Services industriels fait office de pilier de la santé financière de notre ville. [...] Il convient en outre de souligner que les demandes d'entretien et de rénovation des installations – exprimées à réitérées reprises par les sous-commissaires – ont été entendues, corrigeant ainsi les lacunes constatées lors des derniers exercices.»

La Commission permanente des finances a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité.

Le président: – Merci, Madame. J'ouvre la discussion sur les comptes de la direction des Services industriels. La parole n'est pas demandée, je prends service par service.

700 Service du développement stratégique

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

7010 Service comptabilité et finances

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

701 Service du MAGESI

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

74 Service du gaz et chauffage à distance

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, accepté.

Quand je dis «discussion ouverte», ce n'est pas pour que vous bavardiez entre vous, c'est la discussion sur les comptes! (*Eclats de rire.*)

75 Service de l'électricité

Discussion ouverte. (*Les rires persistent.*) Pas de prise de parole, comptes acceptés.

7700 Service du multimédia

Discussion ouverte. Pas de prise de parole, comptes acceptés.

Je vous fais voter les comptes de cette direction, mais oui! Celles et ceux qui les acceptent lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité, les comptes des Services industriels viennent d'être acceptés.

J'ouvre une discussion finale en donnant la parole à M^{me} la présidente de la Commission des finances.

M^{me} Diane Gilliard (POP), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice: – La Commission permanente des finances attend une réponse muni-

cipale à l'observation qu'elle a émise à propos du Service dentaire.

Ses remerciements vont à tous les chefs de service et en particulier à M. Thonney et son adjoint M. Barbi, pour leur précieuse collaboration à la commission. La présidente souhaite encore remercier personnellement M. Barbi pour son aide lors de la rédaction de ce rapport.

Pour le reste, constatant que la Municipalité et l'ensemble de l'Administration communale manifestent un réel souci et font de réels efforts pour parvenir à l'objectif d'assainissement durable des finances communales, même au prix de quelques difficultés dans leur travail quotidien, la Commission des finances a accepté les comptes 2005 de la Ville de Lausanne à l'unanimité lors de sa séance du 21 juin dernier. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de faire de même.

Le président: – Merci, Madame la présidente. La discussion finale est ouverte sur les comptes de la Commune de Lausanne pour 2005. Il n'y a pas de prise de parole. Celles et ceux qui acceptent les comptes 2005 le font savoir en levant la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité, ces comptes sont acceptés. Merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2006/12 de la Municipalité, du 23 mars 2006;
- ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'approuver les comptes de 2005 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2006/12, du 23 mars 2006.

Le président: – Point suivant de l'ordre du jour, point 4, préavis N° 2006/24, «Crédits supplémentaires pour 2006 (1^{re} série)». J'appelle à la tribune M. Claude Bonnard, rapporteur de la Commission des finances.

Crédits supplémentaires pour 2006**(1^{re} série)**

Préavis N° 2006/24

Lausanne, le 1^{er} juin 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2006, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 1281 du préavis)</i>	<u>8'676'700.-</u>	<u>728'100.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 1305 du préavis)</i>	<u>471'900.-</u>	<u>0.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 1316 du préavis)</i>	<u>153'100.-</u>	<u>0.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS							TOTAL PAR NATURE
		Administration générale et finances	Sécurité publique	Culture, sports, patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement	Services industriels	
CHARGES PAR NATURE	30 Charges de personnel	3'988'000 (indexation des traitements)							3'988'000
	301 Traitements	209'900		40'500		439'500	865'000	98'000	1'652'900
	303 Cotisations aux assurances sociales	13'200		2'600		28'100	53'900	5'000	102'800
	304 Cotisations à la caisse de pensions	26'800		2'800		70'400	118'300	5'000	223'300
	305 Assurance-accidents			500			11'600	2'000	14'100
	309 Autres charges de personnel	47'000			7'000	2'000	18'000		74'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau	48'000				4'500			52'500
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	16'600	20'000			11'500	68'900	25'000	142'000
	312 Eau, énergie et chauffage					1'500			1'500
	313 Marchandises	5'600						10'000	15'600
	314 Entretien des biens immobiliers		50'000	510'000	165'000	49'200	900'000		1'674'200
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations							25'000	25'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation					19'800		55'000	74'800
	317 Déplacements, débours, dédommagements					4'000			4'000
	318 Autres prestations de tiers			55'000	63'000		9'500	200'000	327'500
	319 Impôts, taxes et frais divers						20'500		20'500
	365 Subventions à des institutions	25'000		150'000					175'000
	390 Imputations internes						109'000		109'000
TOTAL PAR DIRECTION (*)	392'100	70'000	761'400	235'000	630'500	2'174'700	425'000	8'676'700	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>35'500</i>	<i>63'000</i>	<i>10'600</i>	<i>119'000</i>	<i>500'000</i>	<i>728'100</i>	

(*) Non compris l'indexation des traitements

CHARGES DE PERSONNEL

		Budget	Crédit suppl.
30	Charges de personnel	Fr. 451'872'100.-	Fr. 3'988'000.-

Adaptation des traitements du personnel communal et des conseillers municipaux au renchérissement dès le 1^{er} janvier 2006.

Ce crédit supplémentaire sera réparti ultérieurement dans les paragraphes budgétaires adéquats.

Sur la base de l'indice des prix à la consommation de novembre 2005, les traitements du personnel communal ont été indexés de 0,96% (indice 105,4).

La précédente indexation de 1,56% (indice 104,4) a été accordée le 1^{er} janvier 2005.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE	
		1000 Conseil communal	1100 Secrétariat communal	1102 Greffé municipal	1200 Service du personnel	1500 Service d'organisation et d'informatique	1601 Commission de police		1700 Service de l'information
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	90'600					58'700	60'600	209'900
	303 Cotisations aux assurances sociales	5'700					3'600	3'900	13'200
	304 Cotisations à la caisse de pensions	12'300					7'700	6'800	26'800
	309 Autres charges de personnel					47'000			47'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau			48'000					48'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				6'400		5'700	4'500	16'600
	313 Marchandises				5'600				5'600
	365 Subventions à des institutions		25'000						25'000
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES		108'600	25'000	48'000	12'000	47'000	75'700	75'800	392'100
<i>TOTAL DES RECETTES</i>									

100 Autorités*1000 Conseil communal*

		Budget	Crédit suppl.
1000.301	Traitements	Fr. 229'100.–	Fr. 90'600.–
1000.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 14'000.–	Fr. 5'700.–
1000.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 32'900.–	Fr. 12'300.–

Jusqu'à fin octobre 2005, la transcription des enregistrements des séances du Conseil communal ainsi que la rédaction du *Bulletin du Conseil* étaient confiés à un prestataire externe au bénéfice d'un contrat d'entreprise au sens des art. 363 ss CO. Le 25 octobre 2005, ce contrat s'est malheureusement éteint à la suite du décès de l'entrepreneur.

Le 1^{er} décembre 2005, désireux de ne pas accumuler de retard dans la parution du *Bulletin du Conseil*, le Bureau du Conseil a souhaité mettre la nouvelle rédactrice du *Bulletin du Conseil* au bénéfice d'un contrat de travail (art. 319 ss CO).

Contrairement au contrat d'entreprise, la nouvelle qualification de la relation contractuelle entraîne notamment l'obligation, pour l'employeur, de s'acquitter de charges sociales et de cotisations à la caisse de pensions. En conséquence, les écritures ne seront plus enregistrées sous la rubrique 1000.318 «Prestations de tiers» mais sous les rubriques 1000.301 «Traitements», 1000.303 «Cotisations aux assurances sociales» et 1000.304 «Cotisations à la caisse de pensions».

L'engagement de la rédactrice du *Bulletin du Conseil* nécessite une demande de crédit supplémentaire aux rubriques susmentionnées, partiellement compensée par la non-dépense de Fr. 67'200.– à la rubrique 1000.318, l'opération se soldant par un excédent de charges total de Fr. 41'400.–.

110 Secrétariat municipal*1100 Secrétariat communal*

		Budget	Crédit suppl.
1100.365	Subventions à des institutions	Fr. 871'000.–	Fr. 25'000.–

Par une motion déposée le 8 novembre 2005 et renvoyée à l'examen d'une commission, M. Roland Philippoz a demandé que la Municipalité soutienne par un don la Fondation Digger DTR, active dans le domaine du déminage.

Ayant son siège à Tavannes, cette fondation à vocation humanitaire s'est donné pour mission de développer des moyens techniques efficaces et sûrs pour défricher les champs de mines. Active depuis 1998, elle a mis au point un engin télécommandé – dont le principe découle de recherches conduites à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne – qui permet, en particulier, d'éliminer les mines anti-personnel de manière beaucoup plus rapide que par les moyens traditionnels de déminage, sans faire courir de danger au personnel engagé. Cet engin est actuellement en opération dans le Sud Soudan, avec deux collaborateurs de la fondation.

Animée d'abord par des bénévoles, la Fondation Digger DTR a engagé quelques salariés (rétribués à raison d'environ Fr. 3000.– par personne et par mois) pour passer à la production de son engin; à terme, par la vente de celui-ci, elle devrait pouvoir s'autofinancer, mais pour l'heure compte encore largement sur le mécénat et les dons pour couvrir ses dépenses de fonctionnement et d'investissement. Une subvention communale de Fr. 5000.–, prélevée sur le crédit budgétaire alloué à la solidarité internationale, lui a d'ailleurs été accordée en 2004, au vu de l'acuité du problème posé par les mines anti-personnel, notamment dans la région d'Osijek, en Croatie, avec laquelle notre Ville entretient depuis plusieurs années des relations privilégiées; cette subvention n'a pu être renouvelée en 2005, en raison d'un don exceptionnel à la Chaîne du bonheur en faveur des victimes du «tsunami» de fin 2004, don qui a largement mis à contribution le crédit affecté à la solidarité internationale.

La commission chargée de l'examen de la motion de M. Philippoz, tout en admettant le bien fondé d'un soutien à la Fondation Digger DTR, a jugé que la voie de la motion choisie en l'occurrence est mal adaptée, en ce qu'elle nécessite un rapport au Conseil communal en vue de sa prise en considération, puis un rapport-préavis de la Municipalité, la réunion

d'une commission et un nouveau rapport au Conseil sur les propositions formulées par l'Exécutif, alors que les besoins de liquidités de la fondation ont un caractère immédiat. Le motionnaire s'est donc rallié à la proposition qui lui a été faite de retirer sa motion dès lors que la Municipalité accepterait de solliciter par voie de crédit supplémentaire le montant nécessaire à l'octroi du soutien souhaité.

1102 Greffe municipale

		Budget	Crédit suppl.
1102.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 107'000.–	Fr. 48'000.–

Le stock de livres « officiels » remis aux jeunes filles et aux jeunes gens, suisses et étrangers, atteignant l'âge de dix-huit ans, de même qu'aux nouveaux bourgeois et à certains visiteurs, s'épuise plus rapidement que prévu et il sera nécessaire qu'avant la fin de l'année un nouvel ouvrage soit à disposition.

Les circonstances font que s'offre l'occasion d'acquérir un livre consacré aux promenades et espaces verts lausannois, dont la parution est prévue pour fin mai/début juin. Edité par un groupement réuni sous l'appellation « Association Vert-de-gris », ce livre d'une centaine de pages intitulé *Lausanne de parcs en promenades* sera axé sur des dessins entrecoupés de textes d'auteurs locaux.

L'ouvrage en cause revient à Fr. 24.– l'exemplaire, pour un tirage de 3000 exemplaires. Pour comparaison, le dernier ouvrage acquis pour servir de livre officiel, *Lausanne, un lieu, un bourg, une ville*, a coûté Fr. 33.80 l'exemplaire.

Les éditeurs devant passer à bref délai commande du papier nécessaire, la Municipalité a admis l'acquisition de 2000 exemplaires de ce livre (les éditeurs prévoyant pour leur part d'en commercialiser un millier d'exemplaires) et sollicite dès lors le présent crédit supplémentaire.

120 Service du personnel

1200 Service du personnel

		Budget	Crédit suppl.
1200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 10'400.–	Fr. 6'400.–
1200.313	Marchandises	Fr. 0.–	Fr. 5'600.–

Des cours « Mesures d'urgence » seront dispensés à environ 200 collaborateurs/trices dès avril 2006. Ils nécessitent l'achat d'extincteurs d'exercice, de couvertures d'extinction et d'un bloc de gonflage des extincteurs. Cette infrastructure de base servira également pour les années à venir.

Le coût de ce matériel et des consommables n'a pu être planifié lors de l'élaboration du budget en raison du manque d'informations dont disposait alors l'ingénieur sécurité sur les structures existantes au sein de la Ville.

Dans ces circonstances, l'octroi d'un crédit supplémentaire se révèle indispensable.

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl.
1500.309	Autres charges de personnel	Fr. 120'000.–	Fr. 47'000.–

La réussite des divers aspects de l'introduction à venir de la Cyberadministration à la Ville de Lausanne implique que le Service d'organisation et d'informatique se dote des compétences nécessaires en matière d'e-Governance.

160 Service juridique*1601 Commission de police*

		Budget	Crédit suppl.
1601.301	Traitements	Fr. 658'000.–	Fr. 58'700.–
1601.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 40'100.–	Fr. 3'600.–
1601.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 91'900.–	Fr. 7'700.–
1601.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 0.–	Fr. 5'700.–

Equiperment d'un poste de travail pour Fr. 4000.– et achat d'armoires rendu nécessaire par la modification des locaux pour Fr. 2200.–.

Engagement d'une nouvelle secrétaire pour faire face à l'accroissement du nombre de sentences municipales et à la charge de travail induite par les affaires plus complexes se déroulant sur fonds privé. L'augmentation d'effectif a été autorisée après le bouclage du budget 2006.

1700 Service de l'information

		Budget	Crédit suppl.
1700.301	Traitements	Fr. 1'263'900.–	Fr. 60'600.– a) Fr. 24'800.– b) Fr. 35'800.–
1700.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 77'400.–	Fr. 3'900.– a) Fr. 1'600.– b) Fr. 2'300.–
1700.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 184'900.–	Fr. 6'800.– a) Fr. 1'800.– b) Fr. 5'000.–
1700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 12'000.–	b) Fr. 4'500.–

a) Compensation d'un congé maternité par l'engagement d'un auxiliaire: Fr. 28'200.–

A ce jour, le Service de l'information (SPI) fait face à de nombreux engagements. La chef de service et les trois adjoints d'info presse sont mobilisés par des missions liées à l'actualité, mais aussi par des comités de pilotage et des groupes de réflexion à moyen ou long terme. A titre d'exemple:

- communication extérieure de la Municipalité et des directions;
- rédaction de textes pour le syndic;
- communication des grands chantiers;
- élaboration d'un plan directeur pour la cyberadministration;
- déploiement du nouveau site internet et réflexion sur son contenu;
- lancement d'un concours graphique pour les pages culturelles du site;
- évolution des missions d'Info cité en un pôle d'accueil Hôtel de Ville–Chauderon–Flon;
- etc.

Echéances pour lesquelles toutes les forces vives du SPI sont requises.

Or, une des adjointes, en charge à 80% de la communication de trois directions ainsi que des textes de présentation du syndic, a fait valoir un congé maternité suivi de 15 jours de vacances de cinq mois et demi depuis le 22 décembre 2005.

En conséquence, nous demandons l'engagement d'un auxiliaire à 50% durant les congés maternité et parental d'une adjointe d'info presse, du 1^{er} janvier au 16 juin 2006, afin d'assurer les prestations fournies par le SPI.

b) Renforcement de l'effectif de l'unité web avec l'engagement d'un 0,7 EPT: Fr. 47'600.–

En janvier 2006, l'unité info web du Service de l'information a dû mandater une ressource externe, engagée à 70%, en qualité d'éditeur web. Ce collaborateur n'ayant pas de statut d'indépendant, nous avons transformé le mandat en contrat d'auxiliaire, financé par la rubrique 1700.301 – Traitements, compensé par une réserve financière à la rubrique 1700.318 – Autres prestations de tiers.

L'engagement était motivé par le démarrage simultané de trois projets de réflexion majeurs qui ne pouvaient être différés:

- le projet d'études et d'organisation dans le cadre du développement de la cyberadministration;
- le projet de réflexion approfondie sur le contenu culturel;
- le projet de réflexion sur la stratégie de communication web globale liée, entre autres, au projet de marketing urbain.

Ce renforcement d'effectif a donc permis au webmaster responsable de se décharger de tâches à moindre valeur ajoutée et de consacrer le temps nécessaire aux projets susmentionnés.

Toutefois, ces derniers donneront lieu à plusieurs projets de réalisation de longue durée qui, à leur tour, nécessiteront tous un suivi et une coordination continus que l'unité devra pouvoir assumer.

Au vu du caractère permanent de l'augmentation de la charge et de l'entière satisfaction donnée par ce collaborateur, il est nécessaire de procéder à une augmentation d'effectif en régularisant la situation dudit collaborateur par un engagement fixe. Le contrat d'auxiliaire échéant le 30 juin 2006, l'octroi d'un crédit supplémentaire est demandé pour:

- le financement des traitements du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006;
- l'équipement du poste de travail (mobilier, logiciels informatiques).

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICE		
		2400	TOTAL	
		Corps de police	PAR	
			NATURE	
CH. PARNAT.	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	20'000	20'000
	314	Entretien des biens immobiliers	50'000	50'000
	TOTAL SECURITE PUBLIQUE		70'000	70'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				

2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl.
2400.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 285'000.–	Fr. 20'000.–

Traitant de la cinquième partie, consacrée aux transports et à la mobilité, de la mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21), le rapport-préavis N° 2005/36, dont les conclusions ont été approuvées par le Conseil communal dans sa séance du 8 novembre 2005, prévoyait, à son chapitre 4.5.3, d'équiper le Corps de police d'un radar mobile supplémentaire, pour un montant de Fr. 130'000.– ainsi que d'un radar laser, destiné aux contrôles des rues piétonnes, pour une somme de Fr. 50'000.–.

Or, après nouvelle analyse de la situation, le Corps de police a opté pour une modification du choix technique, sans compromettre l'objectif de départ visant à faire respecter les règles de la circulation et à augmenter la sécurité et le confort des piétons. C'est pourquoi, sur le crédit supplémentaire 2005 de Fr. 180'000.–, octroyé par le biais du rapport-préavis précité, seul un montant de Fr. 130'000.– a été utilisé pour procéder à l'achat d'un nouveau radar mobile, mis en service le 3 avril 2006.

En effet, il est apparu opportun d'acquérir, en lieu et place d'un radar laser, deux radars avec indicateur instantané de la vitesse, pour un montant total de Fr. 20'000.–. De fait, ces équipements, qui ne sont pas destinés à dénoncer les conducteurs en excès de vitesse, mais à sensibiliser ceux-ci à l'allure à laquelle ils se déplacent dans un secteur donné, sont appelés à remplacer le matériel de ce type, particulièrement vétuste et encombrant, dont dispose aujourd'hui le Corps de police et qui, en 2005, a été utilisé durant 50 semaines, permettant ainsi de toucher préventivement près de 670'000 conducteurs. A relever que, lors de l'installation de nouvelles zones 30, ce matériel sert également aux campagnes de prévention avec poste d'interception, organisées pour assurer l'information des usagers.

Au demeurant, la politique lausannoise de sécurisation du trafic routier, conduite depuis plusieurs années, a démontré qu'il était particulièrement efficace d'agir sur plusieurs fronts. Preuve en est la constante diminution, depuis six ans, tant du nombre des blessés que de celui des accidents de la route. Il s'agit donc de pouvoir poursuivre dans cette voie, en se dotant des moyens modernes, permettant d'agir aussi bien dans le domaine de la prévention que dans celui de la répression.

Pour permettre l'achat des deux radars avec indicateur instantané de la vitesse, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 20'000.– s'avère indispensable, puisque la part non utilisée du crédit supplémentaire 2005 est périmée.

		Budget	Crédit suppl.
2400.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 80'000.–	Fr. 50'000.–

Dans le cadre de l'opération Prestations 2004, il avait été prévu de procéder à l'extension des locaux de l'Office du stationnement, à la rue St-Martin 29, suite à l'augmentation du personnel occupé à la gestion des amendes, découlant de la mise en service de nouveaux appareils radars.

En conséquence, il a été porté au budget 2006, sous la rubrique 2400.316 «Loyers et redevances d'utilisation», une somme de Fr. 50'000.– pour la location des locaux supplémentaires nécessaires pour permettre l'extension précitée.

Un nouvel examen des locaux actuels de l'Hôtel de police a démontré qu'un réaménagement des surfaces dévolues au Bureau du contrôle de la circulation (BCC) était à même de répondre aux besoins liés à l'augmentation du personnel affecté à la gestion des amendes.

Par conséquent, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 50'000.–, à inscrire sous la rubrique 2400.314 «Entretien des biens immobiliers», s'avère indispensable. Ce montant sera entièrement compensé par une économie équivalente (Fr. 50'000.–), réalisée sur le compte 2400.316 «Loyers et redevances d'utilisation», économie qui, bien évidemment, se reportera sur les années suivantes.

3 CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE	
		3200 Forêts	3300 Gestion des immeubles	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3700 Bibliothèque municipale	3800 Service des sports		
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements		23'700		16'800		40'500
	303	Cotisations aux assurances sociales		1'500		1'100		2'600
	304	Cotisations à la caisse de pensions		2'300		500		2'800
	305	Assurance-accidents		500				500
	314	Entretien des biens immobiliers	58'000		173'000		279'000	510'000
	318	Autres prestations de tiers					55'000	55'000
	365	Subventions à des institutions				150'000		150'000
	TOTAL CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE		58'000	28'000	173'000	168'400	334'000	761'400
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>17'700</i>		<i>17'800</i>		<i>35'500</i>	

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3200 Forêts

		Budget	Crédit suppl.
3200.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 99'000.-	Fr. 58'000.-

Faisant suite à un constat d'infiltrations d'eau dans la toiture du bâtiment administratif du Boscal, des spécialistes ont été appelés et ont constaté une dégradation de la couverture du bâtiment administratif ainsi que de celle du hangar.

Le système de fixation des plaques d'éternit utilisé à l'époque n'était pas optimal. Un nouveau système mieux adapté aux conditions locales (neige, gel) a été développé par la maison Eternit et sera posé pour la réfection de ces toitures.

Nous ne pouvons malheureusement faire valoir aucune garantie pour malfaçon, car ces travaux ont été effectués il y a plus de 10 ans.

Un appel d'offres a donc été lancé par le Service d'architecture pour permettre de chiffrer le coût de ces réfections.

Afin d'éviter des dégâts dus à l'infiltration de l'eau, il est nécessaire d'entreprendre ces travaux rapidement.

330 Service immobilier**3300 Gestion des immeubles**

		Budget	Crédit suppl.
3300.301	Traitements	Fr. 3'739'800.–	Fr. 23'700.–
3300.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 224'800.–	Fr. 1'500.–
3300.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 540'900.–	Fr. 2'300.–
3300.305	Assurances accidents	Fr. 50'700.–	Fr. 500.–

Une secrétaire de la section gérance est actuellement enceinte et bénéficiera ensuite d'un congé maternité de quatre mois à compter, selon toutes probabilités, de la fin du mois d'août 2006. Ledit congé maternité sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement de l'enfant, voire d'une période de vacances.

Les spécificités du poste (gestion du secrétariat de deux gérant(e)s d'immeubles, soutien administratif, prise en charge du central téléphonique du service) nécessitent impérativement un remplacement lors d'une absence de longue durée afin de garantir la continuité et la bonne marche du service.

Il convient donc de procéder à l'engagement temporaire d'un(e) collaborateur(trice) pour une durée d'environ sept mois, dont cinq mois en 2006 qui font l'objet de la présente demande.

Ces charges supplémentaires seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité qui devraient s'élever à Fr. 17'700.– – Rubrique 3300.436 « Dédommagements de tiers ».

3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'220'000.–	Fr. 173'000.–
			a) Fr. 145'000.–
			b) Fr. 28'000.–

a) Immeuble administratif, Chauderon 4, à Lausanne – Aménagement de locaux en bureaux, 2^e et 3^e étages

Dans sa séance du 8 décembre 2005, la Municipalité adoptait une note relative aux locaux du Service social Lausanne, en particulier l'octroi de surfaces libérées par des tiers dans l'immeuble de Chauderon 4. La présente demande de crédit supplémentaire fait suite à la note précitée et spécifie le coût des travaux d'aménagement – câblage, création de cloisonnement de bureau, réfection complète des locaux.

Ces nouvelles surfaces permettent au SSL d'engager tout le personnel qui lui est alloué et d'ouvrir une salle d'attente pour son unité logement et caisse RMR.

Le montant de cette opération est estimé (sur devis d'entreprises) à Fr. 145'000.–, soit:

CFC 230.0	Installations électriques	Fr. 42'000.–
CFC 273.0	Menuiserie	Fr. 5'000.–
CFC 277.0	Cloisons mobiles	Fr. 28'000.–
CFC 281.0	Revêtements de sol	Fr. 16'000.–
CFC 285.1	Plâtrerie-peinture	Fr. 53'000.–
CFC 287.0	Nettoyage de chantier	Fr. 1'000.–

Les surfaces supplémentaires attribuées à l'Administration s'élèvent à 325 m².

b) Ecole à la montagne les Chevalleyres, à Blonay: Fr. 9'000.–

Remplacement urgent d'un sèche-linge, suite à un incendie.

Cette dépense sera partiellement compensée par un versement de l'ECA – Rubrique 3302.436 «Dédommagements de tiers».

Centre pour adolescents de Valmont, à Lausanne: Fr. 19'000.–

Remplacement urgent d'un sèche-linge type professionnel (1987), la réparation étant impossible.

3700 Bibliothèque municipale

		Budget	Crédit suppl.
3700.301	Traitements	Fr. 3'466'100.–	Fr. 16'800.–
3700.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 210'700.–	Fr. 1'100.–
3700.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 485'300.–	Fr. 500.–

Une collaboratrice de la bibliothèque de Chauderon est au bénéfice d'un congé maternité et, afin d'assurer correctement le service au public, l'engagement d'un auxiliaire à 100% s'est avéré indispensable. Ce remplacement porte sur toute la durée du congé maternité et d'allaitement qui sera suivi d'un congé non payé, soit du 17 novembre 2005 au 31 décembre 2006. Compte tenu de l'économie réalisée par le non-versement du traitement pendant le congé non payé qui s'étend de mai à décembre 2006, la présente demande concerne uniquement le remplacement de la titulaire du 1^{er} janvier au 30 avril 2006, soit un montant de Fr. 18'400.–.

Les indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité encaissées sur la rubrique 3700.436 «Dédommagements de tiers» s'élèvent à Fr. 17'800.–.

		Budget	Crédit suppl.
3700.365	Subventions à des institutions	Fr. 250'000.–	Fr. 150'000.–

La première édition du Festival International de la BD (BD-FIL) s'est déroulée du 2 au 4 septembre 2005 dans le quartier du Flon et ses abords immédiats.

Les charges étaient estimées à Fr. 1'050'000.–; à la fin de l'exercice, le total des charges a été réduit à Fr. 995'000.–. Malgré la bonne maîtrise des coûts, le résultat définitif des comptes laisse apparaître un déficit de Fr. 260'000.–. L'essentiel de ce déficit est dû à la défection d'un très important sponsor.

Compte tenu du potentiel de cette nouvelle manifestation et de la capacité démontrée par ses organisateurs à en maîtriser les comptes, la Municipalité a décidé d'apporter un soutien à BD-FIL en lui allouant une subvention de Fr. 150'000.– destinée à équilibrer les comptes de l'édition 2005.

3800 Service des sports

		Budget	Crédit suppl.
3800.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 1'030'000.–	Fr. 279'000.– a) Fr. 265'000.– b) Fr. 14'000.–

- a) Le 8 juin 2005, un incendie détruisait à 75% le bâtiment ECA N° 16089 abritant, entre autres, les embarcations et le matériel du Kayak Club Lausanne. De plus, le bâtiment ECA N° 16087 a été endommagé par le sinistre. La Municipalité souhaite reconstruire le bâtiment N° 16089 et réparer le bâtiment N° 16087 à l'identique de ce qu'ils étaient avant le sinistre.

Le coût de ces travaux n'était pas encore connu au moment de l'élaboration du budget, d'où la présente demande de crédit supplémentaire.

Les frais de reconstruction et de réparation pour ces deux bâtiments seront couverts à 98% par l'Etablissement cantonal d'assurance contre les incendies et les éléments naturels.

- b) La distance au sol des installations de plongeon (tremplins élastiques et plates-formes) de la piscine de Bellerive va de 3 à 10 mètres. Or, la hauteur des balustrades latérales de protection desdites installations est faible: 90 cm, soit 20 cm de moins que les normes. Elle n'est plus à même de protéger, contre les risques de chutes, les nombreux utilisateurs de ces installations de plongeon. Consulté, l'ingénieur communal de sécurité a confirmé les dangers potentiels susmentionnés et a proposé des mesures d'assainissement.

Dès lors, pour des raisons évidentes de sécurité, la Municipalité a décidé de procéder avant l'ouverture de la piscine à des travaux de mise en conformité, à savoir: fourniture et pose de mains courantes complémentaires afin de rehausser à 110 cm celles existantes sur les installations de 3, 5 et 10 mètres. De plus, de nouvelles bordures seront intégrées empêchant ainsi les utilisateurs de s'asseoir sur lesdites mains courantes.

Cette installation étant classée bâtiment protégé, ces travaux ont été approuvés, au préalable, par le conservateur cantonal des Monuments et Sites.

		Budget	Crédit suppl.
3800.318	Autres prestations de tiers	Fr. 290'000.–	Fr. 55'000.–

La mission principale du groupe opérationnel de l'unité «Technique» du Service des sports est l'appui aux manifestations sportives et culturelles organisées en notre Ville (montage et démontage des infrastructures mobiles, tentes, podiums, stands, barrières Vauban, sanitaires, signalétiques et autres générateurs). Ainsi, en 2006, le groupe opérationnel interviendra en faveur de plusieurs dizaines de comités d'organisation (20 km de Lausanne, tournoi international de beach-volley, journée lausannoise du vélo, Athletissima, Equissima, championnats du monde de triathlon de Lausanne, Tour de Romandie, nuit des musées lausannois, marathon de Lausanne, etc.).

Ce groupe, composé de 8 EPT, est appuyé par 4 EPT du groupe d'entretien de la même unité. L'engagement des collaborateurs est tributaire du calendrier des manifestations. En général, les manifestations (qu'elles soient sportives ou non) sont organisées d'avril à octobre, ce qui pose de graves problèmes en termes de ressources humaines. En effet, durant cette période, les horaires de ces collaborateurs dépassent fréquemment le maximum autorisé par la loi sur le travail et le nombre d'heures supplémentaires ainsi générés est tel que leur compensation grève la réalisation des autres missions le reste de l'année.

Fort de ce constat, la Municipalité a inscrit un montant de Fr. 75'000.– au budget 2006, sous la rubrique 3800.318 «Autres prestations de tiers» afin de mandater une société spécialisée dans l'organisation de tels événements et de lui confier certaines des tâches assurées jusque-là par le Service des sports.

C'est dans ce cadre et à la suite du transfert, au 1^{er} janvier 2006, auprès du Service des parcs et promenades, d'un collaborateur rattaché au groupe opérationnel (poste N° 0240), que la Municipalité a décidé de repourvoir le poste de premier employé d'installations sportives sous la forme de 0,25 EPT d'employé d'installations sportives (attribué principalement pour les travaux de glace de la patinoire de la Pontaise) et de réaffecter annuellement le solde, soit 0,75 EPT ou Fr. 55'000.–, au budget de fonctionnement du Service des sports, sous la rubrique 3800.318.

Ce montant de Fr. 55'000.– sera entièrement compensé par une économie réalisée sur le poste 3800.301 «Traitements».

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S		TOTAL PAR NATURE	
		4601 Ramassage et tri des déchets	4700 Eauservice		
CH. PAR NATURE	309	Autres charges de personnel	7'000		7'000
	314	Entretien des biens immobiliers	65'000	100'000	165'000
	318	Autres prestations de tiers	63'000		63'000
	TOTAL TRAVAUX		135'000	100'000	235'000
	<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>63'000</i>		<i>63'000</i>

460 Service d'assainissement

4601 Ramassage et tri des déchets

		Budget	Crédit suppl.
4601.309	Autres charges de personnel	Fr. 10'000.-	Fr. 7'000.-

Le centre de ramassage et de recyclage des déchets urbains a dû s'adresser à un organisme privé pour la formation de deux caristes, cette formation n'étant plus assurée par les Services industriels.

Cette formation est urgente et indispensable, car les deux collaborateurs doivent utiliser le matériel de levage de Nestec dans le cadre du mandat de gestion intégré des déchets de cette entreprise, et disposer d'un brevet de cariste.

		Budget	Crédit suppl.
4601.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 260'000.-	Fr. 65'000.-

Suite à la mise hors service de l'usine d'incinération des ordures ménagères du Vallon, il est urgent de procéder, dans un premier temps et sans délai, à la démolition de la cheminée qui servait à l'évacuation des fumées. Cet ouvrage se trouve en effet dans un état de vieillissement préoccupant et sa sécurité structurale serait insuffisante en cas de très forts vents.

Le montant inscrit au budget 2006 avait été arrêté à l'époque sur la base d'un devis estimatif. Les soumissions rentrées, il s'avère que les travaux sont de Fr. 320'000.-, soit Fr. 65'000.- supérieurs au budget. A l'analyse des offres, il est apparu que des mesures de sécurité complémentaires étaient indispensables.

		Budget	Crédit suppl.
4601.318	Autres prestations de tiers	Fr. 1'345'000.–	Fr. 63'000.–

A vu des résultats 2005, il est vraisemblable que le tonnage de déchets animaux traités au cours de l'année 2006 sera de l'ordre de 750 tonnes, comme ce fut le cas ces deux dernières années. Le budget 2006 prévoyait une diminution à 600 tonnes et n'a pas inclus la TVA. Il convient donc d'augmenter le montant pour cette prestation de Fr. 63'000.– (750 tonnes à Fr. 300.–/t, plus la TVA).

Cette dépense est entièrement couverte par les recettes perçues auprès des professionnels nous confiant leurs déchets carnés (Fr. 63'000.– sous la rubrique 4601.434).

4700 eauservice Lausanne

		Budget	Crédit suppl.
4700.314	Entretien des bâtiments	Fr. 134'000.–	Fr. 100'000.–

Pour les années 2002 à 2005, l'entretien courant du parc immobilier d'eauservice a été financé par un crédit-cadre (préavis N° 2002/8 du 7 mars 2002). Un montant de Fr. 313'000.– a été prévu pour les travaux sur les bâtiments d'exploitation. Quant aux bâtiments d'habitation, dont la gestion a été confiée au Service immobilier, c'est un montant annuel de Fr. 107'000.– par année qui a été prévu. Un nouveau crédit-cadre doit être demandé par voie de préavis pour les années 2007 et suivantes.

Cependant, pour l'année 2006, aucun financement n'a été prévu pour financer des travaux d'entretien et le service immobilier a déjà dû engager des travaux urgents pour un montant de Fr. 45'000.–, soit :

Fuite sur système de chauffage Sallaz 3 :	Fr. 31'000.00
Boiler eau chaude Sallaz 3 :	Fr. 4'000.00
Boiler eau chaude Triaudes 1 :	Fr. 8'000.00
Petites interventions :	Fr. 2'000.00
Total :	Fr. 45'000.00

Il est de plus probable que d'autres interventions soient nécessaires dans le courant de l'année, occasionnées soit par un changement de locataire, soit par des pannes ou des travaux d'entretien courant. D'entente avec le Service immobilier, un montant total de Fr. 100'000.– serait nécessaire pour aborder sereinement les dépenses courantes pour l'année 2006.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		5002 Cultes et temples	5500 Service dentaire	5610 Administration du service et fondations privées subventionnées	5900 Centres de vie enfantine communaux	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		97'500	312'000	30'000	439'500
	303 Cotisations aux assurances sociales		6'100	20'100	1'900	28'100
	304 Cotisations à la caisse de pensions		15'700	51'000	3'700	70'400
	309 Autres charges de personnel			2'000		2'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau			4'500		4'500
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations			11'500		11'500
	312 Eau, énergie et chauffage			1'500		1'500
	314 Entretien des biens immobiliers	49'200				49'200
	316 Loyers et redevances d'utilisation			19'800		19'800
	317 Déplacements, débours, dédommagements			4'000		4'000
TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION		49'200	119'300	426'400	35'600	630'500
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>10'600</i>		<i>10'600</i>

500 Secrétariat général5002 Cultes et temples

		Budget	Crédit suppl.
5002.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 450'000.–	Fr. 49'200.–

Durant le week-end du 25 au 26 mars 2006, le plafond de la salle du temple de la Croix-d'Ouchy s'est effondré.

Outre les activités paroissiales et associatives, ce local est utilisé comme antenne de l'APEMS du CPO et reçoit quotidiennement 24 enfants.

Les frais de remise en état ne peuvent être pris en charge par le budget ordinaire du secrétariat général, section cultes et temples, et justifient donc la présente demande de crédit supplémentaire.

Echafaudage hauteur 6 m, pour le démontage du plafond existant (env. 100 m ²)	Fr. 3'500.–
Dépose du plafond existant, tri et évacuation des matériaux	Fr. 15'900.–
Protection des sols	Fr. 2'600.–
Exécution d'un nouveau plafond (env. 100 m ²)	Fr. 12'500.–
Peinture du nouveau plafond et du bandeau séparant le niveau de l'ancien et du nouveau plafond (env. 150 m ²)	Fr. 3'500.–
Fourniture et pose d'un nouvel éclairage (40 pièces)	Fr. 6'500.–
Divers et imprévus	Fr. 4'500.–
Total	Fr. 49'200.–

5500 Service dentaire

		Budget	Crédit suppl.
5500.301	Traitements	Fr. 2'802'400.–	Fr. 97'500.–
5500.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 168'700.–	Fr. 6'100.–
5500.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 417'200.–	Fr. 15'700.–

Le médecin dentiste en fonction au cabinet de Mon-Repos, à un taux d'occupation de 60%, a subi une rechute le 2 novembre 2005 qui a nécessité une nouvelle intervention chirurgicale. Le médecin dentiste sera dans l'incapacité de travailler pendant environ 12 mois.

Ces événements nécessitent l'engagement d'un remplaçant durant la période d'inactivité du médecin dentiste, pour pouvoir assurer les soins des 1150 élèves inscrits au cabinet de Mon-Repos.

Cette dépense sera partiellement compensée par une recette enregistrée sous la rubrique 1200.436 «Dédommagements de tiers» de l'Administration générale et Finances représentant la participation de l'assurance accidents.

561 Service de la jeunesse et des loisirs*5610 Administration du service et fondations privées subventionnées*

		Budget	Crédit suppl.
5610.301	Traitements	Fr. 1'231'900.–	Fr. 312'000.–
5610.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 74'800.–	Fr. 20'100.–
5610.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 172'100.–	Fr. 51'000.–
5610.309	Autres charges de personnel	Fr. 7'500.–	Fr. 2'000.–
5610.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 11'000.–	Fr. 4'500.–
5610.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 4'900.–	Fr. 11'500.–
5610.312	Eau, énergie et chauffage	Fr. 10'000.–	Fr. 1'500.–
5610.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 109'400.–	Fr. 19'800.–
5610.317	Déplacements, débours, dédommagements	Fr. 4'500.–	Fr. 4'000.–

Le préavis TSHM 2005/47 du 30 juin 2005 prévoit de compléter l'offre des services à la jeunesse lausannoise par la mise en place d'une structure de Travail Social de Proximité (TSP). Les missions confiées à cette structure seront assurées par des travailleurs sociaux hors murs (TSHM), telles que définies dans le préavis 2005/47.

Afin de mettre en place la structure TSHM, le SJL sollicite un crédit supplémentaire de Fr. 415'800.– sur les comptes tels que détaillés ci-dessus et selon l'approbation du Conseil communal du 7 décembre 2005.

Les dépenses de la rubrique 5610.316 seront partiellement couvertes par une recette de Fr. 10'600.– sous la rubrique 5610.427, 50% du loyer du local étant partagés avec le Centre de Formation aux métiers du son.

590 Service de la petite enfance*5900 Centres de vie infantine communaux*

		Budget	Crédit suppl.
5900.301	Traitements	Fr. 17'024'600.–	Fr. 30'000.–
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 1'043'500.–	Fr. 1'900.–
5900.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 2'205'600.–	Fr. 3'700.–

Dans sa séance du 20 octobre 2005, la Municipalité décidait d'augmenter de 0,55 EPT le plan des postes du Centre de vie infantine des Jardins de Prélaz en modifiant le taux d'activité d'une aide de maison.

En passant de 2,25 à 2,8 EPT, cette nouvelle dotation pour le personnel de maison des Jardins de Prélaz permet également d'assurer les nettoyages pour l'APEMS, attenant au Centre de vie infantine.

L'augmentation du taux d'activité de l'intéressée est intervenue depuis le 1.11.2005 et, pour l'année 2006, ce supplément de 55% équivaut à Fr. 30'000.– (indice 105,4).

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S							TOTAL PAR NATURE
		6000 Administration et comptabilité	6200 Office du logement	6301 Unités Support	6302 Unités prestations	6400 Administration du service	6404 Emplois temporaires subventionnés	6600 Service des parcs et promenades	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		51'000	155'000	649'000	10'000			865'000
	303 Cotisations aux assurances sociales		3'200	9'600	40'400	700			53'900
	304 Cotisations à la caisse de pensions		6'800	21'500	90'000				118'300
	305 Assurance-accidents			2'200	9'400				11'600
	309 Autres charges de personnel						18'000		18'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations			22'000	46'900				68'900
	314 Entretien des biens immobiliers							900'000	900'000
	318 Autres prestations de tiers	9'500							9'500
	319 Impôts, taxes et frais divers	500			20'000				20'500
	390 Imputations internes			20'000	89'000				109'000
TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		10'000	61'000	230'300	944'700	10'700	18'000	900'000	2'174'700
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>10'000</i>		<i>20'000</i>	<i>89'000</i>				<i>119'000</i>

600 Secrétariat général*6000 Administration et comptabilité*

		Budget	Crédit suppl.
6000.318	Autres prestations de tiers	Fr. 31'400.–	Fr. 9'500.–
6000.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 10'400.–	Fr. 500.–

Le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) organise une exposition de photographies intitulée «La Suisse plurielle» et une série d'animations au Forum de l'Hôtel de Ville, du 22 février au 4 mars 2006.

Les frais occasionnés par cette manifestation – non prévus au budget 2006 – sont entièrement compensés par une subvention de la Confédération, sous la rubrique 6000.460 (Fr. 10'000.–).

620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement*6200 Office du logement*

		Budget	Crédit suppl.
6200.301	Traitements	Fr. 1'769'300.–	Fr. 51'000.–
6200.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 108'300.–	Fr. 3'200.–
6200.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 255'900.–	Fr. 6'800.–

Engagement d'un collaborateur spécialisé pour renforcer le dispositif de base de données logement (BDL). Cette augmentation d'effectif a été autorisée par la Municipalité dans sa séance du 16 mars 2006.

630 Service social Lausanne – CSR*6301 Unités Support*

		Budget	Crédit suppl.
6301.301	Traitements	Fr. 1'852'300.–	a) Fr. 155'000.–
6301.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 113'400.–	a) Fr. 9'600.–
6301.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 260'800.–	a) Fr. 21'500.–
6301.305	Assurance accidents	Fr. 26'000.–	a) Fr. 2'200.–
6301.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 3'900.–	Fr. 22'000.– a) Fr. 10'500.– b) Fr. 11'500.–
6301.390	Imputations internes	Fr. 278'100.–	a) Fr. 20'000.–

a) Fin 2005 et début 2006, le Service social a dû à plusieurs reprises adapter son effectif et ses ressources (locaux, équipements de bureau) aux besoins croissants de la population en difficulté et aux attentes des Autorités cantonales qui définissent le contenu de sa mission d'organe d'application de l'aide sociale ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour l'accomplir. Imprévisibles et ne pouvant être différées, ces adaptations ont été opérées en plusieurs étapes, rendant impossible la présentation d'un préavis unique. Elles se traduisent par des dépenses supplémentaires de Fr. 1'124'600.– par rapport au budget 2006 adopté par votre Conseil (voir aussi sous 6302 Unités prestations).

Une recette de Fr. 20'000.– sera comptabilisée sous la rubrique 3302.490 à titre d'imputation de loyer.

Simultanément à l'adaptation de l'effectif et des ressources du Service social, des négociations se sont poursuivies entre la Ville de Lausanne et l'Etat de Vaud en vue de calibrer le montant de la participation cantonale à ses charges de fonctionnement. Elles ont abouti après l'adoption du budget 2006 par votre Conseil. Elles établissent à Fr. 16'953'000.– le

total de cette contribution pour l'année en cours, soit Fr. 1'725'000.– de plus que la somme portée à ce titre en recettes au budget du Service social. De ce fait, le crédit supplémentaire demandé est intégralement compensé par l'augmentation des recettes prévues.

- b) Prévue au budget 2005, l'acquisition de mobilier de bureau pour six nouveaux collaborateurs du Service social Lausanne a dû être différée à 2006, compte tenu de leur entrée en fonction retardée. Il a en outre fallu remplacer un téléfax (hors d'usage) et pourvoir une collaboratrice d'une chaise ergonomique.

Enfin, le service doit acquérir des rayonnages supplémentaires pour archiver les dossiers de l'aide sociale que l'Autorité cantonale impose désormais de conserver durant vingt ans (au lieu de dix).

(Voir aussi sous 6302 Unités prestations.)

6302 Unités prestations

		Budget	Crédit suppl.
6302.301	Traitements	Fr. 11'919'800.–	a) Fr. 649'000.–
6302.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 789'500.–	a) Fr. 40'400.–
6302.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 1'671'300.–	a) Fr. 90'000.–
6302.305	Assurance accidents	Fr. 159'800.–	a) Fr. 9'400.–
6302.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 40'000.–	Fr. 46'900.– a) Fr. 28'000.– b) Fr. 18'900.–
6302.390	Imputations internes	Fr. 2'249'000.–	a) Fr. 89'000.–

- a) Fin 2005 et début 2006, le Service social a dû à plusieurs reprises adapter son effectif et ses ressources (locaux, équipements de bureau) aux besoins croissants de la population en difficulté et aux attentes des Autorités cantonales qui définissent le contenu de sa mission d'organe d'application de l'aide sociale ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour l'accomplir. Imprévisibles et ne pouvant être différées, ces adaptations ont été opérées en plusieurs étapes, rendant impossible la présentation d'un préavis unique. Elles se traduisent par des dépenses supplémentaires de Fr. 1'124'600.– par rapport au budget 2006 adopté par votre Conseil (voir aussi sous 6301 Unités Support).

Une recette de Fr. 89'000.– sera comptabilisée sous la rubrique 3302.490 à titre d'imputation de loyer.

Simultanément à l'adaptation de l'effectif et des ressources du Service social, des négociations se sont poursuivies entre la Ville de Lausanne et l'Etat de Vaud en vue de calibrer le montant de la participation cantonale à ses charges de fonctionnement. Elles ont abouti après l'adoption du budget 2006 par votre Conseil. Elles établissent à Fr. 16'953'000.– le total de cette contribution pour l'année en cours, soit Fr. 1'725'000.– de plus que la somme portée à ce titre en recettes au budget du Service social. De ce fait, le crédit supplémentaire demandé est intégralement compensé par l'augmentation des recettes prévues.

- b) Prévue au budget 2005, l'acquisition de mobilier de bureau pour six nouveaux collaborateurs du Service social Lausanne a dû être différée à 2006, compte tenu de leur entrée en fonction retardée. Il a en outre fallu remplacer un téléfax (hors d'usage) et pourvoir une collaboratrice d'une chaise ergonomique.

Enfin, le service doit acquérir des rayonnages supplémentaires pour archiver les dossiers de l'aide sociale que l'Autorité cantonale impose désormais de conserver durant vingt ans (au lieu de dix).

(Voir aussi sous 6301 Unités Support.)

		Budget	Crédit suppl.
6302.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 13'500.–	Fr. 20'000.–

Versement d'un montant transactionnel, défini par une convention, dans le cadre d'un règlement à l'amiable d'un litige avec une collaboratrice du service.

640 Service du travail Lausanne

6400 Administration du service

		Budget	Crédit suppl.
6400.301	Traitements	Fr. 1'038'100.–	Fr. 10'000.–
6400.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 63'700.–	Fr. 700.–

Engagement d'un auxiliaire pendant deux mois. Il sera chargé de transférer les données existantes dans la nouvelle application de gestion de la Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT).

6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

		Budget	Crédit suppl.
6404.309	Autres charges de personnel	Fr. 29'100.–	Fr. 18'000.–

Le personnel de l'unité «Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)» est astreint à suivre des cours aux frais de son employeur.

Organisés par des tiers, certains des cours programmés en 2005 ont été considérablement retardés. La facture y relative (Fr. 17'990.–) a par conséquent dû être imputée aux comptes 2006, réduisant d'autant la somme prévue pour payer les cours normalement organisés durant cet exercice. Le solde à disposition ne permet pas de faire face aux dépenses de formation professionnelle possédant un caractère impératif et ne pouvant être différées.

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 699'000.–	Fr. 900'000.–

Depuis l'hiver 2004-2005, le passage ainsi que la zone verte devant la piscine de Mon-Repos sont inaccessibles au public.

Des travaux de réfection de la dalle toiture et de l'étanchéité du garage parking ont nécessité la démolition et l'évacuation des aménagements. La société au bénéfice du droit de superficie refuse de prendre en charge la remise en état des lieux (plus de Fr. 900'000.–) et réclame à la Commune le remboursement des travaux préparatoires (env. Fr. 300'000.–). La Municipalité, après tentative de négociation, va soumettre au Conseil communal une demande d'autorisation de plaider devant toutes instances et, au besoin, à recourir, à compromettre ou à transiger dans le procès que la Commune envisage d'intenter au superficiaire du garage du parking de Mon-Repos afin de défendre les intérêts de la Ville. Compte tenu des délais prévisibles, se situant de 3 à 5 ans, pour une telle action, il n'est pas possible d'attendre les déterminations du Tribunal pour débiter les travaux.

Les comptes d'exploitation de la piscine de Mon-Repos ont déjà subi les effets de n'avoir pas pu exploiter son espace extérieur en été 2005. Par conséquent, une remise en état urgente s'impose.

Un projet de réaménagement plus économique qu'une simple restitution des lieux a été établi, il représente cependant une dépense devisée à Fr. 900'000.–.

7. SERVICES INDUSTRIELS

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		7000 Secrétariat	7010 Service comptabilité et finances	7403 Energie	7412 Production et achats	7630 Distribution d'électricité	7640 Achats et ventes d'électricité et de services	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		44'000	54'000				98'000
	303 Cotisations aux assurances sociales		2'000	3'000				5'000
	304 Cotisations à la caisse de pensions		3'000	2'000				5'000
	305 Assurance-accidents		1'000	1'000				2'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				25'000			25'000
	313 Marchandises	10'000						10'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations				25'000			25'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation						55'000	55'000
	318 Autres prestations de tiers					200'000		200'000
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		10'000	50'000	60'000	50'000	200'000	55'000	425'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>						<i>500'000</i>		<i>500'000</i>

700 Service développement stratégique7000 Secrétariat

		Budget	Crédit suppl.
7000.313	Marchandises	Fr. 73'000.-	Fr. 10'000.-

La Commission de sécurité des Services industriels demande, pour des raisons de sécurité et afin d'être conforme aux normes de sécurité en vigueur, que tout le personnel de réseau du gaz et du chauffage à distance puisse disposer d'une veste de sécurité. Les collaborateurs du Service de l'électricité sont, eux, déjà équipés.

Le budget 2006 ne disposant pas d'une marge suffisante pour couvrir les dépenses liées à cet engagement, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

7010 Service de la comptabilité et des finances

		Budget	Crédit suppl.
7010.301	Traitements	Fr. 5'684'000.–	Fr. 44'000.–
7010.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 346'000.–	Fr. 2'000.–
7010.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 816'000.–	Fr. 3'000.–
7010.305	Assurances accidents	Fr. 131'000.–	Fr. 1'000.–

Une collaboratrice de la section administration des ventes du Service de la comptabilité et des finances attend un heureux événement pour la mi-août 2006. Elle travaille actuellement à 80% au bureau contact clients. En prévision d'un éventuel arrêt pour maladie grossesse ainsi que pour son congé maternité de minimum 4 mois, l'engagement d'une personne temporaire du 1^{er} juillet 2006 au 31 janvier 2007, soit 7 mois est nécessaire.

Cette collaboratrice travaille à la réception des Services industriels à la place Chauderon 23. Elle est chargée, entre autres, de la facturation des nouveaux clients Internet ainsi que des résiliations. Elle est amenée à aider journalièrement ses collègues pour répondre aux appels téléphoniques de notre clientèle. Son activité peut difficilement être répartie entre ses collègues. Aussi, afin de compenser cette absence et d'assurer le service auprès de notre clientèle, le Service de la comptabilité et des finances désire engager une personne à titre temporaire et ceci jusqu'à la fin du congé maternité de cette collaboratrice.

Cette personne devrait commencer son activité un peu avant l'arrêt probable de cette collaboratrice afin de permettre sa formation sur SAP et ainsi être totalement autonome.

D'autre part, l'engagement d'une personne temporaire permettrait d'absorber la surcharge de travail due à l'absence imprévue dès le 1^{er} avril 2006 d'un collaborateur pour maladie de longue durée.

Le travail de ce collaborateur a été réparti entre ses collègues qui ne peuvent assurer dès lors le remplacement d'une deuxième collaboratrice.

74 Service gaz et chauffage à distance**7403 Energie**

		Budget	Crédit suppl.
7403.301	Traitements	Fr. 2'019'000.–	Fr. 54'000.–
7403.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 121'000.–	Fr. 3'000.–
7403.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 293'000.–	Fr. 2'000.–
7403.305	Assurances accidents	Fr. 52'000.–	Fr. 1'000.–

Pour le projet Display, qui consiste à promouvoir l'efficacité énergétique à travers l'affichage d'une étiquette énergie appliquée aux bâtiments, une jeune femme ingénieur, titulaire d'un master en développement durable, a été engagée comme auxiliaire afin de seconder le responsable en charge.

Cette personne a démontré une grande affinité avec les enfants, et se charge actuellement de sensibiliser à l'énergie les élèves lausannois avec un succès toujours grandissant. Elle a en effet déjà effectué cette mission auprès de plus de 2500 élèves. Pour terminer l'année, nous sollicitons un crédit supplémentaire de Fr. 60'000.– pour payer le salaire de l'auxiliaire et engager deux étudiants cet été pour calculer des surfaces de bâtiments.

7412 Production et achats

		Budget	Crédit suppl.
7412.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 320'000.–	Fr. 25'000.–

Dans le cadre de l'assainissement de la chaudière de récupération de la turbine à gaz de l'usine Pierre-de-Plan, l'achat d'un déshumidificateur à gros débit, de ventilateurs et de bâches d'obturation est nécessaire. Ce matériel sera utilisé pour conserver au sec le canal d'échappement des gaz de la turbine, le canal de bypass et la chaudière de récupération.

Cette méthode de conservation limitera la corrosion superficielle des parois internes lors de l'arrêt de l'installation de mars à novembre, la corrosion étant responsable d'émission de particules lors du démarrage de l'installation.

		Budget	Crédit suppl.
7412.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'930'000.–	Fr. 25'000.–

Afin de réduire les émissions de particules lors du démarrage de la turbine à gaz de l'usine de Pierre-de-Plan, il est devenu nécessaire de procéder à un sablage et à l'application d'une peinture spéciale résistante à la chaleur au sommet de la chaudière et du canal de bypass.

76 Service de l'électricité7630 Distribution d'électricité

		Budget	Crédit suppl.
7630.318	Autres prestations de tiers	Fr. 990'000.–	Fr. 200'000.–

Contrôles périodiques selon OIBT

Début 2006, les SIL ont pu confier leurs contrôles périodiques à la société Securelec Vaud SA, créée en octobre 2005 et dont les SIL sont actionnaires.

Conformément au plan financier de cette société, il est prévu en 2006 d'effectuer un rattrapage des contrôles périodiques à charge des SIL pour un montant supérieur aux prévisions du budget 2006.

Ce montant sera compensé par des recettes supplémentaires, non prévues au budget 2006, provenant de la mise à disposition de notre personnel dans la société Securelec Vaud SA, pour un montant de Fr. 500'000.–, sous la rubrique 7630.434.

7640 Achats et ventes d'électricité et de services

		Budget	Crédit suppl.
7640.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 70'000.–	Fr. 55'000.–

Location d'un camion en attendant la livraison et l'aménagement du nouveau véhicule (environ 7 mois à 8 mois).

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES****150 Service d'organisation et d'informatique**

		Budget	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 828'000.–	Fr. 77'200.–

Depuis juin 2005, le SJL et le SOI élaborent le projet d'informatisation des 21 sites APEMS. Ce projet entre maintenant dans une phase de concrétisation et l'informatisation des APEMS devrait être rendue opérationnelle dès août 2006.

Les sommes pour ces achats n'ont pas pu être intégrées dans le budget 2006 du SOI, ni dans celui du SJL, car le projet n'était alors pas suffisamment avancé au moment de l'établissement desdits budgets.

L'informatisation des APEMS permettra à l'équipe administrative du SJL de :

- récolter, via les responsables APEMS, les données à facturer et les transmettre à la comptabilité ;
- déléguer aux responsables APEMS la gestion des listes des enfants inscrits, celle des enfants réellement présents, et de disposer de ces données constamment actualisées ;
- obtenir, par les responsables APEMS, les statistiques utiles à la gestion des APEMS (par ex. taux d'encadrement, de fréquentation).

L'informatisation des APEMS permettra aux responsables APEMS de :

- disposer directement (et non plus par l'intermédiaire de Chauderon) des coordonnées des parents ;
- accéder au réseau de la Ville de Lausanne, à Intranet et à la messagerie.

Le SJL y gagnera en temps et en efficacité ; des économies de déplacement et de frais postaux pourront également être réalisées sur les remboursements de frais des responsables APEMS.

Les investissements nécessaires à l'acquisition de matériel informatique et à la mise en réseau des 21 APEMS se décomposent de la manière suivante :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| • 10 PC fixes bureautiques | Fr. 24'000.– |
| • 11 PC portables bureautiques | Fr. 34'100.– |
| • 21 imprimantes | Fr. 19'110.– |

L'informatisation des APEMS permettra le développement et l'implantation du logiciel ARIANE, qui fera l'objet d'un autre préavis, conduit par le SOI. Le choix de l'installation d'un poste fixe ou d'un portable est régi par la configuration du lieu d'accueil (paroisse, bâtiment scolaire, salle de classe, portacabine, etc.) et a été déterminé par le SOI, sur la base des visites effectuées par ses services.

Des 21 APEMS, 13 sont situés dans des bâtiments raccordés à RECOLTE et ne nécessiteront que quelques compléments de câblage ou installation de point d'accès pour réseau sans-fil ; 6 devront être raccordés. Ces travaux seront financés par le préavis d'extensions ordinaires RECOLTE. 10 APEMS devraient être équipés d'un poste fixe et 11 d'un portable. Quant aux deux APEMS privés subventionnés (Midi Stop et Scoubidou), leur raccordement au réseau APEMS se fera par Internet avec un portail d'accès sécurisé.

		Budget	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 828'000.–	Fr. 7'400.–

Matériel informatique non prévu pour Tridel SA

Le Service d'assainissement annonce une réactualisation des besoins en matériel micro-informatique de Tridel SA, notamment à l'usage de l'administrateur délégué. Il s'agit de:

2 ordinateurs portables «légers» avec station d'accueil, écran de bureau et souris externes:	Fr. 5'120.–
2 licences Microsoft Office:	Fr. 1'400.–
1 imprimante N/B HP LaserJet:	<u>Fr. 910.–</u>
Total:	Fr. 7'430.–

Ces demandes n'ont pas pu être annoncées dans le cadre du processus budgétaire, en juin 2005.

Ce matériel n'est pas facturé directement à Tridel SA par les fournisseurs. La Municipalité a en effet décidé, le 15 septembre 2005, que le SOI était autorisé à conclure avec Tridel SA un contrat de prestations de services incluant le raccordement au réseau RECOLTE et la mise à disposition des infrastructures de téléphonie fixe et de matériel bureautique.

En conséquence, le décompte des prestations du SOI à facturer à Tridel SA pour l'exercice 2006 tiendra compte du matériel et des logiciels qui font l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

		Budget	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 828'000.–	Fr. 800.–

Imprimante(s) couleurs

Direction, service, sous-service: SP, SSI, PFO

Rappel de la demande initiale

Type d'imprimante(s):	Jet d'encre
Nombre:	2
Prix unitaire:	Fr. 800.–
Prix total:	Fr. 1'600.–

Demande actualisée

Jet d'encre
1
Fr. 800.–
Fr. 800.–

Justification détaillée:

Pour fournir des documents adéquats au public afin d'éviter des transferts entre le SSI et les Figuiers.

Documents à destination du public:	oui
Estimation du nombre annuel de pages à imprimer:	1000-1500
Nombre d'utilisateurs du matériel demandé:	7
Localisation de l'imprimante couleurs la plus proche (même si dans un autre service):	SSI – Vigie 2

		Budget	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 828'000.–	Fr. 7'500.–

Imprimante(s) couleurs

Direction, service, sous-service: Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation
– Service de la jeunesse et des loisirs

<u>Rappel de la demande initiale</u>		<u>Demande actualisée</u>
Type d'imprimante(s):	Laser A4 couleurs	Laser A4 couleurs
Nombre:	4	3
Prix unitaire:	Fr. 2'250.–	Fr. 2'500.–
Prix total:		Fr. 7'500.–

Justification détaillée:

3 imprimantes pour les 3 écoles à la montagne (Barboleusaz, Chevalleyres, Planemard): le besoin d'une imprimante couleurs sur chaque site est justifié par l'éloignement géographique de Lausanne. Ces imprimantes rempliraient essentiellement deux missions:

1. Pour les Ecoles à la montagne

Lors de l'accueil des classes lausannoises, les enfants continuent à effectuer un travail scolaire «différent», sous forme par exemple de dossiers à thèmes en lien avec les activités d'animation (étude des champignons, etc.)... Ces dossiers font partie intégrante du matériel scolaire.

2. Pour les camps

Après les camps, il est une tradition de remettre quelques photos couleurs aux enfants qui terminent leur séjour.

Documents à destination du public:	oui
Estimation du nombre annuel de pages à imprimer:	2000-3000
Nombre d'utilisateurs du matériel demandé:	15
Localisation de l'imprimante couleurs la plus proche (même si dans un autre service):	Pour 1 école à la montagne 60 km environ, pour les 2 autres à 120 km

		Budget	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 828'000.–	Fr. 2'500.–

Imprimante(s) couleurs

Direction, service, sous-service: Culture, sports, patrimoine – conseiller municipal
– Service immobilier et commission immobilière – secrétariats

<u>Rappel de la demande initiale</u>		<u>Demande actualisée</u>
Type d'imprimante(s):	Laser A4 couleurs	Laser A4 couleurs
Nombre:	1	1
Prix unitaire:	Fr. 2'500.–	Fr. 2'500.–
Prix total:		Fr. 2'500.–

Justification détaillée:

Le Secrétariat du conseiller communal, celui de la Direction du service immobilier ainsi que celui de la Commission immobilière ont des besoins de plus en plus accrus d'impression de documents en couleurs, établissements de rapports divers, de gestion, d'expertises, plaquettes de présentation, etc. Ceci à destination d'un public cible très varié, tant au niveau de la Ville qu'à usage externe.

Documents à destination du public:	oui
Estimation du nombre annuel de pages à imprimer:	entre 5000 et 10'000
Nombre d'utilisateurs du matériel demandé:	11, étage E1 zone ouest
Localisation de l'imprimante couleurs la plus proche (même si dans un autre service):	Etage E2, section des bâtiments administratifs

		Budget	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 828'000.–	Fr. 500.–

Imprimante(s) couleurs

Direction, service, sous-service: Assurances sociales – secrétariat

Rappel de la demande initiale

Type d'imprimante(s):
 Nombre:
 Prix unitaire:
 Prix total:

Demande actualisée

type Canon Bubble Jet
 1
 Fr. 500.–
 Fr. 500.–

Justification détaillée:

Installation sur un 2^e site de l'application d'impression des étiquettes de dossiers (système de classement par couleurs CompuColor).

L'imprimante actuelle est peu fiable mais néanmoins maintenue en service. L'acquisition d'une deuxième imprimante est urgente et nécessaire. Les étiquettes doivent être imprimées chaque jour. Une partie du travail pourra être confié aux réceptionnistes dans le cadre de l'optimisation des ressources. La fiabilité de la production sur deux sites sera améliorée en cas de panne d'un système, car une attente de plus de 24 heures n'est pas tolérable.

En raison de la manutention indispensable lors de l'impression, une impression décentralisée n'est pas envisageable, car il faut demander, par téléphone, à un autre collaborateur de fonctionner comme opérateur.

Documents à destination du public:	non
Estimation du nombre annuel de pages à imprimer:	environ 4000
Nombre d'utilisateurs du matériel demandé:	2
Localisation de l'imprimante couleurs la plus proche (même si dans un autre service):	une seule imprimante dans le service un étage plus haut

		Budget	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 828'000.–	Fr. 4'500.–

Imprimantes noir et blanc

Direction, service, sous-service: DEJE – Santé des écoles

<u>Rappel de la demande initiale</u>	Couleurs	<u>Demande actualisée</u>
Type d'imprimante(s):		Noir et blanc
Nombre:	5	5
Prix unitaire:	Fr. 500.–	Fr. 910.–
Prix total:	Fr. 2'500.–	Fr. 4'550.–

Justification détaillée:

Ces imprimantes sont destinées à compléter logiquement l'équipement informatique nécessaire à 5 infirmeries nouvellement connectées au réseau. Les 5 PC correspondants font partie des demandes définitivement validées.

La formulation de la demande initiale du service a été interprétée comme portant sur des imprimantes couleurs, alors que des imprimantes noir et blanc sont suffisantes.

		Budget	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 828'000.–	Fr. 5'000.–

Imprimante(s) couleurs

Direction, service, sous-service: Sécurité publique, Corps de police

<u>Rappel de la demande initiale</u>	<u>Demande actualisée</u>
Type d'imprimante(s):	Laser Jet couleur
Nombre:	1
Prix unitaire:	Fr. 5'000.–
Prix total:	Fr. 5'000.–

Justification détaillée:

L'acquisition de cette imprimante permettrait le retrait définitif d'un modèle A3 jet d'encre et le remplacement d'un modèle A4 laser déjà en place. Cette dernière serait à son tour déplacée dans les bureaux de Police-secours où elle remplirait la tâche d'un autre modèle jet d'encre, très sollicitée (violences conjugales), également appelée à être retirée définitivement en cas d'échange. En finalité, nous ferions des économies sur les consommables correspondant au retrait des deux modèles susmentionnés.

Documents à destination du public:	non
Estimation du nombre annuel de pages à imprimer:	500-1000
Nombre d'utilisateurs du matériel demandé:	l'ensemble du service
Localisation de l'imprimante couleurs la plus proche (même si dans un autre service):	pas d'équivalent en raison du format (A3), en dehors du modèle en place

		Budget	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 828'000.–	Fr. 53'500.–

Remplacement imprévu de matériel

L'actuel système de stockage des données centrales est du matériel de seconde main acquis le 2 août 2001.

Le fournisseur a annoncé en décembre 2005 qu'il cessera d'assurer la maintenance de ce type de matériel le 31 décembre 2006. Il n'a donc pas été possible d'intégrer une demande ad hoc dans le cadre du processus budgétaire.

Prolongement de l'ordinateur central, le non-remplacement de ce système rendrait aléatoire la sauvegarde de données essentielles (CH, Zadig, paies, écoles, amendes d'ordre, sentences municipales, cadastres, etc.).

Compte tenu du coût très élevé de ce type de matériel en neuf, le fabricant est en mesure de mettre à disposition une baie de stockage d'occasion, dont la maintenance est assurée jusqu'à fin 2009.

De telles machines d'occasion font l'objet d'un marché restreint et volatil. Leur disponibilité n'est donc absolument pas garantie en tous temps. Dès lors, il a été nécessaire de procéder par une commande provisoire, à confirmer d'ici au 17 mars 2006.

		Budget	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 828'000.–	Fr. 1'700.–

Imprimante(s) couleurs

Direction, service, sous-service: CSP, Bibliothèque municipale

<u>Rappel de la demande initiale</u>	<u>Demande actualisée</u>
Type d'imprimante(s):	Laser A4
Nombre:	1
Prix unitaire:	Fr. 1'650.–
Prix total:	Fr. 1'650.–

Justification détaillée:

Secteur bandes dessinées, archives; montage d'expositions publiques; affiches d'exposition; communication, signalisation, secrétariat.

Imprimante couleurs disponible pour les 6 bibliothèques municipales de Lausanne pour des travaux spéciaux (Chauderon 4, succursales, bibliothèque jeunesse).

Documents à destination du public:	oui
Estimation du nombre annuel de pages à imprimer:	10'000 environ
Nombre d'utilisateurs du matériel demandé:	15
Localisation de l'imprimante couleurs la plus proche (même si dans un autre service):	Chauderon 9 (SOI Soutien)

		Budget	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 828'000.–	Fr. 600.–

Matériel informatique non prévu pour Tridel SA

Le Service d'assainissement réactualise une dernière fois les besoins en matériel micro-informatique de Tridel SA. La présente demande fait suite à la demande de crédit supplémentaire de Fr. 7400.–, adoptée par la Municipalité le 19 janvier 2006.

Matériel demandé:

1 imprimante multi-fonctions HP OfficeJet 7310: Fr. 610.–

Comme la précédente, cette demande n'a pas pu être annoncée dans le cadre du processus budgétaire, en juin 2005.

Pour mémoire, ce matériel n'est pas facturé directement à Tridel SA par les fournisseurs. La Municipalité a en effet décidé, le 15 septembre 2005, que le SOI était autorisé à conclure avec Tridel SA un contrat de prestations de services incluant le raccordement au réseau RECOLTE et la mise à disposition des infrastructures de téléphonie fixe et de matériel bureautique.

En conséquence, le décompte des prestations du SOI à facturer à Tridel SA pour l'exercice 2006 tiendra également compte de la mise à disposition du matériel qui fait l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

		Budget	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 828'000.–	Fr. 231'400.–

Mise à jour imprévue du logiciel *Autocad*

Le logiciel de CAO/DAO *Autocad* est actuellement utilisé par 206 collaborateurs de différents services: l'exploitation de l'outil de gestion des données cadastrales *Topobase* est indissociable de celle d'*Autocad*.

En 2003, en liaison avec les possibilités offertes par la mise en œuvre du préavis 2002/47 START et afin de réduire les coûts, la licence individuelle a été abandonnée au profit de la licence de site. A cette occasion, il avait également été décidé de ne pas acquérir systématiquement toutes les nouvelles versions et de procéder à ces dépenses uniquement en cas de nécessité.

Or, l'éditeur du produit vient de modifier ses conditions de mise à jour des licences existantes non réactualisées annuellement. En substance, les mises à jour tardives ne seront plus possibles l'année prochaine et il sera alors nécessaire de racheter de nouvelles licences complètes. Une telle dépense est évaluée à environ Fr. 650'000.–.

Il est par ailleurs nécessaire de tenir compte du fait que le retard technologique accumulé peut poser des problèmes à court terme lors des échanges de données avec l'extérieur en général et avec le Canton de Vaud en particulier.

L'éditeur du logiciel propose de saisir l'occasion de procéder à une mise à jour jusqu'à la version 2007 à des conditions favorables. Un escompte de 30% est accordé en cas d'acceptation de l'offre d'ici au 15 juillet 2006, dont il est tenu compte dans la présente demande de crédit supplémentaire. Ce rabais est ramené à 10% si la souscription est reportée au 15 janvier 2007.

4. TRAVAUX

460 Service d'assainissement

		Budget	Crédit suppl.
4601.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 918'000.-	Fr. 18'500.-

Le véhicule, de type fourgon Renault Express, VD 333655 (véhicule 240) a subi un dommage total le 18 novembre 2005. Ce véhicule a été acheté en 1996 et son remplacement était prévu pour 2007. Le fonds casco communal a remboursé la valeur résiduelle de l'épave, soit Fr. 5000.-.

Le remplacement de ce véhicule est indispensable pour la surveillance de la propreté du domaine public, car il est utilisé par les surveillants de la propreté pour le transport des sacs et autres déchets utilisés pour la recherche et le constat d'infractions.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION**590 Service de la petite enfance**

		Budget	Crédit suppl.
590.1462.2	Véhicules, machines et matériel	Fr. 0.-	Fr. 15'200.-

Four – combi steamer

Acheté en 1990, le four – combi steamer – du Centre de vie enfantine de Bellevaux ne fonctionne plus. Cet outil de travail fort apprécié par le cuisinier permet, entre autres, la préparation de mets variés à la vapeur.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

600 Secrétariat général

		Budget	Crédit suppl.
600.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 0.-	Fr. 26'600.-

Remplacement du véhicule de service N° 124 – Opel Rekord, 1986, 97'000 km.

Mis en service en 1986 et utilisé quotidiennement par les huissiers de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, le véhicule N° 124 n'a pas pu être présenté à l'expertise en raison de l'état de corrosion avancé de nombreux organes. Il a été retiré de la circulation. Compte tenu de sa fréquence d'utilisation, il doit être remplacé dans les délais les plus brefs.

7. SERVICES INDUSTRIELS**710 Service de la comptabilité et des finances**

		Budget	Crédit suppl.
7100.1462.6	Véhicules, machines et matériel	Fr. 101'400.–	Fr. 19'000.–

Imprimante(s) couleurs

Direction, service, sous-service:

Rappel de la demande initialeDemande actualisée

Type d'imprimante(s):	HP Laser Jet 5550 DTN A3
Nombre:	3
Prix unitaire:	Fr. 5'500.–
Prix total:	Fr. 16'500.–

Justification détaillée:

Pour la sortie de plans, de graphiques et de schématique sur le site de Lavey et à la rue de Genève 32 pour le Service de l'électricité.

Impression de graphiques, de schémas et de gros tableaux Excel pour le service multimédia.

Documents à destination du public:	oui
Estimation du nombre annuel de pages à imprimer:	des milliers
Nombre d'utilisateurs du matériel demandé:	39
Localisation de l'imprimante couleurs la plus proche (même si dans un autre service):	Sur le site de Lavey, à la rue de Genève 32 et Genève 38 à ce jour aucune imprimante Laser couleurs A3 n'est installée.

* * *

Type d'imprimante(s):	HP Laser Jet 4250N A4/recto-verso
Nombre:	1
Prix unitaire:	Fr. 2'500.–
Prix total:	Fr. 2'500.–

Justification détaillée:

Imprimante souhaitée avec 2 tiroirs ou plus. Deux collaborateurs impriment énormément de documents pour le sponsoring des SIL et, actuellement, ils impriment sur un autre étage que le leur (économie dans les déplacements).

Documents à destination du public:	oui
Estimation du nombre annuel de pages à imprimer:	des centaines
Nombre d'utilisateurs du matériel demandé:	3
Localisation de l'imprimante couleurs la plus proche (même si dans un autre service):	l'étage en dessus

C. CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**4. TRAVAUX****4700 eauservice Lausanne**

		Crédit voté	Crédit compl.
4700.501.7133	Amélioration du réseau d'eau dans le Nord-Ouest lausannois, construction du réservoir de l'Orme	Fr. 12'780'000.–	Fr. 83'900.–

Le préavis N° 253 prévoit un montant global de Fr. 12'780'000.– pour l'amélioration du réseau d'eau dans le Nord-Ouest lausannois et la construction d'un réservoir à Morrens, appelé réservoir de l'Orme.

L'ensemble des travaux se sont déroulés durant les années 1990 à 1994. Dès les premières années d'exploitation, des problèmes de revêtement sont apparus dans les cuves du réservoir. Le service a immédiatement recherché les causes de ces défauts. Malgré de nombreuses discussions et plusieurs essais de réparation avec le fournisseur du matériau et l'entreprise spécialisée dans la pose de revêtement synthétique, aucune solution de remplacement sous garantie n'a été trouvée. Au fil des années, la dégradation s'est accentuée jusqu'à ruine complète du revêtement, mettant en péril la qualité de l'eau et accentuant le vieillissement du béton par oxydation des aciers.

La recherche d'une méthode de réfection a alors été entreprise par eauservice en réalisant une série de tests comparatifs, en collaboration avec une entreprise de génie civil. Une fois la méthode mise au point, les travaux de réfection du revêtement des deux cuves ont pu être réalisés en 2004 et en 2005. Après deux ans d'exploitation, les revêtements donnent entière satisfaction et la technique de mise en place est maintenant confirmée pour la réfection d'autres cuves de réservoirs.

Ces travaux de réfection, non prévus dans le préavis, ont pu être financés par le solde du crédit d'investissement initialement accordé. Leur coût de Fr. 1'116'000.– (HTVA) débouche sur un dépassement du crédit initial de Fr. 83'815.41.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT**6600 Service des parcs et promenades**

		Crédit voté	Crédit compl.
6600.509.6373	Aménagement d'un parc public au collège de Provence	Fr. 1'137'000.-	Fr. 69'200.-

Le présent crédit est consécutif à la hausse générale des coûts et à la transformation de la zone «pique-nique», à la demande des utilisateurs du quartier, en zone de jeu de balles, ce qui a occasionné la pose de pare-ballons et d'un but.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/24 de la Municipalité, du 1^{er} juin 2006 ;
 oui le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
 considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2006, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 1281 du préavis)</i>	<u>8'676'700.-</u>	<u>728'100.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 1305 du préavis)</i>	<u>471'900.-</u>	<u>0.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 1316 du préavis)</i>	<u>153'100.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Incidence sur le budget de 2006

Déficit prévu au budget de 2006		4'409'800.-
Nouveaux crédits votés		492'100.-
Nouveaux crédits demandés		0.-
Présent crédit	8'676'700.-	
Moins recettes	<u>- 728'100.-</u>	<u>7'948'600.-</u>
Déficit total présumé		<u>12'850'500.-</u>

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Le président: – Je demande à M. le rapporteur de nous lire son rapport.

M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur de la Commission permanente des finances: – Au cours des cinq premières séances plénières de l'année, votre Commission des finances a examiné les quelque 60 crédits supplémentaires au budget de fonctionnement, en autorisation d'achat ou en crédit d'investissement du patrimoine administratif, qui alourdissent de plus de Fr. 8 millions le budget de l'exercice en cours. Il est inutile de revenir sur chacune de ces demandes dans la mesure, d'une part, où aucune n'a été fortement combattue par tout ou partie de votre commission, et que d'autre part le préavis 2006/24 en fait une analyse détaillée. Nous nous bornerons donc à revenir sur quelques points de ces crédits.

Sur les 60 demandes, 24 appelaient une décision formelle de la commission, qui s'est prononcée le plus souvent à l'unanimité et quelquefois avec un à deux refus ou des abstentions. Un bon nombre de ces demandes a toutefois nécessité des explications auprès des directions. Il en va de même pour d'autres demandes en compétence déléguée portant sur des sommes parfois minimes et qui n'ont pas convaincu tout les membres de votre commission.

Suite aux observations de la Commission des finances et surtout à la décision du Conseil de ne pas accepter un important crédit pour de nombreuses imprimantes couleurs, le Service d'organisation et d'informatique (SOI) a procédé avec les services à une analyse détaillée de toutes les demandes et a soumis les objets à approuver dans la procédure des crédits supplémentaires. Une dizaine de ces crédits supplémentaires de compétence déléguée à la Municipalité nous montrent que les achats semblent appropriés. Il est cependant trop tôt pour estimer l'effet financier de ces analyses détaillées.

D'une manière générale, il nous semble – je parle ici au nom de la Commission des finances – que les crédits supplémentaires sont demandés seulement pour faire face à des dépenses liées (indexations), soit à des imprévus (maladies, défektivité) ou encore à la conjoncture (services sociaux). Votre Commission vous propose donc unanimement d'approuver la conclusion du préavis 2006/24.

Le président: – Merci, Monsieur le rapporteur. Je vais procéder comme suit. Je vais ouvrir une décision générale sur ces crédits supplémentaires, ensuite nous prendrons le budget de fonctionnement, les autorisations d'achats et les crédits d'investissement, direction par direction. S'il y a des interventions sur des crédits supplémentaires ou des objets, elles seront faites par rapport à l'ensemble.

La discussion générale est ouverte sur les crédits supplémentaires 1^{re} série 2006. Il n'y a pas de demande de prise de parole.

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

Discussion ouverte. Pas de demande de prise de parole.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Discussion ouverte. Pas de demande de prise de parole.

3. CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Discussion ouverte. M^{me} Françoise Longchamp. Merci de nous préciser sur quel service vous désirez intervenir, Madame.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – J'aimerais intervenir sur le service intitulé «Bibliothèque municipale». Je n'ai pas compris pourquoi... Au point 3700.365, on nous demande un crédit supplémentaire... Ah! non, excusez-moi, ce n'est pas cette direction... C'est la direction suivante!

Le président: – Alors nous passons tout de suite à la direction suivante, vu que M^{me} Longchamp est à la tribune, ça lui évitera de faire le parcours deux fois. Vous avez la parole, Madame.

4. TRAVAUX

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Merci, Monsieur le Président. J'interviens sur le point 561...

Le président: – Direction des travaux.

M. Daniel Brélaz, syndic: – (*En arrière-fond.*) C'est encore celle d'après!

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Ah! Je vais y arriver!

Le président: – On est dans le 40. Discussion ouverte sur la Direction des travaux. Pas de prise de parole. Vous pouvez revenir, Madame Longchamp.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

La discussion est ouverte et vous avez la parole.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – C'est la fatigue, excusez-moi. J'aimerais intervenir sur le point 561 Service de la jeunesse et des loisirs. Au point 5610, on nous

demande un crédit de... – j’espère que cette fois je ne vais pas me tromper... Non, c’est juste! – On nous demande un crédit supplémentaire de Fr. 415’800.– pour mettre en place la structure «travailleurs sociaux hors-murs» (TSHM), qui avait été votée par le Conseil communal le 5 décembre 2005. Ma question est la suivante: pourquoi nous demande-t-on... (... rires...) Je suis très fatiguée! ... nous demande-t-on un crédit supplémentaire alors qu’à la conclusion 3 du préavis 2005/47³ il avait été demandé d’autoriser la Direction de l’enfance, de la jeunesse et de l’éducation à «porter au budget 2006 et suivants les montants nécessaires». J’aimerais savoir pourquoi ce crédit supplémentaire.

Le président: – Merci, Madame. Qui répond pour la Municipalité? M. le directeur de l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Éducation.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Éducation: – Le préavis pour les travailleurs sociaux hors-murs a mis un certain temps (*Brouhaha: on l’entend mal, la salle proteste...*) Excusez-moi. (*Reprend.*) Le préavis pour les travailleurs sociaux hors-murs a mis un certain temps pour passer devant la commission, puis pour être adopté par le Conseil communal. Lors de la dernière séance de l’année 2005, une modification a été demandée à la conclusion. La modification consistait à passer par un crédit supplémentaire, simplement parce qu’il n’était plus possible de l’intégrer au budget puisque le préavis présenté au mois de juin n’était adopté qu’en décembre.

Le président: – Merci, Monsieur le Directeur. La discussion se poursuit sur la Direction enfance, jeunesse et éducation. Plus de prise de parole.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Discussion ouverte. Pas de prise de parole.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Discussion ouverte. Pas de prise de parole.

B. AUTORISATIONS D’ACHATS

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Discussion ouverte. Pas de prise de parole.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Discussion ouverte. Pas de prise de parole.

3. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Discussion ouverte. Pas de prise de parole.

³BCC 2005-2006, T. I (N° 11), pp. 236-256.

4. TRAVAUX

Discussion ouverte. Pas de prise de parole.

5. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Discussion ouverte. Pas de prise de parole.

6. SERVICES INDUSTRIELS

Discussion ouverte. Pas de prise de parole.

C. CRÉDITS D’INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

4. TRAVAUX

Discussion ouverte. Pas de prise de parole.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Discussion ouverte. Pas de prise de parole.

Je vous lis la conclusion de ce préavis que la Commission des finances a adoptée à l’unanimité:

Le Conseil communal décide d’accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2006, sur les autorisations d’achats, ainsi que sur les crédits d’investissements du patrimoine administratif, à savoir:

	Fr.	Dont en recettes Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	<u>8’676’700.–</u>	<u>728’100.–</u>
B. Autorisations d’achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>471’900.–</u>	<u>0.–</u>
C. Crédits d’investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>153’100.–</u>	<u>0.–</u>

Celles et ceux qui acceptent ces crédits supplémentaires lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A l’unanimité, ces crédits supplémentaires sont acceptés. Merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2006/24 de la Municipalité, du 1^{er} juin 2006;
- ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide:

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2006, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir:

		<i>Dont en recettes</i>
A. Budget de fonctionnement	Fr.	Fr.
Total des crédits supplémentaires	<u>8'676'700.-</u>	<u>728'100.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>471'900.-</u>	<u>0.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>153'100.-</u>	<u>0.-</u>

Le président: – Ça continue! Nous avons encore cinq préavis à voter ce soir. Point 8 de l'ordre du jour, Préavis N° 2005/51, «Politique sociale communale. Définition d'un cadre général et mise en œuvre de celui-ci dans le champ d'activité de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement». J'appelle à la tribune M. Raphaël Abbet, rapporteur de la commission.

Politique sociale communale

Définition d'un cadre général et mise en œuvre de celui-ci dans le champ d'activité de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement

Préavis N° 2005/51

Lausanne, le 11 août 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

La Ville de Lausanne consacre chaque année des sommes très importantes à financer des prestations de nature sociale destinées à ses habitants. Le dispositif actuel s'est construit de manière progressive, au gré des besoins qui apparaissaient et du développement de la sécurité sociale helvétique. Faute de principes organisateurs, les différentes prestations accessibles aux Lausannois ne constituent pas une «politique sociale communale» au sens strict du terme. Il s'agit plutôt d'une juxtaposition d'instruments qui tendent à se développer sans grand effort de coordination.

Dans un contexte marqué par la rareté des ressources, la Municipalité a jugé nécessaire de définir une véritable politique sociale pourvue d'objectifs clairs et articulés les uns aux autres permettant notamment d'attribuer des priorités aux nombreuses mesures imaginables pour améliorer la qualité de vie de la population. Elle présente un préavis qui pose l'intégration sociale comme dénominateur commun de l'action sociale, précise les objectifs qu'elle se propose d'atteindre et énonce les principes auxquels elle se référera pour développer son action.

Convaincue que fixer des priorités adaptées aux ressources constitue un des fondements de l'action des collectivités publiques, la Municipalité a décidé de se doter d'une délégation à la politique sociale dont la mission consiste notamment à recenser les besoins de la population et les réponses qui leur sont apportées puis à formuler des propositions en vue de combler les éventuelles lacunes et d'optimiser la fourniture des prestations indispensables en coordonnant l'action des intervenants et, si nécessaire, en supprimant des doublons.

Le préavis comporte deux parties distinctes, la première pose le cadre dans lequel la Municipalité entend inscrire sa politique sociale. Il s'agit de principes généraux que les directions et services concernés auront à traduire dans leurs propres champs d'action.

La deuxième partie du préavis concerne plus particulièrement la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement (DSS+E). Elle décrit la manière dont celle-ci mettra en œuvre les objectifs de la politique sociale communale en accord avec les principes définis par la Municipalité. Elle fournit une première description de ce qui existe dans les domaines relevant de cette direction et évoque les démarches à entreprendre rapidement, notamment en matière d'information destinée aux acteurs du dispositif social lausannois, de coordination des services sociaux à vocation généraliste, de hiérarchisation des prestations et de lobbying.

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (DEJE) représente le second pilier de l'action sociale en Ville de Lausanne. Elle délivre de nombreuses prestations à caractère social qui s'inscrivent surtout dans le cadre de la promotion de l'intégration. Une partie de ses missions fait actuellement l'objet de négociations avec les Autorités cantonales (établissement de contrats de prestations). En outre, les Autorités vaudoises élaborent actuellement une loi sur l'accueil de jour des

enfants dont l'adoption pourrait entraîner des conséquences importantes sur le Service de la petite enfance. Pour ces motifs, la DEJE n'est pas encore en mesure d'établir de manière détaillée comment mettre en œuvre les objectifs décrits dans la première partie du préavis. Même si elle n'a pas pu être intégrée au présent préavis, la réflexion a néanmoins déjà débuté.

Sans préjuger de l'avenir et des efforts – notamment financiers – que Lausanne pourrait devoir consentir pour faire face aux besoins de sa population, la mise en œuvre des mesures évoquées dans le présent préavis ne nécessite l'octroi d'aucun crédit.

2. Table des matières

1. Objet du préavis	1322
2. Table des matières	1323
3. Abréviations utilisées	1324
4. Action sociale en Ville de Lausanne	1324
5. La notion d'intégration comme dénominateur commun de l'action sociale lausannoise	1325
6. Objectifs municipaux en matière de politique sociale	1327
7. Mise en œuvre	1328
7.1 <i>Choix des fournisseurs des prestations, coordination</i>	1328
7.2 <i>Mise à jour permanente des objectifs de la politique sociale</i>	1328
7.3 <i>Délégation municipale à la politique sociale</i>	1329
8. Mise en œuvre de la politique sociale communale dans le champ d'action de la DSS+E	1329
8.1 <i>Contexte général et nécessité de s'adapter à des besoins en évolution</i>	1330
8.2 <i>Prestations sociales délivrées par la DSS+E</i>	1331
8.3 <i>Définition de priorités et attribution des responsabilités opérationnelles</i>	1336
8.4 <i>Décloisonnement et amélioration de la cohérence du dispositif</i>	1336
8.5 <i>Démarches déjà entreprises</i>	1336
8.6 <i>Problèmes appelant une réponse urgente</i>	1339
8.7 <i>Calendrier</i>	1341
9. Conséquences du préavis	1341
9.1 <i>Sur l'effectif du personnel de l'Administration communale</i>	1341
9.2 <i>Sur le budget 2006 et sur les budgets des années suivantes</i>	1341
9.3 <i>Sous l'angle du développement durable</i>	1341
10. Inscription du projet dans le programme de législature 2002-2006	1341
11. Conclusions	1342

3. Abréviations utilisées

AGF	Administration générale et Finances
AI	Assurance invalidité fédérale
ASV	Aide sociale vaudoise
AVS	Assurance vieillesse et survivants
DEJE	Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation
DMPS	Délégation municipale à la politique sociale
DSS+E	Direction de la sécurité sociale et de l'environnement
IREC	Institut de recherche sur l'environnement construit (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne)
LACI	Loi sur l'assurance chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LASV	Loi sur l'aide sociale vaudoise
LEAC	Loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs
LEtr	Loi (fédérale) sur les étrangers
LSEE	Loi (fédérale) sur le séjour et l'établissement des étrangers
PC-AVS/AI	Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
PCG	Prestations complémentaires de guérison
SAS	Service des assurances sociales
SEHL	Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement
SG-DSS+E	Secrétariat général DSS+E
SPP	Service des parcs et promenades
SSL	Service social Lausanne
STL	Service du travail Lausanne

4. Action sociale en Ville de Lausanne

Par ses propres collaborateurs ou en soutenant des acteurs privés, la Ville de Lausanne délivre un large éventail de prestations de nature sociale (socio-éducatives, socio-pédagogiques, psychosociales, médico-sociales, etc.). Prises au sens le plus large, les prestations sociales fournies par l'Administration communale sont réparties entre plusieurs unités administratives relevant principalement de deux directions : DSS+E d'une part, DEJE d'autre part. Depuis 2002, Administration générale et Finances (AGF) est également concernée par les dépenses sociales de la Commune puisque la facture sociale et la contribution lausannoise aux dépenses cantonales de maintien à domicile sont intégrées à son budget. AGF ne délivre toutefois aucune prestation sociale au sens strict du terme. Au budget 2005, ces prestations représentent une charge nette d'environ Fr. 204 millions (cf. Tableau 1).

Tableau 1: Principales dépenses et recettes relatives à des prestations à caractère « social » (budget 2005)

	Dépenses frs	Recettes frs
Admin gén. + finances : facture sociale	41'100'000.00	-
Admin gén. + finances : maintien à domicile	6'117'000.00	-
Secrétariat général DEJE	13'946'000.00	650'000.00
Service des écoles primaires et secondaires	43'989'700.00	7'532'900.00
Service de santé des écoles	5'239'300.00	4'204'900.00
Service de psychologie scolaire	7'790'200.00	7'693'800.00
Service dentaire	3'864'600.00	2'404'800.00
Service de la jeunesse et des loisirs	27'320'700.00	6'992'300.00
Service de la petite enfance	44'269'100.00	4'731'600.00
Secrétariat général SS+E	17'977'300.00	1'933'500.00
Service des assurances sociales	6'044'500.00	2'883'300.00
Office communal du logement	10'660'900.00	996'600.00
Service social Lausanne	18'747'500.00	6'786'400.00
Service du travail Lausanne	18'345'800.00	14'508'200.00
	265'412'600.00	61'318'300.00
Charges nettes		204'094'300.00
	265'412'600.00	265'412'600.00

Les montants portés dans le Tableau 1 fournissent un ordre de grandeur du poids des dépenses sociales dans le budget communal. Ils ne permettent en revanche pas de mesurer les besoins de la population et les transferts financiers permettant d'y faire face. Une partie des charges enregistrées par les comptes communaux consiste en dépenses administratives et non en prestations (monétaires ou autres). Quant à ces dernières, seules celles découlant de décisions communales sont intégralement comptabilisées. S'agissant des régimes sociaux financés par plusieurs partenaires, les comptes communaux enregistrent uniquement la part à charge de la Ville et ne permettent pas de connaître ce qui a été effectivement alloué à des Lausannois. La facture sociale est particulièrement représentative de cette situation¹. Le montant effectivement payé correspond à la part lausannoise de la moitié des dépenses sociales cantonales refacturée aux communes vaudoises. Celles-ci sont de nature variée. Elles concernent l'aide sociale, les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC-AVS/AI), les subsides à l'assurance-maladie, les dépenses d'hébergement médico-social ainsi que les dépenses de protection de la jeunesse et d'enseignement spécialisé. Conçue comme un instrument péréquatif, la facture sociale déconnecte les montants alloués à la population d'une commune et la participation de celle-ci aux dépenses sociales cantonales. C'est ainsi que, s'agissant de la population lausannoise, près de Fr. 100 millions ont été versés en 2004 au titre des PC-AVS/AI et des PCG (dont environ Fr. 80 millions à la charge du Canton après déduction de la subvention fédérale) et plus de Fr. 70 millions au titre de la LASV et de la LEAC². La refacturation de la moitié de ces seules prestations à la Commune de Lausanne aurait entraîné une dépense de Fr. 75 millions, soit déjà sensiblement plus que la facture sociale effectivement payée (Fr. 48,3 millions en chiffres ronds). Plusieurs régimes sociaux possédant un financement mixte ne figurent pas parmi les dépenses prises en compte par la facture sociale. C'est notamment le cas en matière de logement subventionné et de mesures de réinsertion offertes aux chômeurs indemnisés au titre de la LACI où il n'existe aucun dispositif péréquatif et où les comptes communaux enregistrent l'intégralité des dépenses que Lausanne consent en faveur de sa population. Enfin, plusieurs assurances sociales allouent des prestations pour des montants parfois extrêmement importants sans que la Commune y participe financièrement (AVS, AI, LACI).

S'agissant plus particulièrement de la DEJE, on relèvera que les montants indiqués sous les rubriques «dépenses» et «recettes» ne concernent pas uniquement des prestations comprenant une dimension sociale. A titre d'exemple, le Secrétariat général de cette direction – dont les comptes enregistrent de nombreuses subventions – accomplit aussi des tâches qui ne relèvent pas de l'action sociale. Il en va de même du Service des écoles primaires et secondaires dont une partie importante de l'activité se développe dans le domaine de la gestion de la scolarité obligatoire, et de la gestion des infrastructures scolaires, même s'il est par ailleurs chargé de missions à caractère nettement social telles que les devoirs surveillés ou de prestations socio-éducatives.

5. La notion d'intégration comme dénominateur commun de l'action sociale lausannoise

Dès les premières années du XX^e siècle, les Autorités lausannoises se sont engagées avec détermination dans le domaine de la politique sociale. Les réponses apportées aux problèmes de la population n'ont cependant jamais été conçues comme les éléments interdépendants d'une politique sociale cohérente. Les premiers pas en direction de l'élaboration d'un tel projet sont relativement récents. Ils remontent à la recherche entreprise en 1995, à la demande de la Ville de Lausanne, par l'Institut de recherche sur l'environnement construit de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (IREC) sur le thème «Pauvreté urbaine et exclusion sociale»³. Dans le cadre de leur réflexion, les auteurs – Cunha et al. – ont construit leur objet de recherche en se fondant sur deux axes principaux : a) la notion de ressources économiques, sociales et culturelles et b) la notion de trajectoire.

a) S'agissant des ressources, les chercheurs notent :

Les ménages se positionnent dans la structure sociale de la Ville en fonction de leurs ressources personnelles inégales :

- *ressources économiques (revenu, fortune) ;*
- *ressources relationnelles (réseau de relations familiales, sociales) ;*
- *ressources culturelles (formation, savoir-faire).*

L'appropriation de ces ressources par les individus détermine leur capacité d'action dans l'environnement urbain ainsi que leur capacité à satisfaire leurs besoins et à réaliser leurs projets. La faiblesse des ressources économiques, l'impossibilité d'accéder à une formation satisfaisante et la difficulté à s'insérer dans des réseaux de sociabilité denses et diversifiés augmentent la vulnérabilité sociale de certains groupes de ménages qui sont ainsi plus exposés que d'autres à des difficultés existentielles et aux risques de l'exclusion. (p. vi)

¹ L'Etat de Vaud refacture 50% de ses dépenses sociales aux Communes. La part à charge de chacune d'entre elles est calculée sur la base de sa population et de sa capacité contributive. Lausanne s'acquitte de 12% du total facturé aux Communes.

² Il s'agit là de montants nets (différences entre les montants alloués et les montants récupérés).

³ Cunha A. et al., «Pauvreté urbaine et exclusion sociale». IREC Lausanne, rapport de recherche 125, 1995.

Cunha et al. constatent que la position des ménages par rapport au risque d'exclusion varie en fonction de la combinaison des différents déficits (économiques, sociaux et culturels) et que, si l'on peut considérer les personnes ou ménages cumulant les trois types de déficits comme très vulnérables et à la limite de l'exclusion, la faiblesse des ressources dans un ou deux secteurs constitue un facteur d'affaiblissement de la position sociale.

b) En ce qui concerne les «trajectoires», les auteurs du rapport relèvent :

[...] Les « pauvres » ne sont pas une strate homogène, [...] ils ne forment pas un groupe stable. En effet, la population « pauvre » est fluctuante car la pauvreté est un continuum au sein duquel différents facteurs peuvent faire évoluer les situations individuelles de la précarité économique et professionnelle à la vulnérabilité sociale ou encore à la grande pauvreté consacrée par le cumul de tous les handicaps. La sortie des individus de ces situations dépend sans doute de leur capacité à mobiliser leurs ressources personnelles et à formuler des projets, mais aussi de l'efficacité des mécanismes de solidarité collective. (p. xvi)

Bien que conduites dans une perspective différente, les réflexions des chercheurs de l'IREC sont de toute première importance pour tracer le cadre et les objectifs d'une politique sociale communale. Trois constats s'imposent :

- le but ultime de l'action sociale consiste à permettre à chaque habitant d'être intégré au sein de la collectivité;
- l'intégration est une réalité plurifactorielle qui implique des ressources économiques, des ressources culturelles et des ressources sociales;
- la politique sociale s'étend aux dispositions prises pour permettre aux habitants d'accéder aux ressources économiques, culturelles et sociales constitutives de l'intégration sociale (actions de promotion⁴) ainsi qu'à celles destinées à combler, dans une mesure appropriée, les lacunes qui font obstacle à l'intégration (actions de réparation⁵).

La Municipalité a déjà développé les thèmes de l'intégration, de la construction du lien social et de la responsabilité des Autorités locales dans son rapport-préavis 211, du 19 avril 2001 (« Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne – Problèmes sociaux et du logement, ... »)⁶. Elle juge toutefois utile de reprendre ici certains passages de ce document :

[...] Aucune vie humaine durable ne peut exister sur cette terre sans collectivités locales durables ... Cet énoncé rappelle que l'existence humaine se déroule dans le champ du collectif et que la qualité de l'environnement social n'est pas indifférente. Cet environnement peut être « fertile » et apporter tout ce qui est nécessaire à l'épanouissement de l'individu. A l'inverse, il peut comporter des carences entraînant des conséquences négatives. Considérer la qualité de l'environnement social comme un objectif en soi du développement durable, c'est promouvoir des sociétés qui ne gaspillent pas leur capital humain, mais qui, au contraire, procurent à leurs membres ce qui est nécessaire pour vivre dignement, favoriser leur développement personnel et établir des relations interpersonnelles harmonieuses.

[...] Une collectivité est formée de personnes qui possèdent des caractéristiques communes leur permettant de se percevoir comme membres d'un même ensemble, d'être reconnues comme telles par les autres et de partager avec elles une communauté de destin. Il est malaisé d'énumérer les conditions nécessaires et suffisantes pour qu'une personne soit reconnue (par elle-même et par les autres) comme membre à part entière d'une collectivité donnée. On peut toutefois avancer intuitivement qu'il est nécessaire de pouvoir se comprendre (partager une langue commune), de se conformer à un certain nombre de normes (explicites ou implicites, impératives ou facultatives) et d'accéder aux mêmes droits et obligations fondamentaux.

[...] Dans une perspective centrée sur les préoccupations sociales de l'Agenda 21, la Municipalité pose qu'il lui appartient de créer un cadre favorable à la vie humaine tendant à ce que chaque habitant de la commune puisse se sentir membre à part entière de la collectivité, percevoir qu'il compte pour elle (qu'elle lui offre un certain nombre d'avantages) et prendre conscience qu'elle compte pour lui (qu'il possède un certain nombre d'obligations à son égard). En d'autres termes, elle estime devoir veiller à ce que chacun puisse accéder aux attributs (connaissances, compétences, biens matériels, etc.) permettant de se sentir pleinement intégré ainsi qu'aux structures au sein desquelles se prennent les décisions ayant une influence sur le présent et le futur de la collectivité humaine et son environnement physico-biologique. Deux pistes doivent être envisagées simultanément :

- Des actions orientées vers la personne ayant pour finalité de susciter et d'augmenter la capacité individuelle de fonctionner comme membre à part entière de la collectivité. Il s'agit de faire en sorte que chacun accède à un optimum de capital social, de capital culturel et de capital économique (au sens de Cunha et al.). En d'autres termes, il s'agit de créer, renforcer ou réparer le lien social qui unit l'individu à la collectivité et de lutter contre l'exclusion.

⁴Cette dimension concerne tout particulièrement la DEJE.

⁵Cette dimension concerne plus particulièrement la DSS+E.

⁶BCC 2002, T. I, pp. 121 ss.

- *Des actions orientées vers les structures sociales ayant pour objectif de mettre en place les dispositifs permettant à la personne de se comporter en élément actif de la collectivité et de participer à la prise des décisions qui concernent le présent et l'avenir de la société à laquelle il appartient. En d'autres termes, il s'agit de créer les conditions permettant d'exercer le lien social (structures participatives) et de renforcer le fonctionnement démocratique (démocratie participative).*

6. Objectifs municipaux en matière de politique sociale

En référence à la notion de ressources (économiques, culturelles et relationnelles) utilisée par les auteurs de l'étude «Pauvreté urbaine et exclusion sociale», la Municipalité fixe que la politique sociale lausannoise vise à l'intégration sociale des habitants de la commune. Cette politique s'énonce en trois objectifs et six principes :

Objectifs :

1. Satisfaire les besoins élémentaires de la personne: Les Lausannois sont en mesure de satisfaire leurs besoins élémentaires, à savoir se nourrir, se loger, se vêtir et se soigner.
2. Diffuser les connaissances élémentaires permettant d'accéder à l'autonomie: Les Lausannois sont en mesure de vivre de manière autonome dans l'environnement social lausannois. Ils ont accès à un enseignement de base leur permettant d'acquérir une maîtrise suffisante de la langue française ainsi que, si nécessaire, une formation élémentaire.
3. Faciliter la compréhension de l'environnement social: Les Lausannois connaissent leurs obligations et sont en mesure de faire valoir leurs droits. Ils ont accès à un réseau d'institutions publiques ou privées à même de les orienter.

Principes :

1. Nécessité des prestations
 - Lausanne n'offre que les prestations dont le besoin est objectivement démontré, sans lesquelles des situations de détresse pourraient perdurer ou sans lesquelles la demande en prestations d'assistance augmenterait à terme.
 - Une prestation peut être abandonnée au profit d'une autre si ses résultats sont manifestement insuffisants ou encore lorsque le besoin n'est plus avéré ou qu'il est satisfait par une autre entité.
2. Subsidiarité des prestations
 - Lausanne n'offre que les prestations qui ne relèvent pas d'une autre collectivité.
 - Avant d'offrir elle-même une prestation, Lausanne entreprend tout ce qui est en son pouvoir pour amener la collectivité compétente à assumer ses responsabilités.
 - Lausanne inscrit ses prestations dans le cadre des régimes sociaux dont elle est mandataire et dont le financement est déjà assuré.
3. Territorialité des prestations
 - Afin de ne pas se substituer à d'autres collectivités, Lausanne réserve à ses habitants les prestations dont elle assure seule le financement. Les exceptions font l'objet de décisions particulières.
4. Responsabilité des bénéficiaires
 - Les prestations offertes par Lausanne facilitent et encouragent l'exercice de leur responsabilité individuelle par les habitants.
 - Les prestations offertes par Lausanne ne sont pas destinées aux habitants manifestement en mesure de s'acquitter eux-mêmes de leurs obligations.
5. Efficiences des prestations
 - Les prestations offertes par Lausanne doivent être conçues et servies avec le double souci de l'efficacité et de l'économie des moyens. La Municipalité veillera à la bonne coordination des services, unités administratives et partenaires privés impliqués.
 - Les résultats obtenus seront régulièrement évalués et des mesures correctives ou préventives seront prises à bref délai s'il y a lieu.

6. Adaptation aux ressources financières

- La politique sociale communale doit être supportable pour les finances communales.

La Municipalité est consciente que, s'il est relativement aisé de circonscrire ce qui est indispensable à la satisfaction des besoins élémentaires de la personne (cf. objectif 1), le problème est plus ardu en ce qui concerne les ressources culturelles et sociales (cf. objectifs 2 et 3). Il s'agit d'une tâche délicate où la prise en compte des ressources disponibles joue un rôle particulièrement important dans la détermination de ce qui possède un caractère prioritaire et de ce qui est considéré comme moins indispensable. Il faudra définir les niveaux à atteindre dans les différents compartiments de la politique sociale en tenant compte des ressources disponibles et de leur évolution prévisible. On doit par exemple s'attendre à ce que les dépenses prises en compte dans la facture sociale poursuivent leur augmentation et qu'il en résulte de moindres disponibilités pour d'autres projets.

7. **Mise en œuvre**

7.1 Choix des fournisseurs des prestations, coordination

Les directions délivreront elles-mêmes ou feront délivrer par des organismes tiers (secteur privé de l'action sociale) les prestations concourant à la réalisation des objectifs énumérés à la section précédente. Plusieurs critères seront pris en considération :

1. Le choix de l'exécutant (Administration communale ou secteur privé) résultera d'une analyse prenant notamment en compte le coût économique et les avantages pour le public (compétences du fournisseur de la prestation, durabilité, accessibilité, droit de recours, etc.).
2. Les instances privées fournissant des prestations de nature sociale (au sens large) à la demande de la Ville de Lausanne recevront des ressources suffisantes pour exécuter leur mandat.
3. Les prestations que la Ville de Lausanne demandera à une instance privée seront décrites de manière aussi détaillée que possible. La Ville de Lausanne contrôlera que les fournisseurs de prestations tiennent leurs engagements.
4. Que ce soit en ce qui concerne les prestations fournies par l'Administration communale ou celles fournies par le secteur privé, la Municipalité s'efforcera de supprimer les redondances. En principe, la collectivité publique ne financera qu'un seul fournisseur pour une prestation d'un type donné.
5. Lorsque plusieurs instances seront concernées par une thématique analogue, la Municipalité favorisera la constitution de «plates-formes» facilitant la coordination entre les acteurs et en assumera les coûts.
6. En matière de prestations fournies «sous condition de ressources»⁷, la Municipalité s'efforcera⁸ d'instituer un unique revenu déterminant et de définir une seule unité économique de référence (en principe le ménage).
7. La Municipalité informera les instances concernées par la politique d'action sociale (au sens large) au sujet de ses objectifs en matière sociale et de la manière dont elle entend les réaliser.

En ce qui concerne le choix des fournisseurs de prestations, la Municipalité entend vouer une attention particulière au bénévolat. Elle reconnaît que cette dimension de l'action sociale est intéressante à double titre : *a)* le bénévolat renforce le lien social entre ceux qui offrent et ceux qui reçoivent et témoigne de l'attention portée à autrui ; *b)* il représente un potentiel de prestations particulièrement important dans un contexte où les collectivités publiques ne peuvent satisfaire tous les besoins qui s'expriment au sein de la population.

7.2 Mise à jour permanente des objectifs de la politique sociale

Compte tenu de la complexité du dispositif lausannois, il conviendra au préalable de dresser un inventaire complet des prestations à caractère social (au sens large) fournies par l'Administration communale ou par des institutions privées subventionnées. Cette démarche achevée, on entreprendra d'éliminer les redondances, d'identifier les lacunes et de régulariser les modalités de collaboration avec les instances privées délivrant des prestations à la demande ou avec l'appui financier des Autorités lausannoises. L'inventaire sera tenu à jour en permanence. Il tiendra compte des projets reconnus souhaitables (cf. à cet égard la section 7.3).

⁷On parle de prestations fournies «sous condition de ressources» lorsque l'aide allouée correspond à la différence entre les ressources propres du bénéficiaire et une norme («plafond») préalablement déterminée.

⁸Il convient de rappeler qu'une partie des interventions sociales sont régies par des dispositions de droit fédéral ou cantonal sur lesquelles la Ville de Lausanne ne possède en principe aucune influence. Les Autorités communales peuvent cependant agir (lobbying) de manière à ce que les autorités compétentes modifient leurs pratiques dans le sens souhaité par l'échelon communal (cf. section 6, «principe 2»).

Décrivant de manière exhaustive l'action sociale financée par la Ville de Lausanne ainsi que ses extensions possibles et contenant des indications sur les coûts actuels et prévisibles du dispositif, une telle base de données est nécessaire pour développer une action cohérente à long terme et limiter les risques de démantèlement précipité en raison de ressources insuffisantes.

7.3 Délégation municipale à la politique sociale

La mise en œuvre de la politique sociale communale sera placée sous la responsabilité de la Délégation municipale à la politique sociale (DMPS) créée à cet effet. Formée des conseillers municipaux en charge des directions les plus concernées par l'action sociale (DSS+E et DEJE) et par les finances (Administration générale et Finances) et présidée par celui en charge de la DSS+E, la DMPS prendra position (formulera un préavis) sur tous les thèmes en relation avec la politique sociale communale mais plus spécialement sur chaque dossier susceptible d'entraîner des conséquences financières.

Pour être pleinement efficace, la DMPS se prononcera dès qu'un problème aura été identifié et qu'une esquisse de solution aura été formulée. En effet, le simple fait d'élaborer un projet détaillé peut nécessiter passablement de ressources et il n'est dès lors pas judicieux de consentir des dépenses importantes pour des affaires qui ne possèdent visiblement aucun caractère prioritaire.

La DMPS tiendra à jour un tableau synthétique de la politique sociale communale mentionnant les prestations existantes et les projets en cours d'élaboration. Cet instrument permettra de comparer l'utilité sociale des composantes de cette politique et facilitera l'attribution de priorités.

Compte tenu de l'étroite imbrication des dispositifs sociaux fédéraux, cantonaux et communaux (voire internationaux ou intercommunaux), la DMPS vouera une attention particulière aux projets et réflexions en cours à tous les échelons de l'organisation politique. Cette vigilance lui permettra à la fois d'anticiper les mutations susceptibles d'entraîner des conséquences sur la politique sociale communale et d'entreprendre éventuellement des opérations de lobbying en vue de défendre la position de la Ville de Lausanne.

Pour réaliser ses objectifs, la DMPS s'appuiera sur les services de l'Administration communale. En cas de nécessité, elle pourra charger des instances extérieures à l'Administration de réaliser divers travaux (études, rapports, etc.). Les ressources financières nécessaires seront alors demandées par voie budgétaire ou au moyen de préavis ad hoc.

Hormis les éventuels crédits évoqués au paragraphe précédent, la nouvelle organisation ne devrait entraîner aucune dépense supplémentaire. Les services de l'Administration communale sont d'ores et déjà familiarisés avec l'élaboration de dossiers et, même si les travaux d'analyse auxquels ils devront se livrer solliciteront leur personnel, le fait de pouvoir renoncer à des projets sans avoir à les développer représente un facteur d'économie qui devrait leur permettre de s'investir pleinement dans cette nouvelle manière de traiter les affaires sociales lausannoises.

La politique sociale communale continuera d'être mise en œuvre par les directions et services. Outre les gains attendus en matière de pilotage du dispositif, la nouvelle organisation devrait permettre aux différents acteurs de mieux se tenir au courant de leurs projets respectifs et, selon toute vraisemblance, d'améliorer la collaboration et de réduire les éventuels «doublons».

8. Mise en œuvre de la politique sociale communale dans le champ d'action de la DSS+E

La DSS+E est le principal vecteur de la politique sociale communale. Le cadre décrit aux sections 6 et 7 lui fournit l'occasion de s'interroger sur ses pratiques ainsi que de réfléchir aux lacunes et aux éventuels doublons résultant de l'organisation actuelle. Il lui offre en outre la possibilité de clarifier les collaborations nouées avec d'autres instances actives dans le domaine social. Enfin, les efforts consentis pour inventorier prestations et acteurs permettront aux travailleurs sociaux – souvent habités par le sentiment d'être isolés et insuffisamment outillés pour faire face aux problèmes des usagers – de mieux percevoir la cohérence et la richesse du dispositif d'action sociale dont ils constituent l'un des rouages.

Autre acteur de la politique sociale communale, la DEJE n'apparaît qu'en filigrane dans les sections qui suivent. En dépit de cette discrétion, son rôle et l'importance d'une coordination de ses actions avec celles de la DSS+E est rappelée avec force ici. On retiendra en particulier que la DEJE assume la majeure partie des prestations sociales formant le

pôle «promotion» de l'intégration⁹ et que, sans cette dimension, la politique sociale ne pourrait être que «réparatrice», c'est-à-dire condamnée à compenser des lacunes qu'il eût été possible de prévenir à moindres frais.

Les sections 8.1 à 8.7 décrivent la manière dont la DSS+E mettra en œuvre les principes de la politique sociale communale. Elles abordent successivement:

- la situation lausannoise sous l'angle des besoins et de l'évolution du dispositif (contexte général, besoin d'une vision stratégique);
- les prestations délivrées par les services de la DSS+E;
- la définition des priorités et l'attribution des responsabilités opérationnelles;
- les démarches en vue d'améliorer la cohérence du dispositif;
- les démarches déjà entreprises dans l'esprit du cadre défini plus haut (cf. sections 6 et 7);
- les problèmes appelant une réponse urgente et les démarches à entreprendre pour les résoudre;
- un calendrier établi en fonction des priorités dictées par les grands axes de la politique sociale communale.

8.1 Contexte général et nécessité de s'adapter à des besoins en évolution

La situation qui prévaut à Lausanne est source de préoccupations¹⁰. Entre 7% et 10% des actifs domiciliés sur le territoire communal sont pauvres. Le chômage y est sensiblement plus élevé qu'en moyenne nationale. Il touche en particulier des personnes insuffisamment qualifiées pour faire face aux exigences actuelles de l'économie et, parmi elles, un effectif croissant de jeunes qui parviennent au terme de leur formation scolaire sans posséder la moindre perspective d'insertion professionnelle. Compte tenu de l'allongement des périodes de chômage, un nombre croissant de demandeurs d'emploi épuisent leur droit aux prestations LACI et se voient contraints de recourir à l'aide sociale. Le vieillissement de la population entraîne une pression accrue sur les besoins en prestations sanitaires et médico-sociales et absorbe une part croissante des ressources publiques¹¹. Sur le front du logement, c'est la pénurie qui prévaut depuis plusieurs années en dépit des efforts consentis par les Autorités lausannoises pour augmenter le nombre des logements subventionnés offerts sur le marché lausannois et introduire une allocation communale au logement¹². Enfin, la présence d'une population migrante numériquement importante nécessite un engagement particulier en matière de politique d'intégration.

La situation est par ailleurs caractérisée par les changements à peine intervenus ou en passe d'intervenir au niveau des instruments formant le dispositif d'action sociale. La plupart des modifications concernent des régimes de droit fédéral ou cantonal. On citera en particulier:

- l'entrée en vigueur progressive de la libre circulation des personnes entre la Suisse et les pays de l'Union européenne;
- l'entrée en vigueur du régime d'allocation pour perte de gain en cas de maternité (niveau fédéral);
- la révision en cours de la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (la LSEE sera remplacée par la Loi sur les étrangers – LEtr);
- le durcissement de la politique d'asile qui, couplé aux mesures d'économie de la Confédération, pourrait contribuer à augmenter le nombre des demandeurs d'asile tombant dans la clandestinité;
- les révisions successives de l'AVS;
- la révision de la Loi sur l'assurance invalidité;
- les modifications apportées aux règles d'attribution des subsides en matière d'assurance maladie (gratuité accordée aux enfants);
- les incertitudes relatives à la révision de la Loi fédérale sur les stupéfiants;
- la possible introduction de prestations complémentaires pour les familles;
- les décisions du Tribunal fédéral concernant l'étendue du droit constitutionnel à recevoir une aide sociale;
- les conséquences de l'adoption du principe de nouvelle répartition des tâches entre Confédération et Cantons;
- la prochaine entrée en vigueur de la Loi sur l'action sociale vaudoise (régime unique de l'allocation d'insertion), de la Loi sur l'organisation et le financement de l'action sociale vaudoise, de la Loi sur les subventions et de la Loi sur les péréquations intercommunales;

⁹On pense ici, par exemple, à la prise en charge des enfants d'âge préscolaire ou des écoliers durant les temps extrascolaires qui joue un rôle extrêmement important dans la perspective d'une meilleure intégration des enfants (apprentissage de la vie en société, apprentissage du français, etc.).

¹⁰On n'évoque ici que les thèmes concernant directement la DSS+E.

¹¹Et des ressources des ménages en raison de l'augmentation des cotisations d'assurance maladie.

¹²Rapport-préavis 2003/43, BCC 2004, T. I, pp. 127 ss.

- l'émergence attendue d'une politique d'intégration à l'échelon cantonal;
- l'évolution de la politique cantonale dans le domaine du logement.

Lausanne sera appelée à participer à la mise en œuvre d'une partie au moins des décisions prises aux échelons fédéral et cantonal. Dans le droit fil de ce qu'elle a déjà entrepris par le passé et qu'elle continue de développer, il lui appartiendra en outre, dans la mesure de ses moyens, de chercher à combler les lacunes de plusieurs régimes sociaux. Conçus pour apporter une réponse aux problèmes les plus importants, il arrive en effet que ceux-ci négligent certaines questions, mineures lorsqu'elles sont considérées d'un point de vue général mais susceptibles de prendre une ampleur et une acuité particulières dans les espaces urbains.

Pour atteindre ses objectifs, Lausanne doit être en mesure de repérer et d'anticiper l'évolution des besoins sociaux appelant des mesures spécifiques de sa part. La DSS+E rassemblera les ressources que ses services allouent à des tâches d'observation et de statistique de manière à produire une analyse coordonnée, permanente, transparente et publique des besoins actuels et prévisibles de la population.

8.2 Prestations sociales délivrées par la DSS+E

Sur la base des analyses évoquées au terme de la section précédente, la DSS+E devra adapter la part du dispositif d'action sociale qu'elle maîtrise plus ou moins complètement. Une telle démarche implique de bien connaître les prestations offertes à la population lausannoise.

Le Tableau 2 fournit un aperçu des principales prestations à caractère social que la DSS+E contribue à délivrer. Il a été construit selon deux axes: *a)* les objectifs poursuivis et *b)* la nature des prestations fournies (monétaire sous forme de transferts financiers, monétaire sous forme de réductions de charges et non monétaires).

Les objectifs poursuivis renvoient aux trois types de «ressources» définis par Cunha et al. (cf. section 5):

- La rubrique «ressources économiques» concerne la fourniture de biens de première nécessité. En référence au chiffre 2 des objectifs municipaux en matière de politique sociale (cf. section 6), ces biens de première nécessité sont définis comme la nourriture, le logement, les vêtements et la santé.
- La rubrique «ressources culturelles» concerne les prestations qui améliorent la capacité individuelle de vivre de manière autonome (connaissances intellectuelles, compétences professionnelles mais aussi mobilité et capacité d'établir des contacts avec l'environnement social).
- La rubrique «ressources sociales» concerne avant tout l'information sur le fonctionnement du dispositif d'action sociale et l'orientation des personnes confrontées à un problème vers l'instance en mesure de leur proposer une solution.

On peut distinguer les prestations sociales en fonction de leur nature:

- Les prestations monétaires sous forme de transferts financiers sont versées en espèces. Exemples: rentes AVS/AI, PC AVS/AI, indemnités LACI, aide sociale vaudoise, revenu minimum de réinsertion, allocation communale de naissance. Certaines sont allouées sous condition de ressources.
- Les prestations monétaires sous forme de réductions de charges correspondent à une réduction de ce que les bénéficiaires auraient dû payer pour accéder à certains «biens» (matériels ou immatériels) sans l'intervention des collectivités publiques. Exemples: logements subventionnés, gratuité de certaines prestations médico-sociales (régime des prestations complémentaires de guérison).
- Les prestations non monétaires sont délivrées «en nature» sous une forme matérielle (vêtements, denrées alimentaires) ou sous une forme immatérielle (activités de conseil et d'orientation).

Certaines prestations sociales découlent de dispositions légales fédérales ou cantonales, d'autres de décisions du Conseil communal¹³, d'autres enfin résultent d'initiatives librement consenties par des acteurs privés. Les prestations fondées sur des décisions politiques (de quelque niveau que ce soit) sont délivrées grâce à des financements «publics»¹⁴. Une partie de celles fournies par le secteur privé de l'action sociale bénéficient de contributions provenant du secteur public (subventions).

¹³ Il peut s'agir de décisions «spécifiques» (i. e. décisions portant sur un objet particulier et prises sur la base d'un préavis ou d'un rapport-préavis) ou de décisions découlant de l'adoption du budget (ou de crédits supplémentaires).

¹⁴ Même si les assurances sociales et les prestations qui en découlent sont partiellement financées grâce aux cotisations des assurés.

Ramené à l'essentiel pour faciliter la lecture de l'action sociale qui s'organise à partir de la DSS+E, le Tableau 2 demeure muet en ce qui concerne les responsabilités (législatives, administratives et financières) des différents acteurs et les bases qui fondent la fourniture des prestations qui y sont mentionnées (bases légales fédérales ou cantonales, décisions communales, etc.). Ces informations sont contenues dans les fiches descriptives établies et tenues à jour par la DSS+E. Elles sont complétées par les renseignements contenus dans le catalogue des subventions établi à la demande de votre Conseil¹⁵.

Le Tableau 2 est nécessairement schématique. Il ne prétend pas être exhaustif. Il présente la situation qui prévaut au moment de la rédaction du préavis. Il ne constitue pas un engagement à subventionner durablement les institutions privées qui y sont mentionnées. A l'inverse, le fait de ne pas y figurer ne signifie pas qu'une institution délivrant des prestations sociales ne possède aucune chance de se voir allouer un soutien financier de la part de la Ville de Lausanne.

¹⁵Rapport-préavis 2002/55, BCC 2003, T. I, pp. 546 ss.

Tableau 2 : Principales prestations sociales dont la fourniture repose (de manière variable) sur la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement

	Besoins élémentaires			Formation Savoir-faire	Compréhension environnement social		
	Logement	Nourriture	Habillement		Santé	Ecoute, conseil, orientation	Défense des droits
Prestations monétaires : transferts financiers	Rentes AVS						
	Rentes AI						
	Prestations complémentaires AVS/AI						
	Aide sociale lausannoise complémentaire						
	Allocation communale de naissance						
	Aide sociale vaudoise / Revenu minimum de réinsertion : prestations financières + mesures d'insertion						
	LACI : prestations financières + mesures d'insertion						
	Aide communale au logement						
	Prestations financières : réduction des charges	Logements subventionnés (abaisssement des loyers)					Tous domaines confondus (CSP)
		Epicerie sociale (Caritas)					Domaine des assurances (ASSUAS)
						Subsides sur cotisations assurance maladie	
						Courses de loisirs pour invalides	

Tableau 2 : (suite)

	Besoins élémentaires				Formation Savoir-faire	Compréhension environnement social	
	Logement	Nourriture	Habillement	Santé		Ecoute, conseil, orientation	Défense des droits
	Promotion, construction et modernisation de logements subventionnés (selon principes développement durable)	Centrale alimentaire de la région lausannoise (CARL) Institutions privées actives dans le domaine de la distribution de nourriture : Soupe populaire, Parachute, Caritas, Missionnaires de la Charité, Passage, Cartons du cœur, lieux d'accueil pour sans-abri. etc.	Vestiaires (échange, vêtements de seconde main) : CSP, Caritas, APEF, Point Bleu	Hygiène corporelle (douches, buanderie : Point d'eau Lausanne, Passage, lieux d'accueil pour sans-abri) Echange de matériel d'injection : Passage, Soupe populaire, UniSET, Fleur de pavé, Rel'aids	Formations qualifiantes (financement LACI, BAT, Oliviers) Occasions de travail (Polyval, Fondation BVA, CROEPI, AFIRO) Ciféa	Service des assurances sociales Service social Lausanne Service du travail Lausanne	
	Contrôle des conditions d'accès et d'occupation					UnAFin UniSET	Inspection du travail
	Mise à disposition de logements pour les ménages défavorisés			Prestations infirmières « à bas seuil » : Passage, Point d'eau Lausanne	Politique d'intégration des étrangers : FEEL, Fonds culturel pour les communautés étrangères de Lausanne	Services sociaux (privés) polyvalents : BIF, Caritas, CSP, Main T'endue, Tel.me, Pro Infirmis, Sid'action, Tandem, FMR, Entrelaçar	Domaine du chômage (ADE; ADC) Fédération romande des consommateurs
	Logements de transition (entre hébergement d'urgence et logements traditionnels)	Achats alimentaires pour personnes à mobilité réduite : ALSMAD, Croix-Rouge VD		Soins infirmiers délégués : ALSMAD	Activités d'intégration pour personnes marginalisées : atelier l'Eveil, Sport ouvert, Rebond'art, Familles du ¼ Monde, Bethraïm	Dans le domaine de la toxicomanie (Relier, Rel'aids)	Domaine du chômage (ADE; ADC)
	Hébergement d'urgence (Sleep-in, Marmotte, Vallée-de-la-Jeunesse, abri NEM, Parachute)			Traitement de toxicomanes (Levant)		Dans le domaine de la prostitution : Fleur de pavé, Tandem	Lutte contre le racisme (ACOR)
	Logement pour jeunes en formation (Cazard, Valentin)			Autres : ProFa, Urgences santé	Espaces de rencontre, places de jeux (Service des parcs et promenades)	Guide « Aînés, handicapés : réponses à vos questions »	Fleur de pavé

Prestations non monétaires

Tableau 3 Prestations ne relevant pas des domaines figurant dans le Tableau 2

	Nature	Fournisseur
Non monétaire	Mise à disposition de structures administratives (locaux, machines de bureau) accessibles aux institutions privées ne possédant pas une taille suffisante pour justifier la location de bureaux ou l'acquisition d'équipements	Coopération-Service
	Plate-forme fournissant des prestations en matière de recrutement, formation et gestion (assurances par exemple) de bénévoles	Bénévolat Service
	Centre de rencontre pour personnes handicapées	Groupe du lac et des loisirs pour invalides (GLLI)
	Accompagnement d'enfants confrontés à des situations particulièrement éprouvantes (deuils, etc.)	As'trame
	Expression théâtrale et musique pour handicapés mentaux	Autrement – Aujourd'hui
	Mise à disposition de lieux de réunion	Cercle ouvrier lausannois
	Accompagnement en gare de Lausanne	Compagna
	Prévention violence domestique	Fondation Jeunesse et Famille
	Bibliothèque (ouvrages en langues étrangères)	Globlivres
	Accueil de jour pour personnes âgées	Pro Senectute
	Activités de loisirs pour personnes frappées de surdité	Fédération suisse des sourds
	Groupes de parole pour victimes d'abus sexuels	Faire le pas

8.3 Définition de priorités et attribution des responsabilités opérationnelles

La plupart des domaines définis dans le Tableau 2 comptent plusieurs intervenants et plusieurs types de prestations. Il conviendra de se demander si une telle parcellisation est opportune, efficace et s'il est possible de déterminer des priorités parmi les prestations offertes. Dans le cadre de cette démarche, la DSS+E se référera aux principes énoncés à la section 6 (Objectifs municipaux en matière de politique sociale: Principes).

Comme indiqué plus haut, la fourniture des prestations énumérées dans les Tableau 2 et Tableau 3 relève tantôt de la responsabilité de l'Administration communale (souvent sur délégation des Autorités fédérales ou cantonales), tantôt d'institutions privées à but non lucratif recevant des subventions. On se référera aux lignes directrices figurant à la section 7 (Mise en œuvre de la politique sociale communale) pour procéder au choix des instances appelées à fournir les prestations.

8.4 Décloisonnement et amélioration de la cohérence du dispositif

Un effort d'information particulier sera consenti pour faire connaître les axes de la politique sociale sur lesquels la DSS+E envisage de mettre l'accent. Il concernera d'une part les partenaires de l'action sociale étrangers à l'Administration communale et, d'autre part, les collaborateurs de la DSS+E.

La Municipalité s'attend à ce que cet effort permette à l'ensemble des acteurs (publics et privés) engagés dans le domaine social d'avoir une vision complète des prestations offertes à la population. Elle espère que les promoteurs d'idées novatrices parviendront de ce fait à mieux situer l'utilité et l'importance de leurs projets et à définir leurs objectifs en tenant compte des besoins les plus pressants de la population.

8.5 Démarches déjà entreprises

Au cours des dernières années, diverses démarches ont été entreprises en vue d'organiser la fourniture de certaines prestations sociales et de coordonner l'action des intervenants. Conduites avant la formulation du cadre d'action faisant l'objet du présent préavis, ces opérations montrent cependant qu'elles se fondent en partie sur les mêmes constats et principes. Contrairement à ce que la Municipalité prévoit de réaliser, ces démarches ont toutefois été menées sur une base exclusivement thématique (par domaine d'intervention), sans chercher à établir des priorités entre elles.

Les sections qui suivent exposent les grandes lignes de ce que l'on pourrait nommer les «politiques sectorielles» mises récemment en œuvre dans le champ d'action de la DSS+E. Les thèmes abordés ne reflètent que partiellement l'activité de cette direction. C'est ainsi qu'ils n'évoquent que marginalement l'aide sociale, les prestations délivrées aux demandeurs d'emploi ou les prestations des assurances sociales, domaines générant un très important volume de travail mais dans lesquels la marge de manœuvre de la Ville est particulièrement réduite.

Logement

Le domaine du logement associe de nombreux acteurs: population, propriétaires, gérants, établissements de crédit et collectivités publiques (échelons fédéral, cantonal et communal). Les collectivités publiques interviennent notamment dans le choix des terrains affectés à la construction de logements et, pour une certaine catégorie de ces derniers, dans leur financement et dans la fixation des conditions d'occupation.

Active depuis de très nombreuses années dans le domaine de la construction de logements subventionnés, la Ville de Lausanne contrôle et subventionne actuellement plus d'un dixième des logements lausannois. Pendant longtemps, elle a limité son rôle à promouvoir la construction ou la rénovation de logements (mise à disposition de terrains et de ressources financières), à contrôler la légalité des changements d'affectation et à vérifier les conditions d'occupation des logements.

Les limites de cette approche sont devenues de plus en plus évidentes sur un marché totalement déséquilibré. Soumise à la seule appréciation des propriétaires ou de leurs gérants, l'attribution des logements subventionnés tendait à écarter systématiquement les candidats présentant un médiocre profil socio-économique. Ceux-ci n'avaient guère d'autres solutions que les logements d'urgence administrés par le Service social, logements qu'ils finissaient par occuper durablement alors que ces appartements possèdent avant tout une fonction de dépannage. Par ailleurs, l'application rigoureuse des règles concernant la sous-occupation ou les limites de revenu provoquait souvent le départ de ménages installés de longue date et contribuait à déséquilibrer les quartiers en concentrant les ménages en difficulté dans certains secteurs de la Ville¹⁶.

¹⁶Bibliographie: étude SCRS / SEGRE.

Fortes de ces constats, les Autorités lausannoises ont décidé d'apporter un certain nombre de correctifs à leur approche du domaine du logement subventionné. Le rapport-préavis 2003/43¹⁷ pose ainsi les principes de la recherche d'une mixité accrue et d'un accès plus aisé pour les ménages qui peinent à obtenir un logement. L'objectif de la mixité pourra être atteint en facilitant le maintien dans leur logement de ménages ne remplissant plus les conditions d'attribution (taille et revenus du ménage). En échange de l'autorisation accordée aux propriétaires de conserver de «bons» locataires, la Ville de Lausanne se réserve le droit d'attribuer elle-même un certain nombre d'appartements qu'elle réservera à des candidats rencontrant d'importantes difficultés pour se loger. L'Administration communale s'engage par ailleurs à protéger les propriétaires contre les problèmes que pourraient provoquer ces locataires (garanties financières et interventions sociales). Enfin, la Ville de Lausanne a décidé d'améliorer la solvabilité des ménages avec enfants dont la charge locative est excessive. Les conditions d'octroi de l'allocation communale au logement sont également décrites dans le rapport-préavis 2003/43.

Les dispositions évoquées dans les paragraphes qui précèdent concernent l'accès à un logement «traditionnel», en d'autres termes, à un logement dont le bail est établi au nom de celui qui l'occupe. L'action de la Ville de Lausanne dans le domaine du logement n'est toutefois pas circonscrite à cette catégorie. Elle s'étend également aux personnes qu'il convient de reloger dans l'urgence ou dont la situation est totalement incompatible avec l'obtention d'un appartement. Le rapport-préavis 2003/43 évoque à cet égard l'action du Service social communal (SSL) en faveur des allocataires de l'Aide sociale vaudoise ou du Revenu minimum de réinsertion, des personnes se situant à la limite des normes permettant de verser des aides sociales ainsi que des personnes expulsées de leur logement. Par son Unité logement (UniLog), le SSL s'efforce de prévenir les expulsions de locataires en difficulté (interventions financières, interventions sociales). En cas d'impossibilité, il s'efforce de trouver une solution pour les personnes ayant perdu leur logement. Si nécessaire, il recourt aux quelque 180 logements loués en son nom à divers propriétaires.

La politique communale du logement s'étend encore à l'hébergement des personnes sans abri. Deux structures cofinancées par la Ville de Lausanne et l'Etat de Vaud (Marmotte et Sleep-in) offrent en permanence une cinquantaine de places. Durant la mauvaise saison, une trentaine de places supplémentaires sont mises à disposition dans un abri de protection civile¹⁸. Pour combler l'absence de solutions entre l'hébergement d'urgence et le logement traditionnel (avec bail établi au nom de l'occupant), les Autorités communales ont décidé de mettre sur pied un dispositif intitulé «logements de transition». Décrit dans le rapport-préavis 2003/43, il consiste en la mise à disposition de logements dont les occupants feront l'objet d'un accompagnement socio-éducatif soutenu propre à les habituer à respecter les règles et usages locatifs et, à moyen terme, à se porter comme candidats à une forme de logement plus stable.

En dépit des nouveautés apportées par le rapport-préavis 2003/43, la politique lausannoise dans le domaine du logement et, plus largement, dans celui de l'habitat¹⁹ est appelée à connaître encore d'autres développements. C'est ainsi que la démarche «Quartiers 21» a défini une série de projets élargissant notamment le champ d'intervention des Autorités communales au secteur du logement libre, exprimant la volonté d'éviter l'apparition de quartiers ghettos ou encore manifestant l'intérêt de la population pour la préservation d'un cadre de vie soucieux de durabilité et adapté à la personne humaine²⁰. Le préavis 2005/45 décrit les intentions de la Municipalité en la matière²¹.

Enfin et toujours dans une perspective d'avenir, les Autorités lausannoises auront à s'interroger sur le rôle qu'elles entendent jouer (ou ne pas jouer) en matière de logement de catégories particulières de la population. On pense ici plus particulièrement aux jeunes en formation ou aux personnes – âgées ou non – nécessitant un cadre de vie adapté à leur handicap.

Réinsertion professionnelle

A l'échelle cantonale, la Ville de Lausanne est un acteur majeur dans le domaine de l'organisation de mesures actives du marché du travail à l'intention des demandeurs d'emploi. Le STL offre des emplois temporaires subventionnés qualifiants dans cent trente fonctions différentes. La mesure, d'une durée maximale de six mois, se déroule dans l'un des onze programmes créés à cet effet dans des associations à but non lucratif et dans l'Administration. Les participants, au nombre de 933 pour l'année 2004, ont la possibilité de se perfectionner dans leur métier ou d'entamer une reconversion. Ils bénéficient d'évaluations régulières, d'une aide à la recherche d'emploi, de formations certifiées EDUQUA et des conseils délivrés sur la place de travail par un encadrement spécialisé dans les métiers enseignés et dans la formation pédagogique aux adultes.

Bien qu'elle n'ait aucune obligation légale en la matière, la Municipalité juge indispensable de participer aux efforts visant à combattre le chômage, lequel concerne un dixième environ de la population active lausannoise. Subventionné par le Fonds

¹⁷Nouvelle politique communale du logement. BCC 2004, T. I, pp. 127 ss.

¹⁸Rapport-préavis 1993/273, BCC 1993, T. II, pp. 683 ss et rapport-préavis 2004/49 (pas encore publié dans le BCC).

¹⁹Notion qui étend la préoccupation à l'ensemble de l'environnement déterminant la qualité de vie dans les quartiers (espaces verts, mobilier urbain, etc.).

²⁰Cf. rapport final de la démarche «Quartiers 21» et préavis 2005/45 («Création de 3000 logements à Lausanne»).

²¹Création de 3000 nouveaux logements à Lausanne (pas encore publié dans le BCC).

fédéral de compensation de l'assurance chômage, le dispositif est orienté en priorité vers l'aide aux chômeurs de longue durée, qualifiés ou non. L'un des buts visés est d'éviter le plus possible les transferts en direction des régimes assistanciers cantonaux. A cet égard, il convient également de signaler que Lausanne est la seule Commune vaudoise à offrir des occasions de travail pour les allocataires de l'aide sociale vaudoise. Le Programme communal d'emplois temporaires (PCET) a été créé à cette intention et ses participants effectuent des travaux de réfection dans le patrimoine immobilier de la Commune ou dans les appartements de secours gérés par le SSL.

L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2006, de la Loi sur l'action sociale vaudoise introduira de nouveaux mécanismes d'insertion. Il en sera tenu compte lors de la rédaction du préavis répondant à la motion de M^{me} de Meuron demandant à la Municipalité d'étudier d'autres solutions (que celles exposées dans le rapport-préavis N° 128, du 3 février 2000) aux fins d'offrir des chances de réinsertion professionnelle dans de vraies entreprises²².

Formation élémentaire des adultes

La Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (Ciféa) est née au début des années 1990. Elle résultait du constat qu'une certaine proportion de demandeurs d'emploi ne maîtrisaient pas les connaissances scolaires de base nécessaires pour obtenir un travail et le conserver. Développé avec cinq associations privées, le projet Ciféa poursuit l'objectif de compléter les connaissances scolaires des apprenants jusqu'à un niveau comparable à celui atteint par les écoliers parvenant au terme de leur scolarité obligatoire (niveau « terminale à options »). Le dispositif n'est pas réservé aux demandeurs d'emploi. Il est également ouvert aux personnes qui ont besoin d'apprendre la langue française et de comprendre leur environnement (comment fonctionnent l'école, le système sanitaire, le système juridique, les transports publics, etc.) pour s'intégrer au sein de la collectivité lausannoise. Plusieurs préavis portant sur la Ciféa, ses objectifs, son organisation ainsi que son financement ont été présentés au Conseil communal: 1993/22²³, 1994/69²⁴, 1996/200²⁵ et 2002/41²⁶.

Après avoir accepté durant plusieurs années que la Ciféa fonctionne de manière très ouverte, la Municipalité a dû constater que l'espoir qu'elle nourrissait de voir de nouveaux partenaires s'associer au financement du dispositif était vain. Elle a décidé, dès 2002, d'en limiter l'accès aux seuls habitants de Lausanne. La Municipalité espère toutefois que les démarches entreprises pour concrétiser les nouvelles dispositions constitutionnelles relatives à la formation permanente conduiront les autorités cantonales à allouer des ressources à un dispositif qui n'a son pareil nulle part en Suisse. La Municipalité est toutefois consciente qu'un financement cantonal nécessitera une transformation de l'existant.

Actuellement, la DSS+E et les associations formant la Ciféa ont entrepris de réfléchir à une nouvelle organisation du dispositif. Addition de cinq associations distinctes, la Ciféa ne possède en effet pas la personnalité juridique. Cette situation soulève notamment des problèmes de nature financière, organisationnelle et pédagogique que la Municipalité pense pouvoir résoudre en créant une nouvelle instance (association ou fondation) chargée en particulier de structurer les objectifs pédagogiques du dispositif, d'attribuer des mandats aux institutions en mesure de fournir les prestations attendues, de contrôler la qualité de ces prestations et d'attester les progrès enregistrés par les apprenants. La création d'un pôle de compétences en matière de formation élémentaire des adultes pourrait encourager l'Etat de Vaud à lui allouer des ressources, renforçant ainsi le financement lausannois et encourageant d'autres communes à participer à l'opération.

Toxicomanie et exclusion sociale

Depuis plusieurs années, la Municipalité a pris des mesures pour soutenir les institutions privées actives dans le champ de la toxicomanie (et de l'exclusion sociale) ainsi que pour coordonner leurs actions. Plusieurs préavis ont été consacrés à ce thème: rapport-préavis 1993/23²⁷, 1995/119²⁸, 1997/215²⁹, 1998/54³⁰ et 2001/241³¹. La Municipalité a voué un soin particulier à la coordination interinstitutionnelle en allouant des ressources spécifiques au renforcement de la prise de décisions en commun et à la diffusion de l'information au sein du réseau.

Actuellement, la Municipalité réexamine ses choix en matière de lutte contre les conséquences de la toxicomanie. Elle s'interroge en particulier sur les priorités et sur l'allocation des ressources aux institutions actives dans ce champ d'intervention.

²²BCC 2000, T. II, p. 200 et BCC 2001, T. I, pp. 168-169.

²³BCC 1993, T. I, pp. 1167 ss.

²⁴BCC 1995, T. I, pp. 285 ss.

²⁵BCC 1996, T. II, pp. 1014 ss.

²⁶BCC 2003, T. I, pp. 181 ss.

²⁷BCC 1993, T. II, pp. 683 ss.

²⁸BCC 1996, T. II, pp. 113 ss.

²⁹BCC 1997, T. I, pp. 378 ss et 428 ss.

³⁰BCC 1998, T. II, pp. 641 ss.

³¹BCC 2002, T. I, pp. 638 ss.

Un rapport-préavis sera présenté d'ici quelques mois à votre Conseil. Il répondra notamment à la motion Meystre et consorts proposant une réforme du dispositif d'aide aux toxico-dépendants lausannois³² ainsi qu'à la motion Peters et consorts demandant la mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants en ville de Lausanne³³, toutes deux postérieures au démarrage de la réflexion entreprise par la Municipalité.

Migrants en situation irrégulière

En chargeant un chercheur d'évaluer l'effectif et les conditions de vie des migrants en situation irrégulière, la Municipalité a été l'une des premières instances publiques suisses à réagir à un problème dont la plupart préfèrent se détourner en dépit de sa gravité et de son acuité. Après avoir examiné cette question sous ses aspects juridique, social, sanitaire et humain, la Municipalité a décrit la politique qu'elle entendait suivre en la matière en présentant le préavis 2005/16³⁴. Celle-ci consiste avant tout à offrir la possibilité d'accéder aux prestations de base permettant de sauvegarder la dignité d'une population dont les conditions de vie sont particulièrement préoccupantes.

Aide alimentaire

Plusieurs associations privées sont actives dans le domaine de la distribution de denrées alimentaires à des personnes dans le besoin. Vivement encouragées par la Ville de Lausanne, elles se sont constituées en pool en vue de potentialiser leurs capacités de collecte, de stockage et de distribution. Les Autorités communales ont proposé de créer une « Centrale alimentaire de la région lausannoise » (CARL) qui constitue l'instrument grâce auquel les institutions peuvent augmenter sensiblement les quantités de marchandises collectées, les entreposer dans de bonnes conditions et les mettre à disposition des associations qui les distribuent au gré des besoins de la population³⁵.

Intégration des étrangers

En matière d'intégration, la population étrangère – et plus particulièrement celle installée depuis peu en Suisse – présente des besoins particuliers. Lausanne compte une proportion importante de personnes de nationalité étrangère³⁶. Depuis le début des années 1970, elle dispose d'une unité administrative spécifiquement chargée de s'occuper des questions liées à l'intégration: le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI).

L'évolution des mentalités et des besoins observée depuis la création du BLI a incité la Municipalité à actualiser sa politique d'intégration et de naturalisation. Décrite dans le rapport-préavis 2003/29³⁷, cette politique repose en particulier sur le dialogue avec le Forum des étrangères et étrangers de Lausanne (FEEL), en particulier dans le cadre d'une « commission tripartite d'intégration des immigrés » réunissant des représentants du FEEL, des autorités communales (Municipalité et Conseil communal) et de l'administration communale. Ce rapport privilégié avec la structure fédérant les très nombreuses associations de migrants n'exclut pas l'établissement de relations directes entre ces dernières et les Autorités lausannoises. Il conviendra en particulier de poursuivre la réflexion sur l'opportunité, les objectifs et les modalités d'octroi d'un soutien communal à ces associations.

8.6 Problèmes appelant une réponse urgente

Le champ de l'action sociale est extrêmement vaste. Il comprend un certain nombre de domaines autorisant une approche particulière. Deux d'entre eux sont évoqués ci-dessous, car ils nécessitent des mesures rapides.

Coordination des services sociaux à vocation généraliste

Plusieurs services sociaux actifs sur le territoire communal possèdent une vocation « généraliste » dans le sens où ils accueillent des usagers qui les consultent pour un très large éventail de problèmes. Outre le Service social communal, on mentionnera plus particulièrement Caritas, le Centre social protestant (CSP), le Bureau information femmes (BIF), la Fondation vaudoise de probation³⁸ et, dans une moindre mesure, l'Office du tuteur général, le Groupe d'accueil et d'action

³²Pas encore publiée dans le BCC.

³³Pas encore publiée dans le BCC.

³⁴Pas encore publié dans le BCC.

³⁵Cf. préavis 2001/225, BCC 2001, T. II, pp. 307 ss.

³⁶Environ 47'000 personnes, soit 37% du total de la population.

³⁷BCC 2003-04, T. II, pp. 693 ss.

³⁸Anciennement « Société vaudoise de patronage ».

psychiatrique (GRAAP), Entrelaçar, Pro Infirmis et Pro Senectute. De manière encore plus marginale, des instances telles que la Main Tendue ou Tel.me (permanence téléphonique pour enfants et adolescents) fournissent également des réponses à de nombreux problèmes.

Bien que les recherches consacrées à ce sujet n'aient pas démontré que les usagers entreprendraient des démarches auprès de plusieurs instances analogues, c'est l'existence «en soi» de plusieurs services offrant des prestations comparables qui appelle une réflexion. Dans un domaine aussi complexe que celui de l'action sociale, acquérir une vision détaillée des intervenants, de leurs prestations et de leurs ressources représente un effort considérable et continu. Les unités disposant d'effectifs réduits sont mal outillées pour faire face à cet impératif. Elles courent le risque de consacrer l'essentiel de leur énergie à se tenir au courant mais de négliger leurs usagers ou, au contraire, de ne pas consacrer suffisamment de temps à s'informer afin de se concentrer sur les demandes qui leur sont adressées. Il existe par conséquent un problème de «taille critique» qui mérite d'être abordé frontalement.

Par ailleurs, une collectivité publique telle que la Ville de Lausanne doit s'interroger sur la pertinence de consacrer d'importantes ressources financières à soutenir l'activité d'institutions privées qui délivrent en partie les mêmes prestations que ses propres services. Cette préoccupation a déjà conduit la Municipalité à préciser selon quelles modalités elle entendait collaborer avec le Centre social protestant et à quelles branches de cette institution elle souhaitait destiner son soutien financier³⁹.

Clarifier les rôles de chaque partenaire dans le domaine de l'action sociale généraliste revêt une urgence certaine au moment où la Loi sur l'action sociale vaudoise et la Loi sur l'organisation et le financement de l'action sociale vont entrer en vigueur et déterminer l'enveloppe des prestations attendues de la part du Service social communal. A cet égard, on rappellera toutefois que ces dispositions légales devront être concrétisées dans un contexte marqué par la crise des finances cantonales et que la logique des moyens prévaudra sans doute sur celle des besoins.

Hiérarchie des prestations

Lorsque les prestations sociales sont délivrées «sous condition de ressources», la détermination de la situation financière du requérant revêt une importance primordiale. Cet exercice est toutefois rendu plus complexe du fait de la fragmentation du dispositif de sécurité sociale qui permet d'obtenir simultanément plusieurs types d'aides. L'exemple d'un ménage disposant d'un revenu propre de 1000 unités qui sollicite simultanément deux régimes sociaux peut faciliter la compréhension de la situation: si chaque régime alloue une prestation de 100 unités sur la base des ressources propres du ménage, le ménage disposera en fin de compte de 1200 unités. Toutefois, si l'objectif de ces régimes est d'allouer une aide permettant d'atteindre un disponible de 1150 unités, la manière dont les aides sont hiérarchisées (laquelle doit précéder l'autre) et le choix d'intégrer ou non les aides déjà reçues appellent une réflexion et des décisions préalables. Plusieurs cantons ont apporté des solutions à cette question (Tessin, Neuchâtel) ou sont en train d'y réfléchir (Genève).

Comme la Ville de Lausanne applique plusieurs régimes sociaux communaux (allocation communale au logement et tarif des garderies pour n'en prendre que deux), la Municipalité souhaite lancer une telle réflexion dans les délais les plus brefs. Elle fera appel au Canton afin d'étendre aussi largement que possible cette approche.

Coordination en matière de lobbying (échelons fédéral et cantonal)

Un certain nombre d'instances rassemblent les acteurs de l'action sociale en vue de fixer puis de défendre des positions communes dans toute sorte de domaines. Alors qu'elles devraient être les porte-parole des organes qui les délèguent, les personnes qui représentent les intérêts de la Ville de Lausanne au sein de ces structures s'expriment la plupart du temps en leur nom propre, faute d'avoir pu préparer leurs prises de position en s'entourant de tous les avis autorisés. Le risque est relativement élevé que les représentants de la Ville de Lausanne en viennent à défendre des positions contradictoires, soit à l'occasion de contacts avec des membres d'exécutifs ou de législatifs, soit lors de procédures de consultation écrites.

L'expérience montre que le travail de lobbying est indispensable si l'on veut que les positions défendues par la Commune soient prises en compte à l'échelon cantonal ou fédéral. Cette activité requiert une grande rigueur dans la formulation des déterminations, de manière à ne pas perdre toute crédibilité.

La DSS+E entend accorder une attention accrue au lobbying et, plus particulièrement, aux démarches servant à la préparation des prises de position (observation de la vie politique, recherche de documentation, analyse, échanges internes ou avec d'autres instances possédant un statut analogue à celui de la Commune).

³⁹Préavis 2003/46, BCC 2004, T. I, pp. 414 ss.

8.7 Calendrier

Comme indiqué plus haut, les démarches orientées vers une définition plus claire de la politique sociale communale dans les domaines relevant de la DSS+E ont déjà débuté. Financièrement, les premières conséquences du présent préavis sur les subventions allouées au secteur privé de l'action sociale se concrétiseront dans le budget 2007. Compte tenu de la diversité des mesures à prendre, du nombre des instances concernées et des effectifs mobilisables pour conduire les opérations (cf. section 9.1), on peut raisonnablement estimer que le dispositif sera totalement déployé dans un délai d'environ deux ans, soit à la fin de 2007.

9. Conséquences du préavis

9.1 Sur l'effectif du personnel de l'Administration communale

La mise en œuvre des mesures décrites dans le présent préavis s'effectuera sans augmentation d'effectif.

9.2 Sur le budget 2006 et sur les budgets des années suivantes

En principe, aucune réduction des dépenses n'est prévue pour 2006. Votre Conseil aura l'occasion de se prononcer sur les propositions qui lui seront faites dans le cadre de l'examen du budget 2007. Il n'est de plus pas exclu que le dispositif mis en place (Délégation municipale à la politique sociale en particulier) permette assez rapidement de renoncer à des charges nouvelles suite à l'examen critique de certains projets et à la fixation de priorités. La Municipalité consacrera chaque année une section de son rapport de gestion (chapitre «DSS+E») à la présentation des principaux résultats obtenus grâce à la mise en œuvre des mesures prévues dans le présent préavis.

9.3 Sous l'angle du développement durable

Dans le rapport-préavis 211, du 19 avril 2001 («Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne – Problèmes sociaux et du logement ...»⁴⁰), la Municipalité a clairement montré combien promouvoir une société qui ne gaspille pas son capital humain, mais qui, au contraire, procure à ses membres ce qui leur est nécessaire pour vivre dignement, pour favoriser leur développement personnel et pour leur permettre d'établir des relations interpersonnelles harmonieuses constituait un des objectifs centraux du développement durable. Telle que décrite dans le présent préavis, la politique sociale communale contribue à atteindre ces objectifs.

10. Inscription du projet dans le programme de législature 2002-2006

La clarification des objectifs de la politique sociale communale et des moyens à mettre en œuvre pour les concrétiser faisait partie des buts que la Municipalité s'était fixés pour la présente législature.

11. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2005/51 de la Municipalité, du 11 août 2005 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte du présent préavis.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Raphaël Abbet (VDC), rapporteur, M. Eddy Ansermet (Rad.), M. Jean-Marie Chautems (Soc.), M. Nicolas Gillard (Rad.), M^{me} Diane Gilliard (POP), M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), M. Yvan Salzmann (Soc.), M^{me} Graziella Schaller (Lib.), M. Gianni John Schneider (Soc.).

Municipalité: M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Rapport photocopié de M. Raphaël Abbet (VDC), rapporteur: – La commission s'est réunie le 28 septembre 2005. Elle était composée comme suit:

Membres de la commission: M. Raphaël Abbet (rapporteur), M^{mes} Diane Gilliard, Sylvie Freymond et Graziella Schaller ainsi que MM. Eddy Ansermet, Jean-Marie Chautemps, Nicolas Gillard, Yvan Salzmann et Gianni John Schneider.

Représentante de la Municipalité et collaborateurs de l'Administration communale: M^{me} Silvia Zamora, conseillère municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement ainsi que MM. Michel Cornut, chef du Service social Lausanne, Philippe Meystre, secrétaire général de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement (qui a rédigé les notes de séance) et Jean-Claude Seiler, chef du Service de la petite enfance.

En marge du rapport de commission proprement dit, deux erreurs doivent être signalées dans le texte du préavis:

page 20 (1^{er} §, ligne 2): le préavis correspondant à la note de bas de page numéro 23 porte le numéro 1993/229 (et non 1993/22 comme indiqué par erreur);

page 20 (sous-titre *Toxicomanie et exclusion sociale*, 1^{er} §, ligne 3): le préavis correspondant à la note de bas de page numéro 27 porte le numéro 1993/273 (et non 1993/23 comme indiqué par erreur).

Par son préavis 2005/51, la Municipalité trace le cadre qu'elle entend désormais donner à sa politique sociale. Il s'agit d'une démarche novatrice puisque, jusqu'à ce jour, l'action sociale développée par les Autorités lausannoises consistait avant tout en une addition de projets peu coordonnés les uns aux autres. Les chiffres fournis par la Municipalité – qui estime à plus de Fr. 200 millions par année la charge nette supportée par les finances communales dans le domaine de l'action sociale – indiquent bien l'importance de ce groupe de dépenses et l'utilité d'une réflexion sur ce thème.

Lors du débat d'entrée en matière, la plupart des commissaires sont intervenus pour faire état de l'impression positive que leur inspirait le préavis. Quelques bémols ont toutefois été formulés. Ainsi l'un des membres de la commission a-t-il souligné que le préavis se limitait essen-

tiellement à un bilan de l'existant sans mentionner le moindre projet de lutte contre les injustices sociales tandis qu'un autre déclarait ne pas être nécessairement convaincu de la nécessité de fixer un cadre à la politique sociale communale et regrettait le caractère trop consensuel du document présenté. A cet égard, les commissaires ont pris acte des explications complémentaires fournies par la représentante de la Municipalité: le préavis a été volontairement limité à la présentation des objectifs de la politique sociale lausannoise ainsi que des principes qui la sous-tendent; la concrétisation des objectifs interviendra dans un second temps, en règle générale sur la base de préavis qui se référeront aux principes énoncés dans le document soumis à l'examen de la commission. Les commissaires ont en outre été informés que, contrairement aux pratiques ayant cours à l'échelon cantonal où le coût d'une nouvelle prestation doit être compensé par une économie de même importance, le dispositif envisagé par la Municipalité n'exclut pas une extension des prestations à caractère social offertes à la population lausannoise. Une dernière remarque est formulée à propos du chapitre consacré aux conséquences du préavis (chapitre 9) qu'un commissaire regrette de voir peu développé tout en admettant que des détails supplémentaires seraient sortis du cadre tracé.

Au terme de la première partie de leurs travaux, la majorité des commissaires (huit pour; une abstention) prennent la décision d'entrer en matière sur l'examen détaillé du préavis. Dans ce cadre, ils s'arrêtent plus particulièrement aux points suivants:

Section 5: En dépit de l'extension donnée à la notion d'intégration dans le corps du préavis, la Municipalité n'entend pas s'y référer pour résoudre les problèmes des collaborateurs des entreprises multinationales qui viennent s'établir à Lausanne. Les mesures de politique sociale envisagées dans le préavis concernent les personnes menacées dans leurs perspectives d'intégration, ce qui ne paraît en principe pas le cas des employés des multinationales qui s'installent à Lausanne et qui peuvent bénéficier de l'appui des instances s'occupant de promotion économique (SEGRE en particulier).

Section 6: L'examen de ce chapitre du préavis fournit l'occasion à la directrice de la Sécurité sociale d'apporter un certain nombre de précisions à propos de la manière dont la Municipalité se positionnera par rapport aux principes énumérés. A cet égard, l'attention des commissaires est attirée, exemples à l'appui, sur la nécessité de faire preuve d'une certaine souplesse.

La nécessité d'une prestation peut varier selon la personne à laquelle elle est destinée; il est par exemple plus «nécessaire» de trouver un logement d'urgence pour une famille avec enfants que pour un célibataire.

La subsidiarité des prestations doit être notamment examinée en tenant compte de leur nature; la Municipalité estime ainsi que certains besoins (alimentation et logement

d'urgence par exemple) méritent de trouver une réponse à l'échelon de la Commune même si d'autres échelons politiques (cantonal entre autres) possèdent des obligations constitutionnelles en la matière.

La territorialité des prestations (et la notion de «lausannois» doivent être appréciées de manière différente selon la nature des prestations; ainsi la Municipalité se montre-t-elle stricte en ce qui concerne le domicile des personnes suivant les cours dispensés par la Ciféa alors qu'elle ne voit pas pourquoi limiter l'accès aux prestations «à bas seuil» (logement d'urgence, distribution de nourriture) aux seuls habitants de Lausanne.

L'adaptation aux ressources financières de la Commune n'implique en tout cas pas – comme indiqué plus haut – que toute dépense nouvelle soit compensée par une économie correspondante; la directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement fait au surplus remarquer – en dépit d'une crainte exprimée par un commissaire – qu'aucun des projets évoqués dans le préavis n'implique une augmentation du taux d'imposition (autre manière d'adapter un projet aux ressources disponibles!).

En tout état de cause, la Municipalité paraît acquise à la nécessité de fournir des explications détaillées au cas où elle déciderait de s'écarter des principes énoncés dans le préavis.

Section 7: La directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement confirme que les actions de lobbying dans le domaine de la politique sociale se concentrent sur les Autorités et les Administrations cantonales et fédérales et qu'elles ne s'adressent pas aux «partenaires sociaux» (en vue d'obtenir une augmentation des salaires par exemple). Elle confirme en outre – sans pouvoir toutefois en préciser la forme – que la Délégation municipale à la politique sociale tiendra à jour un inventaire des prestations déléguées à l'échelon lausannois.

Après avoir entendu des explications circonstanciées au sujet de plusieurs des institutions recensées dans le chapitre 8 (et plus particulièrement dans les deux tableaux de synthèse), les commissaires passent à l'examen des conclusions du préavis, des conclusions qui, il convient de le souligner, demandent simplement au Conseil communal de «prendre acte» du document qui lui a été soumis.

Au vote, les commissaires sont unanimes à proposer à notre Conseil d'accepter la conclusion du préavis N° 2005/51, «Politique sociale communale: Définition d'un cadre général et mise en œuvre de celui-ci dans le champ de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.

Le président: – Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Raphaël Abbet (VDC), rapporteur: – Oui, Monsieur le Président.

Le président: – Je vous en prie.

M. Raphaël Abbet (VDC), rapporteur: – Le préavis propose plus un état des lieux de la situation actuelle qu'une ligne de l'évolution future de la politique sociale communale. Les commissaires ont trouvé très intéressant d'établir un acte élémentaire qui donne une base pour l'avenir, une ligne à suivre dans le cadre du développement de la sécurité sociale en faveur de la population lausannoise concernée.

Le président: – Merci, Monsieur. La discussion est ouverte sur ce préavis N° 2005/51.

Discussion générale

M. Gianni John Schneider (Soc.): – Nous tenons ici à saluer le dispositif que la Municipalité présente dans ce préavis. En effet, enfin et c'est tant mieux, la Municipalité définit le cadre qu'elle entend désormais donner à sa politique sociale. Il s'agit là d'une démarche novatrice. J'ajouterai: il était essentiel de donner une véritable cohérence à cette politique sociale communale. Lausanne fait ici œuvre de pionnier. Le parti socialiste soutient à l'unanimité ce préavis et vous demande de faire de même.

M^{me} Diane Gilliard (POP): – C'est un préavis général d'intention, bilan et perspectives, dont la Municipalité s'est fait une spécialité ces derniers temps. C'est difficile d'en dire quelque chose d'un peu aigu, parce qu'on ne peut pas s'opposer, surtout si on est de gauche, et qu'on ne peut pas non plus être vraiment content. Surtout aussi si on sait qu'une chef de projet a travaillé deux ans et demi sur la question de l'intégration qui a donné lieu à ce préavis.

Il est tard, je vais résumer. Dans l'ensemble, ce préavis nous semble extrêmement minimaliste dans ses effets concrets. Parmi ses trois objectifs, il mentionne les besoins élémentaires, manger, se loger, se vêtir, se soigner. Cela relève de la survie et, en plus, c'est garanti par la Constitution suisse. Mais ne devrait-on pas faire un peu plus que de la survie? Même si c'est une base indispensable, évidemment! Il faut quand même quelques combattants pour bénéficier des mesures...

De même, «Assurer à chacun les connaissances élémentaires»... La Constitution cantonale, à son article 49, permet à tout adulte d'acquérir des connaissances et une formation professionnelle initiale. Le Canton ne le fait pas, c'est vrai. Mais la Ville pourrait peut-être – ou alors je ne l'ai pas lu dans le préavis – défendre les Lausannois pour qu'ils aient accès aux droits constitutionnels cantonaux. Ça pourrait relever du lobbying...

Et encore: «Faciliter la compréhension de l'environnement social pour permettre un meilleur accès aux droits»... Ça passe par l'information, et pourrait être par exemple distribuer des papillons à tous ceux qui ont droit à la gratuité du télé-réseau, aux prestations complémentaires, à l'allocation logement, etc.

Je ne vais pas allonger, mais il me reste, il nous reste, l'impression que les mesures présentées comme mesures d'intégration relèvent plus de ce qu'on appelle aujourd'hui l'«insertion». Même si les textes du préavis décrivant l'intégration sont extrêmement pertinents. Et même beaux... Mais l'intégration, au sens du POP & Gauche en mouvement, c'est aussi lutter pour la réduction des inégalités sociales, dont l'augmentation est précisément cause de désintégration et de désinsertion. Je parle de réduction des inégalités sociales, pas d'annulation, je ne suis pas idéaliste à ce point. Malheureusement, l'impression qui reste, c'est que ce préavis «fait avec» l'injustice sociale.

Vous l'aurez compris, le POP & Gauche en mouvement votera ce préavis à reculons et peut-être même que certains s'abstiendront. Mais pas parce qu'ils sont contre une politique sociale, bien au contraire!

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Bien qu'il soit tard, et que M^{me} Gilliard ne veuille pas allonger, je suis obligée de lui répliquer. Elle comprendra que je ne peux pas accepter l'assertion que la Municipalité «fait avec l'injustice sociale». Alors, bien qu'il soit tard, je vais lui répéter ce que j'ai déjà dit en commission.

Ce préavis, au fond, pose des objectifs. Il pose les bases de la politique sociale pour en dessiner la cohérence. Je l'ai dit en commission, je le répète, il ne s'agissait dans ce préavis ni de décrire les projets, ni d'en proposer de nouveaux, ni de proposer de nouvelles dépenses, mais simplement d'avoir une base commune – ça me paraît indispensable – sur laquelle tout le monde soit d'accord avant de se disputer... – Peut-être vais-je attendre que M^{me} Gilliard m'écoute... – sur les dépenses qui seront liées à des projets futurs. Ça n'est pas parce que des droits sont précisés dans la Constitution, Madame Gilliard, qu'ils sont appliqués! Vous avez donné un exemple tout à fait juste, celui de la formation élémentaire des adultes, des connaissances élémentaires. C'est un excellent exemple puisque en effet, comme vous le dites, ce droit est inscrit dans la Constitution cantonale. Nous arrivons bientôt, l'année prochaine, au terme de cette législature au plan cantonal, et depuis le début de cette législature, je monte inlassablement au Château – ce n'est pas exactement à cette adresse, mais disons au Château – pour demander que le Canton prenne ses responsabilités, partage. C'est ça le lobbying, mais comme vous le savez le lobbying ne répond pas toujours à nos attentes. La Ville de Lausanne ne reste pas les bras croisés. Ce ne sont pas des projets futurs qu'on relie à la formation élémentaire des adultes, ce sont des dépenses concrètes. Vous le savez, la Ville de Lausanne est la seule collectivité publique à faire concrètement quelque chose pour les adultes qui ont besoin d'une formation élémentaire. Ça s'est traduit par plus de Fr. 3,5 millions versés chaque année à la CIFEA. Vous comprendrez que je ne peux pas admettre qu'on dise que nous «faisons avec l'injustice sociale» quand, rien que pour la formation élémentaire des adultes, nous versons depuis plusieurs années déjà entre Fr. 3 et 4 millions par année.

Je réfute absolument la critique que vous faites. Au contraire, Lausanne fait énormément, Lausanne est pionnière et là, Lausanne pose simplement des bases, parce qu'à un moment donné, il faut fixer la cohérence du système.

Le président: – Merci, Madame. La discussion se poursuit sur ce préavis N° 2005/51. La parole n'est plus demandée. Je demande à M. le président de la commission de nous dire comment elle a voté.

M. Raphaël Abbet (VDC), rapporteur: – Volontiers, Monsieur le Président. Au vote, les commissaires sont unanimes à proposer à votre Conseil d'accepter la conclusion du préavis N° 2005/51, «Politique sociale communale. Définition d'un cadre général et mise en œuvre de celui-ci dans le champ d'activité de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.»

Le président: – Merci, Monsieur. La conclusion, c'est qu'on décide de prendre acte. Celles et ceux qui prennent acte du préavis N° 2005/51 lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Avec une abstention, nous avons pris acte de ce préavis d'intention. L'objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2005/51 de la Municipalité, du 11 août 2005;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre acte du présent préavis.

Le président: – Urgence suivante: point 11 de l'ordre du jour, «Centre de vie enfantine de Montelly. Travaux de rénovation du bâtiment (2^e étape), renouvellement partiel du mobilier et demande de crédit complémentaire (1^{re} étape)» J'appelle à la tribune M^{me} Andrea Egli.

Centre de vie infantine de Montelly

Travaux de rénovation du bâtiment (2^e étape), renouvellement partiel du mobilier et demande de crédit complémentaire (1^{re} étape)

Préavis N° 2006/14

Lausanne, le 13 avril 2006

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'011'100.– qui comprend:

- un crédit complémentaire de Fr. 101'100.– au crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 940'000.– voté par votre Conseil le 13 avril 1999¹ pour les travaux d'entretien et de rénovation du centre de vie infantine de Montelly;
- un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 910'000.– permettant de terminer l'assainissement du site et de renouveler le mobilier du Centre de vie infantine.

Cette seconde étape des travaux de rénovation permettra d'assainir le bâtiment de manière durable et, par un entretien courant professionnalisé, évitera des interventions lourdes au cours des dix prochaines années.

2. Bref historique du Centre de vie infantine de Montelly

Le Centre de vie infantine a 40 ans. Construit en 1966 sur deux étages, il permettait d'accueillir à l'époque 72 enfants. Entre 1970 et 1972, il a subi des travaux d'entretien lourds, en particulier la rénovation des façades et le remplacement des fenêtres.

En 1985², suite à d'importants signes de dégradations, un crédit d'investissement faisant l'objet du préavis N° 195 «Garderie de Montelly, travaux de rénovation» est accepté par le Conseil communal. Des interventions sont alors effectuées sur l'enveloppe extérieure et sur les aménagements intérieurs pour la somme de Fr. 558'000.–.

En 1993³, le Conseil communal accepte le préavis N° 246 «Politique de la petite enfance à Lausanne. Extension de la capacité d'accueil de trois centres de vie infantine municipaux». A Montelly, le nombre de places offertes passe de 78 à 120, ce qui entraîne des travaux d'aménagements nécessaires à cette mutation.

Enfin, en 1999⁴, le Conseil communal adopte le préavis N° 70 «Centre de vie infantine de Montelly, travaux d'entretien et de rénovation». Ces travaux d'aménagement et d'entretien se sont déroulés sur trois ans.

Actuellement, le Centre de vie infantine de Montelly offre une capacité d'accueil de 111 places. En 2004, votre Conseil a accepté le préavis N° 2003/60⁵ qui prévoit la construction de 54 logements subventionnés et d'une nouvelle nursery garderie

¹BCC 1999, T. I, pp. 374 à 382.

²BCC 1985, T. I, pp. 817 à 824.

³BCC 1993, T. II, pp. 141 à 171.

⁴BCC 1999, T. I, pp. 374 à 382.

⁵BCC 2004-2005, T. I, pp. 20 à 45.

de 22 places au chemin de la Colline 14 à 56. Dès août 2006, la répartition de ces 133 places sera la suivante : 30 places en Nursery, 27 places chez les Trotteurs, 40 places occupées par les groupes de Moyens et 36 places pour les écoliers enfantins (48 à midi).

3. Genèse de la 2^e étape des travaux de rénovation

Une grande partie des travaux prévus par le préavis N° 70 a pu être exécutée, telle que l'installation d'un nouveau système de chauffage à distance, le remplacement de la distribution d'eau et la réalisation des aménagements extérieurs (local de poussettes, jardin d'hiver et salle de colloque).

En revanche, le Service d'architecture de la Ville a constaté, en raison d'un niveau de détérioration avancé et devant la complexité du site, que les interventions liées à l'étanchéité ne pourraient pas être achevées. En 2001, il a donc été décidé d'interrompre ces travaux pour permettre la planification d'une seconde étape.

Après avoir envisagé différents scénarii qui allaient de la démolition du bâtiment et de sa reconstruction à un abandon pur et simple des lieux, c'est finalement le choix d'une rénovation complète de l'enveloppe du bâtiment et de certains aménagements intérieurs qui a prévalu. Une décision dictée par la pression importante exercée sur les besoins en accueil extra-familial et prise d'un commun accord entre le Service immobilier, responsable de l'entretien du bâtiment depuis le 1.1.2000, et celui de la Petite enfance.

4. Crédit complémentaire

Le préavis N° 70 du 18 novembre 1998 prévoyait un montant de Fr. 940'000.-. La somme totale des travaux ascende à Fr. 1'041'023.40, soit un dépassement de Fr. 101'023.40.

L'excédent des dépenses provient essentiellement des travaux effectués à la toiture plate et aux coupoles de formes pyramidales qui la jalonnent. La complexité et la détérioration des constructions ont nécessité des interventions plus importantes que prévu, lesquelles se sont échelonnées sur une période de 3 ans pendant les fermetures estivales du Centre de vie enfantine.

Initialement devisés à Fr. 250'500.-, les travaux de ferblanterie, couverture et étanchéité ont coûté Fr. 379'636.-. Ces dépenses supplémentaires de Fr. 129'136.- n'ont malheureusement pu être absorbées que partiellement par les autres travaux d'entretien.

5. Travaux de rénovation, 2^e étape

5.1 Toiture zone écoliers

La toiture, par sa configuration actuelle, comporte encore plusieurs défauts favorisant une accumulation d'eau en surface qui génère une dégradation importante des boiseries et des éléments de façades se trouvant à ses abords. L'engorgement fréquent des entrées d'écoulement par le gravier protégeant l'étanchéité en est la cause principale. A noter également qu'une hauteur de relevé d'étanchéité inadaptée péjore encore cette situation.

Il s'agit donc de modifier les descentes d'eau pluviale, de poser des crapaudines sur les naissances, de créer des déversoirs, de reprendre ponctuellement l'étanchéité et les ferblanteries, de changer les bandes de rives et de raccords aux parties de menuiserie et de remettre en état les fenêtres des toitures.

5.2 Balcons sud, terrasses est et ouest

Les ferblanteries ainsi que l'étanchéité des balcons en façade sud sont en très mauvais état. Les dalles en béton lavé sont sales, la hauteur des barrières de protection ne correspond plus aux normes actuelles et leur revêtement de peinture est particulièrement défraîchi. Toutes les protections solaires sont fortement dégradées, certaines sont mêmes irréparables.

Plusieurs éléments en pavé de verre, situés aux terrasses est et ouest, sont fissurés ou cassés et doivent être remplacés. La dépose et le nettoyage des dalles de jardin devront être entrepris ainsi que la réfection de l'étanchéité et des bandes de

rives, le remplacement des ferblanteries endommagées et la reprise des crépissages sur les joues et les remontées des balcons. Les barrières seront peintes et rehaussées à un niveau réglementaire alors que la pose de nouveaux stores sur les balcons sud devient nécessaire.

5.3 Façades

Les façades sont défraîchies, la peinture s'écaille sur les éléments en béton et plusieurs fissures sont apparues sur les parties crépies. Quelques joints souples de dilatation sont fortement abîmés. Les pieds de façades se trouvant dans un état désastreux, l'étanchéité n'est plus assurée et l'humidité, qui remonte par capillarité sur les murs et les parois intérieurs, fait apparaître du salpêtre.

Les menuiseries extérieures, caissons de stores et panneaux de portes sont à rénover. Il faut également envisager un traitement complet pour améliorer l'étanchéité en reprenant les joints de dilatation, en traitant ponctuellement les fissures et en dégagant les pieds de façades. Après les travaux d'assainissement des murs extérieurs, il s'agira de remettre en état les revêtements intérieurs et extérieurs.

5.4 Descentes des eaux pluviales (24 pièces)

D'incessantes infiltrations d'eau ont détérioré les murs intérieurs. Elles apparaissent en général au droit des descentes d'eau pluviale qui se situent toutes à l'intérieur des murs du bâtiment. Trois hypothèses ont été retenues pour expliquer ces problèmes d'étanchéité et de condensation :

- les canalisations sont déboîtées ou cassées ;
- les descentes sont mal isolées ;
- une mauvaise adaptation du raccord entre la naissance et la descente.

Pour dégager les descentes, il faudra procéder à une ouverture des murs intérieurs en maçonnerie et, cas échéant, remplacer les conduits et l'isolation. Avant de fermer les gaines et de refaire les revêtements de parois, il s'agira de contrôler les manchettes pour le passage de toiture.

5.5 Coupoles

L'étanchéité des toitures ainsi que les coupoles ont été remplacées entre 1999 et 2001, mais les toiles, les moteurs de stores et les boiseries des puits de lumière n'ont pas été réparés pendant cette même période. Il faut également entreprendre le remplacement des stores électriques défectueux sous les coupoles et la remise en état du lambrissage en bois au droit des puits de lumière.

5.6 Aménagements intérieurs

Dans plusieurs locaux, les revêtements de sols (linoléum, liège et bois) sont fortement usés et se décollent. Une remise en état sera faite dans les zones W.-C., lavabos, salle de jeux et local du personnel. Dans les locaux d'exploitation et les parties « circulation », on effectuera une réfection partielle de la peinture, car celle des murs et des parois, singulièrement défraîchie, s'écaille par endroits.

Après avoir reçu mandat du Service de l'électricité de la Ville, une entreprise spécialisée dans l'expertise et le conseil en sécurité électrique a constaté que les installations de Montelly ne sont pas entièrement conformes aux règles techniques reconnues. Il s'agira donc d'y remédier dans les meilleurs délais, entre autres, par le remplacement de certains équipements électriques tels que prises et interrupteurs et la modification de l'éclairage dans une partie du rez inférieur.

De nouveaux aménagements sont prévus avec la pose d'une porte coulissante dans la nursery sud et d'une cloison au rez inférieur au niveau du hall. A la cuisine, on remplacera les grilles de sol et modifiera un meuble encastré.

5.7 Aménagements extérieurs

Plusieurs travaux d'entretien et de remise en état doivent être effectués : cabane en bois, bancs, barrières, zones pavées (pavés de la terrasse qui se soulèvent) et pieds de façades côté sud.

5.8 Mobilier

Le mobilier du Centre de vie enfantine marque d'importants signes d'usure. Renouvelé pour Fr. 19'000.– en 1985 lors de la rénovation du site, complété en 1993 à hauteur de Fr. 36'000.– lors de l'augmentation de la capacité d'accueil, il a aussi passablement souffert de l'humidité en raison des infiltrations d'eau. A l'occasion de ces travaux, il serait nécessaire de remplacer les tables, les chaises, les armoires, les commodes et les petits lits pour une somme de Fr. 50'000.–.

6. Charges financières

6.1 Coût des travaux supplémentaires

Nouveau crédit d'investissement du patrimoine administratif:

CFC

2	Bâtiment		775'000.–
21	Gros œuvre 1	160'000.–	
22	Gros œuvre 2	304'000.–	
23	Installations électriques	25'000.–	
25	Installations sanitaires	60'000.–	
27	Aménagements intérieurs 1	72'000.–	
28	Aménagements intérieurs 2	112'000.–	
29	Honoraires	42'000.–	
4	Aménagements extérieurs		55'000.–
49	Aménagements extérieurs	55'000.–	
6	Divers et imprévus		30'000.–
60	Divers et imprévus	30'000.–	
9	Ameublement et décoration		50'000.–
90	Ameublement et décoration	50'000.–	
	Total TTC		910'000.–

Pour mémoire, la conduite du chantier sera assurée par le Service immobilier (section bâtiments administratifs).

6.2 Plan des investissements

Le coût total s'établit comme suit:

– crédit complémentaire:	Fr. 101'100.–
– travaux supplémentaires:	Fr. 910'000.–
Total	Fr. 1'011'100.–

Le plan des investissements pour les années 2006 et 2007 prévoit à cet effet une somme de Fr. 962'000.–.

6.3 Charges financières

Les charges annuelles résultant du nouveau crédit peuvent être estimées, selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêt de 4% et une durée d'amortissement de 10 ans, à Fr. 112'200.–.

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/14 de la Municipalité, du 13 avril 2006 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 101'100.– pour les travaux d'entretien et de rénovation du Centre de vie enfantine de Montelly ;
2. d'allouer à la Municipalité un nouveau crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 910'000.– pour procéder à des travaux d'assainissement supplémentaires ;
3. d'amortir annuellement les crédits prévus sous chiffres 1 et 2, à raison respectivement de Fr. 25'300.– et de Fr. 91'000.– par la rubrique 5900.331 du budget du Service de la petite enfance ;
4. de faire figurer sous la rubrique 5900.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffres 1 et 2.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Andrea Eggli (POP), rapportrice, M. Eddy Ansermet (Rad.), M. Jean-Marie Chautems (Soc.), M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), M. Fabrice Ghelfi (Soc.), M. Nicolas Gillard (Rad.), M^{me} Gisèle-Claire Meylan (Lib.), M^{me} Solange Peters (Soc.).

Municipalité: M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Rapport photocopié de M^{me} Andrea Eggli (POP), rapportrice: – La commission a tenu une séance le 30 mai 2006. Elle était composée de M^{mes} Gisèle-Claire Meylan, Sylvie Freymond (en remplacement de Sylviane Bergmann), Solange Peters et Andrea Eggli, rapportrice, ainsi que de MM. Fabrice Ghelfi, Jean-Marie Chautems, Eddy Ansermet et Nicolas Gillard. M. Denis Pache était excusé.

La Municipalité était représentée par M. Oscar Tosato, directeur de la DEJE. L'Administration l'était par M^{me} Valérie Devallone, adjointe au chef du Service immobilier, MM. Jean-Claude Seiler, chef du Service de la petite enfance, et Diego Pasquali, directeur du Centre de vie infantine de Montelly. Les notes de séance prises par M^{me} Marilynne Cotting du Service de la petite enfance, secondée par Sybil Chevalley, apprenante au Secrétariat général de la DEJE, ont été envoyées en un temps record. Qu'elles soient toutes deux remerciées ici par la qualité de leur travail.

C'est dans un seul et même préavis que la Municipalité nous présente la demande de crédit complémentaire pour la première étape, ainsi que celle pour la suite des travaux.

Un bref historique des travaux effectués au Centre de vie infantine (CVE) de Montelly depuis sa construction, il y a quarante ans, nous permet de comprendre l'origine de ce préavis. Les ouvrages prévus dans le préavis N° 70 du 19.11.1998⁴ ont presque tous été effectués. Par contre les travaux d'étanchéité des toitures plates se sont avérés bien plus onéreux que prévu. La rénovation des boiseries et des coupoles a été terminée selon le précédent préavis. C'est à ce moment-là que l'ampleur des dégâts a été constatée et que, devant le coût et l'ampleur des tâches à effectuer, il a été décidé d'arrêter les travaux. Différents scénarii ont été alors évalués par les deux services concernés (Petite enfance et Immobilier): démolition / reconstruction, assainissement, abandon du site.

Le besoin en places d'accueil dans le quartier a prévalu et il a été décidé de présenter au Conseil communal un préavis d'assainissement. De plus, ce CVE donne pleine satisfaction à l'équipe éducative et aux parents de par la position des différentes salles pour les activités menées avec les enfants.

Le Service immobilier qui a repris en 2001 la gestion du patrimoine immobilier du Service de la petite enfance a réalisé une analyse pointue de l'état du bâtiment et a présenté un projet d'assainissement qui doit permettre de maintenir ce bâtiment en bon état pendant au moins 10 ans.

Le problème de la stagnation des eaux sur le toit est aussi évoqué. On nous informe qu'il est impossible de modifier la pente de la toiture pour améliorer l'évacuation des eaux sans transformer la charpente du bâtiment. Par contre, il existe des solutions pour modifier le positionnement des écoulements qui se trouvent entre les murs. Des commissaires s'inquiètent du résultat de la finition des travaux concernant l'étanchéité étant donné le nombre de réparations déjà survenues et pas très efficaces. On nous donne l'assurance que tout va être mis en œuvre pour régler ces problèmes malgré la difficulté de la structure du bâtiment. Il est remarqué que la construction de bâtiments en bois et à toit plat sous notre climat pose souvent de graves problèmes.

Le Centre de vie infantine sera fermé durant les travaux dangereux. Une proposition sera faite aux parents et aux collaborateurs du CVE pour placer les enfants dans une autre garderie. Cette phase pourra être faite durant les vacances d'été profitant de la baisse de fréquentation des enfants au CVE.

Un conseiller communal pose la question de la garantie des devis pour les travaux qui vont probablement s'étaler sur trois ans. M^{me} Devallone et M. Tosato précisent que les règles en vigueur à Lausanne font que l'on ne tient pas compte des hausses légales (inflation, etc.). Si nécessaire on présente au Conseil communal un préavis de crédit complémentaire. Mais le devis propose tout de même Fr. 30'000.– de divers et imprévus qui peuvent servir à absorber une partie de ces hausses.

Le décompte des coûts par CFC à trois chiffres est distribué à chaque membre de la commission. Nous aurions préféré le recevoir à l'avance pour pouvoir l'étudier.

En ce qui concerne les aménagements intérieurs, il faut savoir que certaines installations ne sont plus entièrement conformes aux règles techniques reconnues. Les normes de sécurité au point de vue européen sont devenues plus strictes. Il s'agira donc d'y remédier.

Quant à l'ancien mobilier qui va être remplacé, on nous explique la procédure mise en place: ce vieux mobilier est stocké, son état analysé et, si possible, il est rénové et mis à disposition d'autres structures ou associations.

Toutes les questions ayant trouvé une réponse satisfaisante, la commission a voté les conclusions en bloc et les a acceptées à l'unanimité.

Le président: – Merci, Madame. Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

⁴BCC 1999, N° 5, pp. 374-382.

M^{me} Andrea Eggli (POP), rapportrice: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – La discussion est ouverte sur ce préavis. Il n’y a pas de prise de parole. Madame la présidente, dites-nous comment la commission s’est déterminée.

M^{me} Andrea Eggli (POP), rapportrice: – La commission a voté les conclusions en bloc et elle les a acceptées à l’unanimité.

Le président: – Merci. Je vais vous faire voter comme la commission, en bloc. Celles et ceux qui acceptent ces conclusions – les montants viennent de vous être dits par M^{me} la présidente-rapportrice – celles et ceux qui acceptent ces conclusions lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A l’unanimité, ces conclusions sont acceptées. Cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2006/14 de la Municipalité, du 13 avril 2006;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide:

1. d’allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 101’100.– pour les travaux d’entretien et de rénovation du Centre de vie enfantine de Montelly;
2. d’allouer à la Municipalité un nouveau crédit d’investissement du patrimoine administratif de Fr. 910’000.– pour procéder à des travaux d’assainissement supplémentaires;
3. d’amortir annuellement les crédits prévus sous chiffres 1 et 2, à raison respectivement de Fr. 25’300.– et de Fr. 91’000.– par la rubrique 5900.331 du budget du Service de la petite enfance;
4. de faire figurer sous la rubrique 5900.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffres 1 et 2.

Le président: – Urgence suivante de l’ordre du jour: point 12, Préavis N° 2006/17, «Acquisitions d’immeubles, de droits réels immobiliers et d’actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d’immeubles et de droits réels immobiliers. Prolongement de l’autorisation octroyée pour la législature 2002-2005». J’appelle à la tribune, en remplacement de M^{me} Sylvie Favre Truffer, M. Yvan Salzmann.

Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers

Prolongement de l'autorisation octroyée pour la législature 2002-2005

Préavis N° 2006/17

Lausanne, le 4 mai 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

La Municipalité sollicite de votre Conseil une prolongation, jusqu'au 30 septembre 2006, de l'autorisation accordée, pour la présente législature, d'acquérir et d'aliéner des immeubles et des droits réels immobiliers, ceci afin d'éviter un arrêt dans les nombreuses transactions immobilières et foncières menées par les Services immobilier et du cadastre.

2. Rappel

Lors de sa séance du 9 avril 2002, votre Conseil a voté un crédit de Fr. 15 millions et a autorisé la Municipalité à procéder aux opérations susmentionnées, dans les limites de la Loi sur les communes et du Règlement du Conseil communal.

En date du 29 juin 2004, dans le cadre du vote des conclusions du préavis N° 2004/12, soit la vente, à la Fédération internationale de Volley-ball (FIVB), de 1150 m² environ de la parcelle N° 6031 sise à l'avenue de la Gare, votre Conseil a décidé de porter à Fr. 18 millions le crédit ci-dessus, l'augmentation de Fr. 3 millions correspondant au montant de la vente précitée. La FIVB ayant renoncé à acquérir le bien-fonds, le crédit est donc resté à son montant initial.

Par communication du 6 mars 2006, la Municipalité a informé votre Conseil du dépassement prévisible du crédit susmentionné en raison de la prolongation de la durée de la législature et d'affaires en cours. Actuellement, ledit dépassement s'élève à Fr. 1,2 million.

Un nouveau crédit, accompagné d'une nouvelle autorisation d'acquérir et d'aliéner des immeubles et des droits réels immobiliers sera sollicité du Conseil au début de la prochaine législature.

3. Nécessité de prolonger la validité de l'autorisation générale du 9 avril 2002

La législature prendra fin au 30 juin 2006. On peut raisonnablement penser que le nouveau Conseil communal ne se réunira pas en séance de travail avant le mois de septembre, époque à laquelle il examinera le nouveau préavis relatif à l'autorisation accordée pour les acquisitions et les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers. Or, entre-temps, de nombreuses opérations immobilières seront gelées dans l'attente de la décision dudit Conseil, ce qui entraînera le blocage de projets de construction. Il y a lieu de relever notamment les servitudes dont la constitution conditionne l'octroi de permis de construire, ou, dans le même ordre d'idée, les échanges et les cessions de terrain, de même que toutes les opérations pouvant entrer dans le cadre de l'autorisation susmentionnée.

C'est pourquoi, afin de ne pas stopper les transactions en cours, la Municipalité propose à votre Conseil de prolonger jusqu'au 30 septembre 2006 la validité de l'autorisation accordée le 9 avril 2002; d'ici là, le Conseil aura vraisemblablement pris une nouvelle décision.

4. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/17 de la Municipalité, du 4 mai 2006;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prolonger jusqu'au 30 septembre 2006 la validité de l'autorisation générale conférée à la Municipalité, de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières et à des aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Sylvie Favre (Soc.), rapportrice, M. Eddy Ansermet (Rad.), M. Maurice Calame (Lib.), M. Albert Graf (VDC), M. Jean Meylan (Soc.), M. Yvan Salzmann (Soc.).

Municipalité: M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M^{me} Sylvie Favre (Soc.), rapportrice: – La commission s’est réunie le 12 juin 2006. Elle était composée de MM. Eddy Ansermet, Maurice Calame (remplaçant M^{me} Nicole Grin), Albert Graf, Jean Meylan (remplaçant M. Filip Uffer), Yvan Salzmann et Sylvie Favre, rapportrice. Etaient absents MM. Alain Hubler, Serge Segura et Thomas Schlachter.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Jacques Schilt, directeur de Culture, Sports, Patrimoine. L’Administration était représentée par M. Philippe Equey, secrétaire de la Commission immobilière. Les notes de séance ont été rédigées par M^{me} Sonia Carbonell, secrétaire à la Commission immobilière. Nous la remercions.

Tous les commissaires sont favorables à l’objet de ce préavis.

Actuellement, l’autorisation du Conseil communal est valable jusqu’à fin juin 2006. Le préavis pour l’autorisation d’achat de la nouvelle législature ne pourra pas être voté avant cet automne. Une prolongation de cette autorisation est donc indispensable pour réaliser des opérations immobilières pour les mois qui viennent.

Le délai du 30 septembre indiqué dans le préavis semble trop court, en raison de l’organisation et la convocation des prochaines commissions. Un amendement est proposé pour que ce délai soit repoussé à fin octobre.

Par 5 voix pour et 1 contre, la conclusion est ainsi modifiée:

Le Conseil communal de Lausanne, (...), décide:

de prolonger jusqu’au 31 octobre 2006 la validité de l’autorisation générale conférée à la Municipalité, de procéder à des acquisitions d’immeubles, de droits réels immobiliers et d’actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d’immeubles et de droits réels immobiliers.

Le président: – Merci. Quelque chose à ajouter au rapport?

M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur remplaçant: – Le rapport a fait l’objet d’un amendement. Est-ce que je le signale maintenant?

Le président: – Allez-y.

M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur remplaçant: – Tous les commissaires étant favorables à l’objet de ce préavis, le délai du 30 septembre indiqué dans le texte semblait trop court à une majorité de commissaires, en raison de l’organisation et de la convocation des prochaines commissions. Un amendement est proposé pour que ce délai soit repoussé à fin octobre. Cet amendement, avec une modification de conclusion portant uniquement sur la date, a été accepté par la commission par 5 voix pour et 1 contre.

*Amendement
de prolonger jusqu’au 31 octobre 2006..., etc.*

Le président: – Merci, Monsieur. La discussion est ouverte sur ce préavis. La parole n’est pas demandée. Je vous fais voter l’amendement de la commission:

*Amendement
De prolonger jusqu’au 31 octobre... (plutôt que jusqu’au 30 septembre)*

Celles et ceux qui acceptent cet amendement lèvent la main. Avis contraires? Un avis contraire. Abstentions? Trois abstentions, quatre abstentions. Donc cet amendement est accepté. Celles et ceux qui acceptent la conclusion amendée le font savoir en levant la main. Avis contraires? Abstentions? Avec une abstention, cette conclusion amendée est acceptée. L’objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2006/17 de la Municipalité, du 4 mai 2006;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide:

de prolonger jusqu’au 31 octobre 2006 la validité de l’autorisation générale conférée à la Municipalité, de procéder à des acquisitions d’immeubles, de droits réels immobiliers et d’actions ou de parts de sociétés immobilières et à des aliénations d’immeubles et de droits réels immobiliers.

Le président: – Urgence suivante: point 13 de l’ordre du jour, Préavis N° 2006/20, «Avenue du Grey – Vente d’une parcelle de terrain à KBA-GIORI S.A.». J’appelle à la tribune M^{me} Diane Gilliard, rapportrice de la commission, qu’on voit souvent ce soir...

Avenue du Grey – Vente d’une parcelle de terrain à KBA-GIORI S.A.

Préavis N° 2006/20

Lausanne, le 18 mai 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l’autorisation de vendre à KBA-GIORI S.A. 7328 m² environ de la parcelle N° 2358 sise à l’avenue du Grey, pour Fr. 2’900’000.–.

2. La parcelle N° 2358

La Commune est propriétaire de la parcelle N° 2358 située à l’avenue du Grey, d’une surface de 14’192 m² répartie entre

Pré-champ: 13’299 m²

Forêt: 893 m²

Ce bien-fonds est classé en zone d’affectation mixte C du plan d’extension N° 625, du 24 juillet 1985, dit «En Gratta-Paille», et partiellement en zone verte. Concernant la zone C, le règlement du plan dispose notamment de ce qui suit :

«article 18: Cette zone est réservée à des bâtiments industriels (fabriques, dépôts, garages-ateliers, etc.), ainsi qu’à des activités tertiaires à l’exclusion de magasins dits de grande surface. Des logements de gardiennage pourront être admis.

article 20: La hauteur maximale des constructions est fixée à 16 mètres au-dessus du terrain naturel pour la parcelle N° 2358 et à 12 mètres pour la fraction de parcelle N° 2394 comprise dans la zone. Les superstructures, réduites au minimum, pourront dépasser la cote prescrite sous réserve des dispositions signalées à l’article 28.

article 21: Pour des constructions industrielles, le volume maximal admissible au-dessus du terrain aménagé est fixé par le plan.»

La surface ainsi zonée est de 7328 m² environ; le solde, soit 6864 m² environ, est affecté en zone verte inconstructible.

3. KBA-GIORI S.A.

3.1 Bref historique

La société Giori a été fondée à Lausanne par M. Gualtiero Giori en 1952. La même année, un partenariat a été créé, lorsque la production des machines à imprimer Giori a été confiée à Koenig & Bauer, le plus ancien fabricant du monde de machines à imprimer. Ce partenariat a marqué le début d’une révolution dans le développement de la technologie d’impression de sécurité.

Durant plus de cinquante ans, les pays à travers le monde ont bénéficié de ce partenariat pour dessiner et produire leurs billets de banque et autres documents de haute sécurité. En 1965, Giori a fusionné avec la société De La Rue pour fonder la société De La Rue Giori, laquelle a été absorbée en 2001 par Koenig & Bauer pour devenir KBA-GIORI S.A.

3.2 Activités de la société

KBA-GIORI S.A. est le leader mondial de l'industrie de l'impression des billets de banque et papiers fiduciaires.

Installée en Suisse, à Lausanne, depuis plus de 50 ans, cette société a constamment développé et amélioré, d'une part, les techniques permettant de doter les billets de banque d'éléments de sécurité protégeant de la contrefaçon et, d'autre part, l'efficacité des processus pour en réduire les coûts de production.

KBA-GIORI S.A. a équipé et installé des imprimeries dans plus de 60 pays de par le monde, aussi bien pour les gouvernements que pour des imprimeurs privés agréés. Deux projets en cours, Goznak, l'imprimerie de la Fédération russe, et le Bureau of Engraving and Printing, l'imprimerie nationale des Etats-Unis, qu'elle rééquipe entièrement, illustrent bien cette activité.

La société ne vend pas seulement des équipements et des biens de consommation, elle fournit le conseil et toute l'aide requise pour la construction des imprimeries, la sélection et la formation de leur personnel, formation qui se déroule la plupart du temps en Suisse, dans ses centres actuels de Sévelin et du Mont. En 2005, y ont été accueillies plus de 80 délégations, dont certaines étaient composées de plus de 15 membres. Par ailleurs, KBA-GIORI S.A. a organisé en 2000 et en 2004 des démonstrations internationales où plus de 200 personnalités de haut rang ont pu découvrir ses dernières avancées technologiques, ainsi que la région lausannoise; ces événements ont engendré de nombreuses nuitées.

KBA-GIORI S.A., dont le chiffre d'affaires annuel avoisine les Fr. 200 millions, emploie actuellement 150 personnes, et sa solide assise l'amène à envisager de se renforcer pour assurer sa croissance; elle prévoit ainsi de grandir jusqu'à 200 personnes par un apport d'ingénieurs, de concepteurs et de techniciens à même de fournir à ses clients le service qu'ils attendent et, à sa maison mère sise à Würzburg en Allemagne, les résultats en rapport avec les investissements consentis.

3.3 Le projet «One Sight»

Le projet «One Sight» s'inscrit dans cette logique d'investissement pour la croissance et ancre ainsi un peu plus solidement la société dans la région. La volonté du groupe d'investir à Lausanne se traduit par l'achat d'une partie de la parcelle N° 2358 sur laquelle le nouveau siège international de KBA-GIORI S.A. réunira sur un seul site forces et activités afin d'améliorer ses performances par une meilleure synergie. En effet, actuellement, KBA-GIORI S.A. a des locaux répartis sur trois sites: le siège et l'administration à la rue de la Paix, un centre de recherche et de développement au Mont-sur-Lausanne, et un autre à Sévelin.

Concrètement, il est prévu en termes de volumes bruts SIA 416 de bâtiments construits:

- un volume administratif de 16'500 m³;
- un volume de halle industrielle de 34'500 m³;

soit un volume total de 51'000 m³, pour une surface brute de plancher de 11'230 m², correspondant à une surface utile de 7250 m².

Il est également projeté de créer un parking de 60 places intérieures, ainsi que 15 places de parc extérieures.

Le coût du projet est estimé, pour la construction du ou des bâtiments, dans une fourchette se situant entre Fr. 19 et 23 millions et, pour l'ensemble du projet avec le terrain et les équipements, entre Fr. 25 et 30 millions.

3.4 Les accès

L'accès des véhicules privés ou de livraison s'effectuera selon le dispositif du plan d'extension légalisé N° 625 soit par l'extrémité nord de la zone constructible «C», par une nouvelle voie d'accès depuis l'avenue du Grey délimitée par des limites de constructions qui ont été confirmées dans le Plan général d'affectation adopté par le Conseil communal dans sa séance du 22 novembre 2005. Cette nouvelle voie d'accès se situe sur l'avenue du Grey au droit de la sortie du chemin des Bossons et permettra de former avec ces deux axes un carrefour à aménager permettant notamment d'améliorer les conditions de sortie du chemin des Bossons. La nouvelle voie d'accès permettra de desservir la parcelle objet du présent préavis, mais aussi le solde encore disponible de la zone constructible du plan N° 625 ainsi que la propriété de l'ECA «La Grangette»

pour laquelle une procédure de plan partiel d'affectation est en cours d'étude. Cette nouvelle voie remplacera l'actuel chemin d'accès à la propriété de l'ECA qui ne donne plus satisfaction dans sa situation et son gabarit actuels. Depuis cette nouvelle voie, l'embranchement de l'accès à la parcelle objet de ce préavis se fera conformément à l'article 24 du plan d'extension N° 625 en bordure de la zone de verdure. La réalisation de la nouvelle voie d'accès fait l'objet d'entente entre les trois partenaires concernés, Commune de Lausanne, KBA-GIORI S.A. et l'ECA.

3.5 Développement durable

L'entreprise en question est orientée sur des technologies de pointe qui se caractérisent par une proportion très forte d'ingénieurs et de développeurs en tout genre par rapport à la production industrielle proprement dite. C'est une entreprise industrielle à haute valeur ajoutée, très pointilleuse sur les aspects environnementaux pour tous les composants qu'elle utilise ou qu'elle produit. Elle n'est source d'aucune nuisance particulière dans son périmètre d'implantation, ce qui dicterait dans le cas contraire de l'intégrer à une zone exclusivement industrielle. Il y a lieu de préciser que KBA-GIORI S.A. conçoit et vend aussi des installations de recyclage qui répondent aux normes mondiales les plus strictes; la société se doit de présenter à ses clients des bâtiments qui mettent ces aspects en valeur par leur conception et par leur équipement. Selon le règlement du mandat d'étude, «le développement durable» a fait partie des objectifs que les bureaux d'architectes devaient prendre en compte dans leur projet. Le moment venu, la demande de permis de construire sera soumise aux dispositions cantonales relatives à ce type d'entreprise conformément aux dispositions prévues par la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

4. Vente de 7328 mètres carrés de la parcelle N° 2358

4.1 Choix de Lausanne et vente du terrain

Plusieurs sites étaient en compétition pour accueillir la nouvelle implantation, dont l'un dans un canton voisin. Les conditions offertes étaient particulièrement avantageuses, notamment en ce qui concernait le prix du terrain.

Après une analyse des dossiers, KBA-GIORI S.A. a choisi Lausanne, bien que notre Ville n'ait pu s'aligner sur d'autres collectivités concernant le prix du terrain proposé, ceci pour diverses raisons: le lieu de la création de la société, l'emplacement intéressant de la parcelle (proximité du centre, de l'aérodrome et des transports publics), l'offre de Lausanne en matière de palaces et d'hôtels de première catégorie, de culture et de sport.

Au cours des discussions avec la société, il est apparu rapidement que cette dernière souhaitait acquérir la parcelle et non obtenir la mise à disposition de celle-ci par le biais d'un droit distinct et permanent de superficie, l'achat étant une demande ferme formulée par sa maison-mère allemande. D'ailleurs, les propositions faites à KBA-GIORI S.A. par d'autres Communes intéressées se rapportaient toutes à une vente du terrain.

Il faut rappeler à ce sujet que, malgré un bon emplacement, comme relevé plus haut, la parcelle N° 2358 n'a fait l'objet que de quelques tentatives de projets, tous avortés.

4.2 Le prix du terrain

Le prix du terrain a été établi sur la base du projet qui utilise le bien-fonds de manière optimale, en tenant compte de la nature industrielle et administrative des bâtiments et du coût de l'investissement.

Sur ces bases, et après négociation, le prix de vente du terrain a été arrêté à Fr. 2'900'000.–.

4.3 Droit de réméré

La vente sera assortie d'un droit de réméré qui pourra être exercé par la Commune en cas de revente du terrain avant construction ou après trois ans dès l'obtention du permis de construire si la construction n'a pas commencé. Le prix de rachat correspondra au prix de vente majoré de la différence entre l'indice suisse des prix à la consommation au moment de la vente et l'indice au moment du rachat.

4.4 Amortissement

La parcelle N° 2358 figure au bilan pour un montant de Fr. 3'641'155.-. Compte tenu de l'affectation de la partie de la parcelle non vendue, soit une zone verte inconstructible et les hors-lignes, il y a lieu de prévoir l'amortissement du solde, soit Fr. 741'155.-. En effet, ne peuvent figurer dans le patrimoine financier que les biens ayant une valeur commerciale.

5. Conclusions

La Municipalité considère qu'il est important pour notre Commune de conserver KBA-GIORI S.A. sur son territoire, leader mondial dans un domaine de pointe, qui fait ainsi connaître le nom de Lausanne dans le monde entier.

En outre, l'apport commercial et hôtelier, résultant de la présence de la société à Lausanne, est très loin d'être négligeable. Enfin, KBA-GIORI S.A. est également un contribuable et un employeur importants.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité estime qu'une vente du terrain se justifie en l'occurrence.

Dès lors, fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/20 de la Municipalité, du 18 mai 2006;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. de vendre à KBA-GIORI S.A. 7328 m² environ de la parcelle N° 2358 sise à l'avenue du Grey au prix de Fr. 2'900'000.- aux conditions figurant dans le préavis N° 2006/20 de la Municipalité, du 18 mai 2006;
2. d'amortir le solde de la valeur de la parcelle, soit Fr. 741'155.- par la rubrique N° 3301 330 «Amortissement du patrimoine financier» du budget du Service immobilier.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Diane Gilliard (POP), rapportrice, M. Eddy Ansermet (Rad.), M. Jean-Luc Chollet (VDC), M. Roger Cosandey (Soc.), M. Marc Dunant (Soc.), M^{me} Françoise Longchamp (Lib.), M. Pierre Santschi (Les Verts), M. Bernard Zahnd (Rad.).

Municipalité: M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M^{me} Diane Gilliard (POP), rapportrice: – La commission a tenu une seule séance, le 9 juin 2006. Elle était composée de M^{mes} Françoise Longchamp et Diane Gilliard (rapportrice), et de MM. Eddy Ansermet (rempl. Gilles Meystre), Jean-Luc Chollet, Roger Cosandey (rempl. M. Fabrice Ghelfi), Marc Dunant (rempl. M^{me} Florence Germond), Pierre Santschi, Bernard Zahnd. M^{me} Sylvianne Bergmann était absente.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, et l'Administration par M. Philippe Equey, secrétaire de la Commission immobilière, et M^{me} Sonia Carbonell, secrétaire à cette même Commission immobilière. Cette dernière a pris les notes de séance et, vu l'urgence alléguée par le représentant de la Municipalité, les a rendues dans la journée même. Nous la remercions vivement de sa célérité.

En ouverture de séance, M. Jean-Jacques Schilt développe l'importance que revêt le projet mis en discussion et le souhait municipal que le préavis soit traité en juin encore, puisque le conseil d'administration de KBA-GIORI S.A. se réunit le 4 juillet et devrait alors connaître les déterminations du Conseil communal. M. Schilt rappelle les éléments qui amènent la Municipalité à cette proposition de vente d'un terrain communal: la possibilité de garder un contribuable important, créateur d'emploi sur le territoire, à la condition, absolue, de renoncer à l'octroi d'un droit de superficie. Ce choix de vendre se justifie aussi par le caractère pérenne de cette entreprise vu son activité, son rayonnement international, le grand respect de l'environnement qu'elle manifeste. Il relève encore qu'un pôle de compétences s'est créé à Lausanne par l'association de KBA-GIORI S.A., qui produit des machines à imprimer des billets de banque, et de SICPA, leader dans la fabrication des encres d'imprimerie.

Au tour de table de la commission, deux positions principales s'expriment d'emblée. La majorité des commissaires, sensibles à la grande importance contributive et à la création d'emplois de KBA-GIORI S.A., est tout à fait favorable au projet de vente et salue l'initiative municipale. Une minorité de commissaires s'oppose à la vente du terrain, n'admettant pas que la collectivité «brade» ainsi une partie du patrimoine. L'un d'eux ajoute qu'il aurait éventuellement pu s'y rallier si, simultanément, la Commune se portait acquéreuse d'une surface à peu près équivalente, en compensation de cette aliénation.

Un des soucis exprimés est relatif à la création de pendulaires induite par l'implantation de l'entreprise à l'orée de la ville. En effet, tous les employés n'habiteront pas forcément à Lausanne. Or, si cette entreprise est très soucieuse de la qualité environnementale de ses activités, elle n'a apparemment pas de plan de mobilité pour ses employés. Un commissaire pose la question de savoir à quoi on donne la priorité: au respect de la santé (respect des mesures anti-pollution) ou à la possibilité d'utilisation de la voiture? Cet argument est combattu par un commissaire, qui rappelle que KBA-GIORI S.A. développe actuellement ses activités sur trois sites. Le fait de les réunir en un seul endroit entraînera précisément, selon elle, la diminution des mouvements pendulaires; à quoi s'ajoute, informe-t-elle, un projet de l'entreprise, qui a mis sur pied un programme «au travail à vélo» pour ses collaborateurs. M. Schilt précise encore qu'en l'occurrence, on est dans une fourchette inférieure à la norme OPair.

Sont encore débattues les questions relatives au déplacement de la route d'accès – qui doit se faire de toute façon, conformément au dispositif du Plan d'extension légalisé, et dont trois partenaires assumeront les frais, la Ville, KBA-GIORI S.A. et l'ECA – et au droit de réméré, qui ne peut s'étendre au-delà de trois ans. En effet, explique M. Schilt, il serait alors impossible à la Ville de racheter un terrain sur lequel s'élèverait une construction, très spécifique, d'une valeur de 20 à 30 millions de francs!

Un commissaire avait d'emblée manifesté certains doutes à l'égard de la vente de ce terrain. En fin de débat, il dépose un amendement relatif à l'affectation du produit de cette vente. Il propose l'adjonction d'un chiffre 3, qui dispose que le produit de la vente est porté en augmentation du crédit général d'acquisition d'immeubles. Selon lui, c'est «une manière forte d'exprimer la volonté d'une politique d'achat et de vente dynamique». La Municipalité, par la voix de M. Schilt, ne s'oppose pas à cet amendement et apporte même son aide à sa rédaction:

Amendement

Conclusion 3 (nouvelle):

de porter le produit de la vente en augmentation du crédit du patrimoine financier prévu dans la conclusion N° 2 du préavis N° 2002/4 «Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers (art. 17, chiffre 6, du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12.11.1985)»⁵.

La majorité des commissaires favorables à la vente du terrain s'oppose à l'affectation d'un produit: d'une part, soutient l'un, la répartition de celui-ci entre les services communaux ouvrirait la porte à d'autres types de problèmes et, d'autre part, souligne une autre, le crédit autorisé pour les achats immobiliers est déjà dépassé – alors qu'il convient de faire des économies. M. Schilt précise alors que le

⁵BCC 2002, N° 6, pp. 459-468.

dépassement du crédit général immobilier est lié notamment à la prolongation de la durée de la législature.

Les positions de la commission étant fixées, les conclusions sont votées de la manière suivante :

1. acceptée par 5 oui, 3 non
2. acceptée par 5 oui, 2 non, 1 abstention
3. (nouvelle) acceptée par 4 oui, 3 non, 1 abstention

Le président : – Merci, Madame. Quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M^{me} Diane Gilliard (POP), rapportrice : – Oui, Monsieur le Président.

Le président : – Je vous en prie.

M^{me} Diane Gilliard (POP), rapportrice : – Nous avons dû travailler extrêmement vite, à cause de la date du conseil d'administration de KBA-GIORI, qui a lieu le 4 juillet. Nous avons donc tenu une séance vendredi matin, j'ai reçu les notes de séance par courrier électronique, la rédaction du rapport était terminée dimanche et transmise aux commissaires pour une réponse lundi. Le rapport ne fait pas mention d'une question posée par certains commissaires sur le sort de la parcelle non constructible en marge du terrain vendu. Un point qui leur semblait très important pour la détermination de leur vote. Les notes ne restituaient pas leur position, ne mentionnant que la réponse du municipal. Je n'ai pas su qu'en faire. Je m'excuse de n'avoir pas mentionné cet aspect et je souhaite que les commissaires viennent poser leur question à la tribune.

Le président : – Merci, Madame. La discussion est ouverte.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) : – Les membres de LausannEnsemble⁶ voteront les conclusions du préavis municipal, car – nous l'avons toujours dit et réaffirmé dans notre programme de législature – nous désirons maintenir les emplois actuels et en développer de nouveaux sur le territoire de notre commune. Ce d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une entreprise qui, d'une part, a une valeur contributive aussi élevée que KBA-GIORI S.A. et qui, d'autre part, est créatrice d'un nombre important de places de travail et envisage de se renforcer et de grandir jusqu'à 200 emplois.

Grâce à l'association KBA-GIORI S.A. et SICPA, tous deux leader dans la fabrication des encres de sécurité pour l'impression des billets de banque, un pôle de compétences s'est créé à Lausanne, attirant des visiteurs du monde entier, bienfait non négligeable pour l'économie de notre cité.

Un commissaire s'est inquiété de la création, dit-il, de «pendulaires» induits par l'implantation de cette entreprise

à l'entrée de la ville. Cette entreprise est déjà implantée à Lausanne sur trois sites distincts, la rue de la Paix, à Sévelin et au Mont. En construisant un nouveau lieu de travail, elle regroupera tous ses employés en un seul lieu, supprimant ainsi les va-et-vient entre les différents sites. Un autre s'est inquiété du lieu de résidence des collaborateurs présents et futurs. Habitent-ils ou habiteront-ils à Lausanne? Sinon, vont-ils engendrer plus de circulation et contribuer au système des pendulaires et donc à la pollution? Je répondrai à cette question par une autre question: si l'on veut être conséquent avec soi-même, va-t-on dans un proche avenir, comme c'était le cas il y a quelques décennies, exiger des collaborateurs de la Commune, en particulier des chefs de service, qu'ils habitent sur notre territoire? On peut en tout cas dire que cette entreprise est soucieuse de l'environnement, notamment pour tous les composants qu'elle utilise. Par rapport à ses collaborateurs, elle a mis sur pied un programme intitulé «Au travail à vélo» et a construit des douches à leur usage dans les garages de l'entreprise.

Un autre commissaire a estimé que le prix de vente du terrain était trop bas. Il faut cependant savoir que plusieurs communes vaudoises ou genevoises ont fait des offres nettement inférieures au prix du terrain à Lausanne et que, depuis que la presse s'est faite l'écho de cette vente, un particulier a offert un terrain au Mont-sur-Lausanne à un prix également fort intéressant. Il est donc impératif pour l'avenir de notre Commune d'accepter aujourd'hui les conclusions de ce préavis.

Afin de donner toutes ses chances à ce préavis d'être approuvé par notre Conseil, les représentants de LausannEnsemble acceptent l'amendement déposé en commission, même si plusieurs d'entre eux l'avaient refusé dans un premier temps.

M^{me} Diane Gilliard (POP) : – Le groupe POP & Gauche en mouvement s'opposera à la conclusion principale de ce préavis, pour des raisons de principes déjà énoncées récemment par notre collègue Vuilleumier, à propos des parcelles de Montblesson. Le sol est un bien rare, non renouvelable, il fait en l'occurrence partie du patrimoine. Il n'est pas question que la collectivité publique le brade à des privés susceptibles d'en retirer du profit, au sens de moyen d'accumulation du capital. (*Brouhaha...*)

Cela dit, les arguments de la Municipalité... (*...rires...*) pour vendre, réfèrent principalement au «niet» à tout droit de superficie énoncé d'emblée par la direction allemande de KBA-GIORI S.A. Une entreprise quasi monopolistique vu son activité, dont les clients principaux – les clients uniques, d'ailleurs, de préférence! – sont les banques nationales, une entreprise déjà mondialisée, comme dit M. Schilt sur un ton prometteur pour calmer nos éventuelles angoisses devant les risques dus à la concurrence, une OPA hostile, la concentration... Une telle entreprise n'est pas folle: posséder du terrain en ville est bon à prendre. On aimerait être sûr que la Municipalité n'a pas d'emblée

⁶Cf. *supra*, p. 1272.

abdiqué devant la détermination de ces gestionnaires habiles. On peut rêver à ce qui se serait passé si la Municipalité avait un peu insisté... Mais elle ne cesse de nous rabâcher que si on ne fait pas la volonté des grandes entreprises, elles vont partir. Or ils amènent des impôts, des emplois, des bénéfices dans les commerces, dans les hôtels, etc. A mon souvenir – j’espère que ma mémoire ne me trahit pas – il me semble que le Conseil communal a accepté de vendre à la Fédération internationale de volley-ball (FIVB)⁷. Par peur de la voir partir, peut-être? Mais elle est partie. Le Conseil communal a accordé un droit de superficie à l’entreprise Kudelski⁸, Lausannois de longue date c’est vrai, qui l’a accepté. Et il est toujours là.

Vous l’aurez compris, le groupe POP & Gauche en mouvement ne croit pas au choix purement rationnel de l’agent économique. Il voit dans ces attitudes variables – voire versatiles – des candidats à l’achat une raison de plus d’en rester à sa position de principe: on ne vend pas le sol dont la collectivité est propriétaire. Il votera donc non à la conclusion du préavis.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Brièvement, sans essayer de convaincre le groupe POP – parce que la discussion a déjà eu lieu une ou deux fois – je resterai donc sur l’impression qu’il y a une divergence sur ce point et que je n’arriverai pas à le faire changer de position. Mais seulement pour rectifier: la FIVB n’est pas partie, elle a acheté une très belle propriété à Lausanne. En effet, le terrain que vous aviez accepté de lui vendre est pour le moment sans emploi, puisque le conseil de la FIVB a trouvé que ce terrain n’était pas assez... prestigieux pour la fédération. Mais elle n’est pas partie, elle a acheté une très belle propriété à Lausanne, qu’elle est en train de transformer.

Le président: – Merci, Monsieur le directeur. La discussion se poursuit. Il n’y a plus de prise de parole, la discussion est close. Je demande à M^{me} la présidente de la commission de nous dire comment celle-ci s’est déterminée.

M^{me} Diane Gilliard (POP), rapportrice: – La commission a accepté la première conclusion par 5 oui et 3 non. Elle a accepté la deuxième conclusion par 5 oui, 2 non et 1 abstention. Et enfin, elle a accepté une troisième conclusion nouvelle, un amendement, par 4 oui, 3 non et 1 abstention. Vous lis-je l’amendement?

Le président: – S’il vous plaît.

M^{me} Diane Gilliard (POP), rapportrice: – Conclusion 3, nouvelle:

Amendement

Conclusion 3 (nouvelle):

de porter le produit de la vente en augmentation du crédit

⁷BCC 2004, N° 7/II, pp. 686-692.

⁸BCC 2000, N° 6, pp. 508-512.

du patrimoine financier prévu dans la conclusion N° 2 du préavis N° 2002/4, « Acquisitions d’immeubles, de droits réels immobiliers et d’actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d’immeubles et de droits réels immobiliers (art. 17, chiffre 6, du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12.11.1985) ».

Donc l’essentiel est de porter le produit de la vente en augmentation du crédit du patrimoine financier...

Le président: – On avait compris. Donc c’est le préavis dont on vient de prolonger la validité jusqu’au 31 octobre. Je fais voter conclusion par conclusion.

Conclusion 1:

de vendre à KBA-GIORI S.A. 7328 m² environ de la parcelle N° 2358 sise à l’avenue du Grey au prix de Fr. 2’900’000.– aux conditions figurant dans le préavis N° 2006/20 de la Municipalité, du 18 mai 2006.

Celles et ceux qui acceptent cette première conclusion lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Avec un certain nombre d’avis contraires et un certain nombre d’abstentions, cette conclusion 1 est acceptée.

Conclusion 2:

d’amortir le solde de la valeur de la parcelle, soit Fr. 741’155.– par la rubrique N° 3301 330 « Amortissement du patrimoine financier » du budget du Service immobilier.

Celles et ceux qui acceptent cette deuxième conclusion lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Mêmes proportions, cette deuxième conclusion est acceptée.

Conclusion 3 (nouvelle).

de porter le produit de la vente en augmentation du crédit du patrimoine financier prévu dans la conclusion N° 2 du préavis N° 2002/4, « Acquisitions d’immeubles, de droits réels immobiliers et d’actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d’immeubles et de droits réels immobiliers (art. 17, chiffre 6, du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12.11.1985) ».

Celles et ceux qui acceptent cette troisième conclusion nouvelle lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Avec quelques abstentions, sans avis contraire, cette troisième conclusion nouvelle est acceptée. L’objet est liquidé. Merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2006/20 de la Municipalité, du 18 mai 2006;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide:

1. de vendre à KBA-GIORI S.A. 7328 m² environ de la parcelle N° 2358 sise à l'avenue du Grey au prix de Fr. 2'900'000.– aux conditions figurant dans le préavis N° 2006/20 de la Municipalité, du 18 mai 2006;
2. d'amortir le solde de la valeur de la parcelle, soit Fr. 741'155.– par la rubrique N° 3301.330 «Amortissement du patrimoine financier» du budget du Service immobilier;
3. de porter le produit de la vente en augmentation du crédit du patrimoine financier prévu dans la conclusion N° 2 du préavis N° 2002/4 «Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers (art. 17, chiffre 6, du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12.11.1985)».

—————
Le président: – On progresse... Dernière urgence: point 14, Préavis N° 2006/26, «Nouveaux développements SAP aux Services industriels de Lausanne». J'appelle à la tribune M. Alain Hubler – qui est déjà là!

—————

Nouveaux développements SAP aux Services industriels de Lausanne

Préavis N° 2006/26

Lausanne, le 1^{er} juin 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.– permettant d'effectuer une montée de version SAP et de répondre aux besoins supplémentaires mis à jour lors de la deuxième phase du projet d'intégration de ce logiciel aux Services industriels (SIL).

Le 11 novembre 2003, votre Conseil acceptait le préavis 2003/38¹ du 31 juillet 2003 relatif à la mise en œuvre du programme de gestion informatique SAP au sein des SIL par le biais de la société néo-technologies créée avec Romande Energie SA (RE). L'ambition de ce projet est de mettre en place une plateforme informatique commune à RE et aux SIL, à eauservice et au service d'assainissement. Pour éviter que les systèmes n'évoluent en divergeant, l'analyse des processus de chaque entité se fait selon la règle de la meilleure pratique. Une telle collaboration permet de réduire les coûts d'investissement et d'exploitation, de réduire les risques et d'effectuer une mise en service plus rapide et plus efficace grâce au transfert d'expérience.

La première étape du projet a consisté à la mise en place du module IS-U de facturation des énergies et fluides en remplacement du programme ISIS. Elle s'est terminée comme prévu avec la mise en production le 1^{er} mai 2005 du système qui donne entière satisfaction.

L'étude de détail de la seconde étape du projet a montré des écarts importants entre les besoins propres aux SIL et les solutions mises en place par RE, qui nécessitent l'implémentation des modules WM (Warehouse Management) et FM (Funds Management). Elle a également révélé que l'adoption d'un système de code-barres pour les articles du MAGESI permettrait d'optimiser la gestion des stocks en exploitant au maximum les ressources de SAP. Enfin, l'implémentation de SAP impliquant des modes de travail souvent très différents, il s'agit de former les collaborateurs et de les accompagner dans le changement.

Les ressources sollicitées par ce préavis sont donc les suivantes :

- une mise à niveau de SAP vers la version ECC 6.0 et IS-U 2005,
- l'implémentation des modules Warehouse Management (WM) et Funds Management (FM),
- l'introduction d'un système de code-barres au MAGESI,
- les outils nécessaires à une gestion efficace du changement.

Le projet SAP comprend une dernière étape qui traitera de la gestion informatique de l'approvisionnement en énergie dans le futur contexte légal et fera l'objet d'un préavis séparé.

¹Préavis 2003/38 intitulé « Stratégie des Services industriels de Lausanne (SIL) – Constitution d'une société d'informatique avec la Romande Energie. Augmentation de la participation des SIL dans le capital de la Compagnie vaudoise d'électricité SA (CVE) », BCC 2003, T. II, pp. 408-423.

2. Le projet Star

2.1 Généralités

La mise en œuvre de la solution informatique développée sur SAP par la société néo-technologies a été baptisée «projet Star». Il se décompose en plusieurs sous-projets dont le financement a déjà été approuvé par votre Conseil : Star-Multi, Star-Magesi, Star-clients et Star-direction.

Star-Multi a consisté à remplacer le programme de facturation ISIS par le module spécifique IS-U, «IS» signifiant «Industries Services» et «U» «Utilities», traduction anglaise de «Services Industriels». Ce module répond aux besoins nouveaux induits par une relation clientèle renforcée dans ce domaine d'activité. Il assure la gestion de données de masse et permet une facturation détaillée, groupée et suffisamment flexible pour s'adapter aux évolutions du cadre légal (ouverture à la concurrence du marché de l'électricité), aux modifications de structures tarifaires et des types de contrats. Ce module assure également d'autres fonctions, notamment la gestion des compteurs et le contrôle des relevés, le service client et la gestion des tâches nécessaires au suivi des clients. Le sous-projet Star-Multi s'est terminé comme prévu le 1^{er} mai 2005 avec la mise en exploitation réussie du module IS-U.

Star-Magesi, actuellement en cours, introduit la comptabilité analytique, un système de gestion de projet permettant un pilotage plus précis des chantiers des SIL et un système de gestion logistique pour améliorer le fonctionnement du MAGESI. Une fois mis en place, ce nouvel environnement remplacera le programme de suivi budgétaire GEFI, l'application du SOI pour la gestion des stocks et des emplacements multiples en magasin, et le programme LIPS pour la gestion des chantiers. Quatre modules SAP seront implantés dans le cadre de ce sous-projet :

- SD («Sales and Distribution» soit ventes et distribution) pour la gestion des ventes de matériel, de prestations et de services ;
- FI/CO («Financial & Costing», soit finances et analyse de coûts) pour le suivi de toutes les écritures de ventes et d'achats, transférées dans la comptabilité générale via la comptabilité client ou fournisseur, ainsi que l'analyse des coûts par activité (la comptabilité des ordres et des projets, la comptabilité des centres de profits, le calcul des coûts de production, le compte d'exploitation et les analyses financières) ;
- MM («Material Management», soit gestion du matériel) pour gérer les articles du MAGESI, le calcul des besoins de réapprovisionnement, les achats (contrats, demandes d'achats), les commandes de biens et de services, les mouvements physiques de stocks (réception de marchandises, contrôle qualité, contrôle factures) et les stocks (entrées, sorties, transferts de stocks et inventaires) ;
- PS («Project Systems», soit gestion de projets) pour la structuration de projet, l'engagement des ressources, le suivi des coûts, des budgets et des délais.

Star-Client consistera à implémenter le module CRM (Customer relationship management) de gestion de la relation clients. Il recouvre des fonctions de planification et de suivi des campagnes marketing, de gestion des ventes, de contact client, d'analyse de satisfaction, de services clients et de planification des interventions sur le terrain. Il permet de canaliser l'ensemble des informations, qu'elles proviennent de courriers, d'appels téléphoniques, de fax ou d'Internet, et d'assurer leur suivi et l'exécution des tâches d'une manière parfaitement coordonnée dans le temps et au sein de l'entité.

Star-Direction est implémenté parallèlement aux autres modules, avec un décalage de six mois après une mise en production. Basé sur le module BW (Business Intelligence) d'intégration des informations de l'entreprise, il permettra d'assurer un suivi précis des informations nécessaires à la gestion stratégique des SIL. Il repose sur l'intégration et le stockage des données provenant de diverses sources et facilite l'analyse stratégique et la prise de décision. Il assure des fonctions de reporting et d'analyse, de déploiement des informations – via les portails d'entreprise – de planification et de simulation en mesurant l'impact des changements envisagés sur les résultats financiers et l'exploitation. En outre, il permet de mettre en œuvre des applications analytiques relatives à la relation client, à la gestion administrative (back-office) et à la chaîne logistique.

2.2 Ecart avec Romande Energie

Le projet Star est guidé par l'analyse des écarts constatés entre les besoins des SIL et la solution mise en place à RE. Les différences les plus significatives rencontrées sont présentées ci-dessous.

2.2.1 Gestion des emplacements multiples

Au MAGESI, le même article peut se trouver à différents emplacements dans le magasin cellulaire (stock aléatoire), de façon à optimiser la place disponible et la rotation des articles. Cette méthode permet d'économiser environ 30% d'espace par rapport aux emplacements réservés. Elle n'est pas utilisée par Romande Energie. Pour cette application, il sera nécessaire d'implémenter le module WM (Warehouse Management) de gestion d'entrepôts. La charge de travail supplémentaire est estimée à 30 jours/homme au niveau de l'équipe de projet et à 15 jours d'un conseiller SAP.

2.2.2 Contrôle budgétaire actif et gestion des engagements

La comptabilité budgétaire est un outil de contrôle central utilisé par les entités publiques pour vérifier l'état des ressources financières disponibles. Elle reflète l'exécution de la volonté politique exprimée dans les budgets approuvés par le corps législatif. Le principe est simple: les dépenses et les engagements de fonds ne doivent pas dépasser les budgets approuvés. SAP répond à ce besoin avec le module FM (Funds Management). RE, n'étant pas soumise au Règlement cantonal sur la comptabilité des Communes, ne l'a pas implémenté.

Les examens de détail ont révélé que ce nouveau module n'est disponible qu'à partir d'une version plus récente que celle actuellement en production. Dans un premier temps, un groupe de travail, assisté d'un consultant SAP, a étudié l'éventualité de se passer de ce module. Dans un rapport détaillé, il démontre que même si les objets standard de SAP permettent de gérer un pré-budget, un niveau de contrôle satisfaisant nécessiterait des compétences administratives et une structure organisationnelle qui n'existent pas actuellement. De plus, cette solution serait un retour en arrière par rapport à GEFI et nécessiterait du Conseil d'Etat une dérogation à la Loi sur les communes.

2.3 Montée de version SAP

Les versions actuellement utilisées par RE et les SIL sont la solution SAP R/3 4.6c et le module IS-U 4.64. SAP en assure la maintenance jusqu'en décembre 2006. Il est possible, moyennant un supplément de 2%, soit environ Fr. 35'000.–, d'obtenir une maintenance jusqu'à fin 2007, et moyennant un supplément de 4%, de maintenir le système jusqu'à fin 2009. Finalement, il a été décidé d'avancer de quelques mois la montée vers les versions SAP ECC 6.0 et IS-U 2005, de sorte à pouvoir implémenter le module FM de comptabilité budgétaire. Cette montée de version assurera la pérennité du système jusqu'en 2011, avec possibilités d'extensions de la maintenance jusqu'en 2014.

2.4 Nouveaux besoins identifiés

2.4.1 Introduction d'un système code-barres au MAGESI

Le MAGESI stocke des centaines de produits de marques et de fournisseurs différents. La saisie des informations dans le système informatique se fait actuellement manuellement. La mise en place de lecteurs code-barres intégrés avec SAP permettra d'automatiser les inventaires, les sorties et réceptions de marchandises, la mise en stock, ainsi que toute opération impliquant la manipulation d'un article. RE est déjà équipé d'un système à code-barres, ce qui facilitera son implantation aux SIL.

L'utilisation de code-barres imprimés sur les emballages des produits, les palettes et autres conteneurs, est devenu un standard reconnu mondialement. Outre l'identification des produits, il permet le contrôle des stocks, l'optimisation des mouvements de stock dans le magasin et la confirmation des ordres de transfert.

La lecture d'un code-barres peut s'effectuer de deux manières:

- en utilisant un lecteur portatif relié par une interface au système SAP;
- en raccordant, à l'aide d'un filtre de clavier, un appareil de lecture de codes à barres au port d'entrée du clavier du PC.

Cette méthode est largement utilisée par de nombreuses entreprises. Sa mise en œuvre est facile, puisque le lecteur de code-barres fonctionne exactement comme un clavier. La saisie de données à des emplacements physiques définis disposant d'un terminal SAP est prise en charge.

Le module WM permet de prendre en charge l'analyse des flux physiques de quantités et de charge de travail. Pour le pilotage des magasins, les informations étendues provenant de la gestion des emplacements par code-barres sont évaluées et réduites à un système d'information essentiel, permettant une analyse des points faibles au moyen de graphiques. Ces analyses sont intégrées en tant qu'analyses standard dans le menu de contrôle des stocks. Elles reposent sur des bases de données statistiques du pilotage des magasins – appelées «structures d'information» – qui regroupent des ratios importants provenant directement du module WM. Ces données sont utilisées pour optimiser la planification.

2.4.2 Gestion du changement

L'introduction de la gestion de projet pour l'ensemble des SIL, nécessaire à l'analyse des marges et au calcul du timbre d'acheminement de l'électricité lié à la future ouverture des marchés, ainsi que la volonté de mettre en place un flux logistique performant au MAGESI, va modifier la façon de travailler d'un grand nombre de collaborateurs. Les changements sont souvent mal perçus par les services. Pour bien gérer la mise en place d'une nouvelle organisation, il est donc nécessaire d'impliquer rapidement les différents acteurs concernés dans les réflexions touchant leurs activités.

Les SIL désirent donc s'adjoindre les services d'une société spécialisée pour les accompagner dans ce processus de gestion du changement.

2.4.3 Formation des utilisateurs

Pour Star-Multi, 19 modules de formation, destinés à des groupes allant de 19 à 200 collaborateurs, ont été élaborés par 23 super-utilisateurs issus de tous les services. La réalisation des manuels a nécessité l'impression de quelque 100'000 pages. C'est dire que l'effort consenti pour la formation est important et représente plusieurs années-homme de travail.

Pour Star-Magesi, le choix de gérer la formation sans faire appel à une société externe à l'Administration est maintenu, car il permet une importante économie financière et une meilleure appropriation de l'outil informatique par ses utilisateurs, bien que cela représente une surcharge de travail. Pour simplifier le travail de rédaction et disposer de moyens performants de gestion, il est donc judicieux de s'équiper d'un logiciel dédié.

Le choix s'est porté WizArt Assima, récemment adopté par l'Etat de Genève. Cet outil informatique génère rapidement et facilement des simulations d'application. Ainsi l'utilisateur final évolue comme s'il était dans la vraie application, dans un tutoriel qui lui permet également d'évaluer son degré d'apprentissage. Ce tutoriel peut automatiquement être transformé en documentation Word ou en présentation Powerpoint. Enfin, le contenu de la formation peut être publié sur Intranet ou sur un CD-ROM. Cet outil optimise également la maintenance de la plateforme ainsi créées.

Ce nouveau logiciel permettra d'économiser des ressources humaines spécialisées précieuses pour le projet et la gestion opérationnelle des services.

3. Aspects financiers

3.1 Investissements

La couverture des besoins exposés dans les paragraphes ci-dessus nécessite les investissements suivants:

	(En francs)
Montée de version SAP ECC 6.0 et IS-U 2005	150'000.–
Implémentation des modules Warehouse Management (WM) et Funds Management (FM)	350'000.–
Introduction d'un système code barre au MAGESI	150'000.–
Support dans la gestion du changement	50'000.–
Logiciel de formation	<u>100'000.–</u>
Total	<u>800'000.–</u>

3.2 Plan des investissements

Les dépenses relatives à ce crédit figurent au plan des investissements pour les années 2006 et 2007 pour un montant de Fr. 1'500'000.–. L'utilisation du solde de ce montant, prévu pour implémenter le module Energy Data Management (EDM) nécessaire à la gestion de l'approvisionnement en énergie, fera l'objet d'un préavis séparé.

3.3 Charges financières

Les charges financières annuelles, calculées selon la méthode de l'annuité constante, avec un taux d'intérêt de 4,5% et une durée d'amortissement de cinq ans, s'élèvent à Fr. 182'200.–.

4. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/26 de la Municipalité, du 1^{er} juin 2006 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à effectuer une montée de version vers SAP ECC 6.0 et IS-U 2005 ;
2. d'autoriser la Municipalité à implémenter les modules Warehouse Management et Funds Management ;
3. d'autoriser la Municipalité à introduire un système de code-barres au MAGESI ;
4. d'autoriser la Municipalité à faire appel à une société spécialisée dans la gestion du changement ;
5. d'autoriser la Municipalité à acquérir un logiciel de formation spécialisé ;
6. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.– ;
7. d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffre 6 à raison de Fr. 160'000.– à porter à la rubrique 7000.331 «Amortissement des dépenses d'investissement» du budget de la Direction des services industriels ;
8. de porter les intérêts du crédit figurant sous chiffre 6 à la rubrique 7000.390 «Imputations internes» du budget de la Direction des services industriels. Préavis décisions.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Alain Hubler (POP), rapporteur, M. Eddy Ansermet (Rad.), M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Alain Bron (Soc.), M^{me} Monique Cosandey (Soc.), M. André Gebhardt (Hors parti), M. Philippe Martin (Rad.).

Municipalité: M^{me} Eliane Rey, municipale, directrice des Services industriels.

Le président: – Quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Alain Hubler (POP), rapporteur: – Oui, Monsieur le Président. Je dois le lire, en fait, puisque les conseillers ne l'ont pas reçu.

Le président: – Ah! pardon! Bien sûr.

M. Alain Hubler (POP), rapporteur: – Je suis désolé de vous imposer cette corvée, mais je vais le faire rapidement.

Le président: – Allez-y, nous vous écoutons.

Rapport de M. Alain Hubler (POP), rapporteur: – La commission s'est réunie le vendredi 16 juin de 14 h 00 à 15 h 30 à la salle de conférences «Louis Chavannes» du Service de l'électricité aux SIL, route de Genève 32bis. Elle a siégé dans la composition suivante: M^{me} Monique Cosandey, MM. Eddy Ansermet, Jean-Charles Bettens, Alain Bron, André Gebhardt, Philippe Martin et Alain Hubler, rapporteur. MM. Raphaël Abbet et Pierre Dallèves étaient excusés.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées par M^{me} Eliane Rey, directrice des Services industriels, MM. Jean-Marie Rouiller, chef du Service du développement stratégique, Georges Ohana, chef de projet SAP et ingénieur-adjoint au Service gaz & chauffage à distance. M^{me} Geneviève Fourets, secrétaire du Service gaz & chauffage à distance a assuré la prise des notes de séance qu'elle a livrées le soir même de cette séance. Qu'elle en soit ici chaleureusement remerciée.

Présentation du préavis

M. Ohana, chef de projet SAP présente le préavis.

Les points essentiels de ce nouveau développement SAP sont les suivants:

- L'implantation de SAP aux Services industriels se fait par l'adaptation du modèle réalisé par Romande Energie.
- Contrairement à la Romande Energie, les SIL sont soumis à la Loi sur les collectivités publiques. Il est donc nécessaire d'installer le module supplémentaire Fund Management (FM) pour assurer le contrôle budgétaire obligatoire assuré précédemment par GEFI.

- SAP n'a développé son logiciel à destination des collectivités publiques que récemment. C'est pourquoi son module de contrôle budgétaire FM n'est pas compatible avec la version actuelle qui date de 2001. Une montée vers la dernière version de SAP ECC6.0 et IS-U 2005 est donc obligatoire.
- Au MAGESI, on trouve le même article à différents emplacements. Cela permet d'optimiser la place disponible et la rotation des stocks et permet d'économiser environ 30% d'espace par rapport aux emplacements réservés utilisés par la Romande énergie. Pour utiliser ce mode de gestion, il est nécessaire d'installer le module Warehouse Management (WM) de gestion des entrepôts.
- Le MAGESI stocke des centaines de produits de marques et de fournisseurs différents. La saisie des mouvements d'articles dans le système informatique se fait actuellement manuellement. La mise en place de lecteurs code-barres intégrés avec SAP permettra d'automatiser ces procédures.
- Lors de l'introduction d'un nouveau logiciel de gestion intégré, la formation des utilisateurs prend une place majeure dans le projet et consomme beaucoup de ressources humaines. Pour simplifier la création et la maintenance des supports de cours, les SIL ont choisi d'acquérir un logiciel dédié à la formation.

Après cette présentation, le préavis est discuté point par point.

Objet du préavis

Un commissaire demande si tous les modules acquis dans le cadre du préavis 2003/38 sont utilisés. Madame la municipale lui répond que ce sera le cas avec les extensions prévues par ce préavis. Par ailleurs, en raison de la progression des activités des SIL, ce développement informatique ne va pas conduire à la suppression de postes de travail.

Un autre commissaire s'interroge sur les relations qu'il existe entre néo-technologies S.A.⁹, ses partenaires et les SIL. M^{me} Rey explique que cette société est propriété à 48,8% de la Romande Energie, à 48,8% des SIL et le reste aux SI de Lutry. La société comprend environ 15 collaborateurs qui sont des spécialistes en informatique. Ce partenariat a permis aux SIL d'économiser près de Fr. 6 millions. Pour l'instant, les seuls clients de néo-technologies sont ses actionnaires. M^{me} Rey précise que pour les 5 ans à venir, les SIL étudieront leurs besoins en prestations de la part de néo-technologies, ce qu'a déjà réalisé Romande Energie, afin de déterminer la capacité d'offre à d'autres collectivités. Par ailleurs, cette société ne dégage aucun bénéfice, ainsi le chiffre d'affaires de la société ne sert qu'à couvrir ses frais d'exploitation.

⁹Pour plus de détails, voir le site Internet de la société: <http://www.neo-technologies.ch/>

Le projet Star

Un commissaire se demande pourquoi, au niveau de la comptabilité analytique, GEFI a été remplacé par SAP. La raison en est que ce dernier logiciel n'est pas capable de calculer le timbre, ni de réaliser des analyses pointues et pas plus de répondre aux obligations légales. GEFI est adapté à une comptabilité d'administration communale mais pas à celle d'une entreprise de distribution d'énergies. Par contre, l'inverse est envisageable: le logiciel SAP pourrait se charger de la comptabilité communale. Le SOI étudie cette possibilité.

Aspects financiers

Un commissaire souhaite connaître les charges de fonctionnement de ces développements informatiques. M^{me} Rey répond que ces 2 modules supplémentaires n'entraînent pas de charges de fonctionnement supplémentaires en matière de personnel.

J'en arrive aux conclusions...

Le président: – J'ouvre la discussion avant de passer à ce que la commission a conclu. La discussion est ouverte sur ce préavis.

La parole n'est pas demandée. Monsieur le président, dites-nous comment la commission s'est déterminée.

M. Alain Hubler (POP), rapporteur: – Très volontiers. Un commissaire s'interroge sur la pertinence de voter les points 1 à 5 du présent préavis. En effet, il a estimé que ces conclusions n'étaient pas de la compétence du Conseil communal. Après une courte discussion, qui lui a donné raison, le président – c'est-à-dire moi-même – a proposé de déposer un amendement pour la suppression des points 1 à 5 et de voter uniquement les conclusions 6, 7 et 8. La commission a accepté cette façon de faire à l'unanimité, avec l'accord de la municipale des Services industriels.

Mais, pour des questions de cohérence, il nous a fallu modifier, donc amender, la conclusion 6 de la façon suivante:

Amendement

Conclusion 6 (amendée)

d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 800'000 francs pour la mise en œuvre des nouveaux développements SAP aux SIL.

Les conclusions 7 et 8 sont inchangées.

Le président: – Comment cela a-t-il été voté?

M. Alain Hubler (POP), rapporteur: – J'y arrive! Les conclusions 6 (amendée), et 7 et 8, non modifiées, ont été soumises au vote de la commission, qui les a acceptées à l'unanimité.

Le président: – Merci. Je vais d'abord vous faire voter sur le principe de la suppression du vote des cinq premières conclusions. Ensuite, nous prendrons les autres conclusions. Celles et ceux qui acceptent que l'on ne se détermine pas sur les cinq premières conclusions le font savoir en levant la main. Avis contraires? Abstentions? Une abstention, mais à une extrêmement large majorité, nous avons accepté de ne pas entrer en matière sur ces conclusions extrêmement détaillées.

Conclusion 1 (nouvelle):

d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.– pour la mise en œuvre des nouveaux développements SAP aux SIL.

Celles et ceux qui acceptent cette conclusion 1 nouvelle lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité, cette conclusion 1 est acceptée.

Conclusion 2 (nouvelle):

d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffre 6 à raison de Fr. 160'000.– à porter à la rubrique 7000.331 «Amortissement des dépenses d'investissement» du budget de la Direction des services industriels.

Celles et ceux qui acceptent cette conclusion 7, mais qui est désormais la conclusion 2, lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité, cette conclusion 2 nouvelle, mais ancienne, est acceptée.

Conclusion 3 (ancienne conclusion 8):

de porter les intérêts figurant sous chiffre 6 à la rubrique 7000.390 «Imputations internes» du budget de la Direction des services industriels. Préavis décisions.

Ah! «Préavis décisions», c'est une erreur. Merci, Monsieur le secrétaire. Il y a des scories dans ce préavis.

Celles et ceux qui acceptent cette troisième conclusion lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Donc ce préavis a été accepté. Nous avons liquidé les urgences. Merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2006/26 de la Municipalité, du 1^{er} juin 2006;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.– pour la mise en œuvre des nouveaux développements SAP aux Services industriels lausannois;
2. d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffre 1 à raison de Fr. 160'000.– à porter à la rubrique

7000.331 «Amortissement des dépenses d'investissement» du budget de la Direction des services industriels;

3. de porter les intérêts du crédit figurant sous chiffre 1 à la rubrique 7000.390 «Imputations internes» du budget de la Direction des services industriels.

Hommage à M^{me} Eliane Rey, conseillère municipale

Le président : – Nous arrivons au terme de nos travaux à proprement parler. Il me faut clore cette ultime séance de la législature par quelques petits discours.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

M^{me} Eliane Rey a été élue au Conseil communal en 1990, elle siégeait alors sur les bancs libéraux. Elle a été présidente en 1998, c'est elle qui a signé le diplôme que j'ai reçu lorsque je suis entré au Conseil communal. Elue à la Municipalité en 2001, à la faveur de la reprise par le Parti libéral du siège du POP, elle a été directrice des Services industriels pendant la législature qui s'achève aujourd'hui.

Dans un milieu fort masculin – «genré» comme on dit à l'Université de Lausanne dans une faculté que je connais bien – qui est celui des ingénieurs, M^{me} Rey a eu à s'imposer, ce qu'elle a fait de manière évidente. Nous avons pu constater par les explications détaillées qu'elle nous a volontiers données sur différentes dimensions techniques du travail des Services industriels, qu'elle s'était bel et bien appropriée l'entier des dimensions de ce service.

Par rapport à une vision libérale très actuelle, qui veut que tout est marchandise, que toute marchandise doit être sur le marché et que les collectivités publiques doivent être hors du marché; une conception qui veut que les bénéfices soient systématiquement privatisés et les déficits systématiquement socialisés; une vision des choses qui fonctionne avec des appels – disons – obsessionnels à l'équilibre des finances publiques et à la réduction de la dette, appels aussitôt oubliés dès que l'équilibre revient pour une année, pour être remplacés par des appels à la diminution des recettes fiscales, et donc un appel à recréer le déséquilibre; une conception qui porte un soupçon systématique sur tout ce qui est administration publique et qui pare de toutes les vertus les fonctionnements du privé... Par rapport à cette conception libérale actuelle, nous devons constater que M^{me} Rey est une libérale peu moderne. Je ne dirai pas «atypique», parce que les historiens savent que dans le Parti libéral de jadis ou de naguère, il existait une certaine tradition de libéraux qui allaient plutôt dans ce sens.

Ainsi, aller dans ce sens, pour M^{me} Rey, signifiait défendre avec vigueur l'implication du service public dans la distribution des énergies. Prouver de manière tout à fait convaincante, comme avec l'éolienne de Collonges, que le service public peut être innovateur. Admettre que la socialisation des bénéfices peut être une bonne chose pour le fonctionnement harmonieux d'une collectivité publique. Ça a été aussi de faire part de son scepticisme face aux attitudes qu'on peut qualifier – que je qualifierais – de forcenées de M. Prix. Il est de mon parti, mais oui, il est socialiste. Cette attitude remarquable, plutôt inattendue de la part d'une personne licenciée HEC – c'est le temple de la rectitude du dogme libéral, et encore plus aujourd'hui – restera dans nos mémoires.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, si l'engagement dans une fonction se traduisait immédiatement en voix, je n'ai pas trop de doutes sur le fait que M^{me} Rey aurait été réélue dans ses fonctions de municipale. Mais la politique est parfois une mère blafarde et plutôt ingrate. M^{me} Rey, suite aux élections, donnera une autre orientation à sa carrière. Nos vœux les plus sincères l'accompagnent dans cette nouvelle existence.

(Applaudissements.)

Madame Rey, vous avez la parole.

Discours de M^{me} Eliane Rey, conseillère municipale

M^{me} Eliane Rey, municipale, directrice des Services industriels : – Merci.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

J'ai eu beaucoup de plaisir à exercer ma fonction et ai été très motivée à diriger les Services industriels, qui offrent des prestations vitales pour la population ainsi que pour les finances de la Ville, comme on vient de le voir, dont ils assurent 41 % des revenus.

J'ai été heureuse aussi d'être la première femme à faire partie de conseils d'administration aussi importants qu'EOS Holding, d'assumer – et c'était une première pour Lausanne – la vice-présidence de Gaznat et de néo-technologies, de présider des sociétés de télévision dans le monde fascinant et compétitif du multimédia, de faire partie de plusieurs comités audit et finances, mes domaines de prédilection.

Fort de la confiance que m'ont accordée les citoyens et citoyennes lausannois, je me suis engagée avec intensité et profondeur dans cette fonction. L'horizon a été large, couvrant non seulement un domaine tel que l'électricité, mais aussi le gaz, le chauffage à distance et le multimédia, ainsi qu'une zone géographique de déploiement dépassant largement les frontières de la ville.

La période a été passionnante car en pleine mutation, à un moment où il s'est agi de faire évoluer les Services industriels vers une culture plus orientée sur les exigences de la population pour être mieux à son service, de développer de nouvelles compétences en matière de négociation, d'analyse économique et d'offensive « commerciale ». Il a fallu tout à la fois moderniser les outils de travail, modifier l'organisation pour la rendre plus performante, trouver des solutions aux dossiers à problèmes, qui remontent naturellement à vous, préparer l'avenir par des stratégies d'alliances.

La fonction est unique. Elle permet d'agir constamment au présent et pour l'avenir, et sur chaque activité de la chaîne de valeur, des barrages en amont à la prise du client en aval, en interaction constante. Ainsi, la présence dans des conseils d'administration permet d'échafauder des stratégies et des projets aux niveaux suisse et européen, en même temps que c'est un instrument précieux pour préparer la stratégie interne des Services industriels et les piloter en période difficile. Inversement, la connaissance des problèmes importants rencontrés sur le terrain, remontés au conseil d'administration, leur permet d'agir en prise avec certaines réalités.

Quelques proches collaborateurs ont établi la liste des records que nous avons atteints au cours de cette législature. Permettez-moi d'en citer quelques-uns : bénéfiques records dans l'histoire des SI, contribuant ainsi au rétablissement de la santé financière de la Ville ; nombre record de distinctions obtenues ; succès de la création de Citycable avec des *business plans* dépassés ; nombre record de raccordements au gaz et chauffage à distance ; développement record des nouvelles énergies renouvelables. Enfin : nombre record d'objets acceptés à l'unanimité par votre Conseil communal.

Au vu de ces résultats, conformes à la stratégie que j'avais développée en décembre 2002, je peux me déclarer satisfaite. Ces succès, nous les devons d'abord, et avant tout, aux collaboratrices et collaborateurs des Services industriels, qui ont toujours été dans les starting blocks pour les mettre en œuvre. Je tiens à les remercier très vivement pour l'engagement sans faille dont ils ont fait preuve au cours de ces cinq ans d'activité.

Les excellentes performances financières des SI, si vitales pour la Ville et si difficiles à obtenir, le développement réjouissant de toutes les activités des SI, ainsi que le foisonnement de nouveaux partenariats générateurs d'économies pour la Ville ne sont pas mes seuls motifs de satisfaction. A mes yeux, un manager ou une manager doit intégrer, en plus de la dimension économique, les dimensions environnementale, sociale et politique, et ce n'est que la synthèse réussie de toutes ces valeurs, cet équilibre à rechercher constamment, la poursuite d'un tel idéal, qui a guidé mon action : la volonté de développer un service public moderne, performant, axé sur des valeurs et au service de la population. C'est pour cela que je me suis engagée, c'est pour cela

que cette expérience professionnelle valait la peine d'être vécue et c'est cela que je veux emporter avec moi.

Au moment de quitter les Services industriels, je tiens à adresser mes remerciements à votre Conseil communal pour sa confiance, au Parti libéral lausannois, en particulier à M^{me} Truan, qui m'a aidée à conquérir ce siège, et à M^{me} Françoise Longchamp, qui m'a apporté son soutien tout au long de cette campagne. Je remercie les citoyennes et les citoyens lausannois, qui m'ont fait un magnifique cadeau en me permettant de remplir une fonction au service des citoyens. Je continuerai à défendre les intérêts de la Ville par mon mandat de députée au Grand Conseil. Enfin, et compte tenu des circonstances, je me remercie moi-même pour le travail accompli. Je me réjouis de relever de nouveaux défis.

Que vogue le navire vers de nouveaux rivages !

(Applaudissements.)

Hommage à M^{me} Doris Cohen-Dumani, conseillère municipale

Le président : –

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

M^{me} Doris Cohen-Dumani a conquis son premier mandat électif en 1978, élue au Conseil communal de cette ville sur la liste radicale. A ce moment-là, le syndic s'appelait Jean-Pascal Delamuraz et ce qui était encore l'Entente vaudoise était largement hégémonique dans cette ville. M^{me} Doris Cohen-Dumani a été élue à la Municipalité en 1993, elle était alors députée depuis 1990. Elle a passé deux législatures à la Direction des écoles, devenue Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, et la législature qui se conclut aujourd'hui à la Direction de la sécurité publique. Le changement de dénomination de la Direction des écoles a été probablement dû au fait qu'elle en avait assez des coups de fil qui lui expliquaient pourquoi le petit Georges-André avait raté son cours d'activités textiles créatrices : il voulait parler à la directrice de l'école, mais arrivait régulièrement à la directrice des Ecoles – ce qui est assez énervant vu la charge de travail !

M^{me} Doris Cohen-Dumani s'est distinguée dans ses fonctions de municipale par un engagement sans faille dans le développement de l'accueil de la petite enfance. Cet engagement a été porté au niveau municipal, difficilement il faut le dire, et parfois contre son propre camp politique. M^{me} Doris Cohen-Dumani a démontré qu'elle était une personnalité capable de se défaire des consignes des partis, quitte à être, le cas échéant, plutôt mal vue. Je tiens à souligner tout particulièrement ce trait, remarquable dans ses prises de position humaines et courageuses en faveur des

réfugiés, que certaines autorités de notre pays voulaient renvoyer «chez eux». Face à la xénophobie, toujours rampante hélas dans ce pays, et à l'ambiance dans certains partis, la voie facile aurait été de ne rien dire et regarder ailleurs. Ce n'est pas celle que M^{me} Cohen-Dumani a empruntée et pour cela elle mérite, à tout jamais, le respect de celui qui vous parle. Et, je crois pouvoir le dire, le respect de l'ensemble de ce Conseil.

M^{me} Doris Cohen-Dumani prend maintenant une retraite politique, du moins partielle. Elle aura plus de temps pour s'occuper de ses petits-enfants. Celles et ceux qui en ont savent combien ce temps est précieux.

(Applaudissements.)

Madame Doris Cohen-Dumani.

Discours de M^{me} Doris Cohen-Dumani, conseillère municipale

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique: – Merci. *(Bruits de clameurs de l'extérieur; Mondial de football oblige.)* Il y a de la concurrence!

Monsieur le Président,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est avec une certaine nostalgie que je m'apprête à prendre congé de vous, après avoir siégé pendant près de 27 ans dans cette salle, dont douze ans et demi de ce côté. Les souvenirs se bousculent au moment de partir. Certains se demandent ce qui a changé entre les années 80 et aujourd'hui. J'ai retenu deux valeurs, qui dominaient à l'époque: discipline et humour étaient constamment présents dans cette salle. Je me souviens par exemple que la jeune conseillère communale que j'étais fut considérée comme rebelle, et remise à l'ordre par Jean-Pascal Delamuraz, pour avoir osé voter un amendement visant à étudier un accès pour les handicapés à l'Hôtel de Ville! *(Rires.)* Heureusement, aujourd'hui, il y a un ascenseur! Cet amendement, je l'avais voté avec un conseiller communal qui s'appelait Roger Guttmann. Nous avons passé un moment difficile face à une sorte de tribunal comprenant les plus hautes instances du Parti radical. Plus tard, le même Jean-Pascal Delamuraz, en guise de consolation, me confiait que lui tenir tête signifiait que j'avais un avenir en politique.

Les temps changent, et les partis aussi. Par exemple, ironie du sort, une de mes propositions de l'époque, l'aide individuelle au logement, violemment combattue par un municipal socialiste, a été finalement mise en œuvre par ma collègue Silvia Zamora. Les paradoxes sont aussi fréquents. Un autre exemple: la Municipalité me rabote une subvention destinée aux centres de loisirs. Monte à la tribune une conseillère communale popiste, qui accuse la

municipale radicale de sabrer sans vergogne une dépense pour la jeunesse – allons donc! Devais-je me taire ou défendre la position municipale? Difficile...

Le passage dans un exécutif, c'est un vrai sacerdoce. Peu de loisirs, peu de temps pour l'amitié, la famille, des horaires implacables. Mais la passion nous guide, elle nous entraîne dans l'inlassable tourbillon de la vie politique. Côté face, beaucoup de joies, de plaisir à agir, un incroyable réseau relationnel. Pendant huit années, j'ai décidé de consacrer tous mes vendredis après-midi à l'écoute de la population. Que de problèmes m'ont été soumis! Et que visages heureux j'ai rencontrés! Tout simplement d'avoir été écoutés, d'avoir reçu un conseil, une orientation. Que de projets mis en route durant douze ans grâce à des collaborateurs très motivés! Si la mentalité a été différente entre les deux directions, beaucoup de discipline chez les uns – c'est normal, à la Police on obéit aux ordres de la directrice, sans discuter – à la direction des Ecoles, puis à la DEJE, le culte de l'indépendance et l'esprit de contestation sont totalement présents.

Ma plus grande satisfaction à la direction des Ecoles en dehors de la création des APEMS, fut d'accroître le nombre de places dans les garderies. Et nous pourrions bientôt en faire plus grâce à la création de la Fondation de la petite enfance, qui vient d'être adoptée par le Grand Conseil. Pour moi, c'est un véritable aboutissement. Je ne regrette pas un seul instant d'avoir consacré temps et énergie à ce projet. Le résultat sera spectaculaire pour la Ville, il permettra d'économiser quelques dizaines de millions. Malgré le scepticisme de certains de mes collègues – n'est-ce pas Jean-Jacques? – qui émettaient les plus grands doutes quant à la participation patronale à un pareil projet.

En ce qui concerne la Sécurité publique, j'ai eu la chance d'arriver au bon moment pour donner les orientations d'avenir qui marqueront les prochaines années. L'Observatoire de la sécurité, la Charte de collaboration avec les établissements publics, la démarche éthique, la brigade cycliste – j'ai même reçu un badge de ses membres, tellement ils étaient contents – la création d'une Académie de police unifiée, qui permettra évolution et rapprochement. Reste le dossier de Police 2000 que je continuerai à défendre avec plus de liberté, n'ayant plus la contrainte d'un Exécutif. J'espère que la sécurité des Lausannois ne fera pas l'objet d'un bradage pour des questions d'argent.

Pour conclure, je souhaite remercier tout d'abord mon parti de m'avoir permis de vivre cette aventure passionnante, mes collaborateurs avec qui j'ai eu le privilège de travailler dans l'harmonie et le respect réciproque, vous les Conseillers communaux, pour vos remarques très souvent constructives, mes collègues municipaux avec qui nous avons échangé sur des problèmes parfois difficiles à résoudre, les représentants de la presse, qui malgré leur harcèlement et la recherche du scoop constant – et c'est de pire en pire – m'ont aidée à communiquer. Enfin, ma famille, qui a

accepté mes absences; ma mère, pour qui l'intrusion des médias dans ma vie familiale fut parfois difficile à supporter, mes enfants et mon mari, qui m'ont constamment encouragée et soutenue. Sans ce soutien, concilier vie familiale et politique eût été impossible.

J'ai en effet beaucoup donné, mais j'ai aussi beaucoup reçu. Je quitte la vie communale sans aucun regret. Je forme mes vœux pour que ce Conseil continue ses travaux dans la sérénité et les bons usages, dans l'intérêt de nos administrés.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite bon courage pour la nouvelle législature.

(Applaudissements.)

Hommage à M. Jean-Jacques Schilt, conseiller municipal

Le président: –

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Jean-Jacques Schilt est, avec Daniel Brélaz, un des deux Lausannois pur sucre, Lausannois de Lausanne, de la Municipalité sortante. Bientôt Daniel Brélaz sera seul de son espèce, car il sera le seul natif de Lausanne, sauf erreur!

Jean-Jacques Schilt arrive au terme d'une longue carrière institutionnelle. Son premier mandat a été un mandat au Conseil communal de Lausanne, en 1978 – tiens, tiens! Sur les bancs du Parti socialiste, en ce qui le concerne. Elu à la Municipalité en 1985, il a été directeur des Ecoles – des Ecoles! – pendant deux législatures, directeur des Travaux pendant une législature, syndic pendant une législature, puis directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine pendant une législature. Ceux qui sont un peu au courant des affaires scolaires de ce Canton, dans une vision historico-rétrospective, savent que Jean-Jacques Schilt, alors maître secondaire de français et d'histoire au collège de l'Elysée, avait été proposé par la Commission scolaire de Lausanne pour devenir directeur de cet établissement. A cette époque-là, on avait une vision assez « cadrée » du profil politique des directeurs d'établissements scolaires. Cette proposition avait été rejetée par le Conseil d'Etat, qui voyait dans ce socialiste le diable incarné – au moins. Il faut croire que c'était bien le diable, en effet, puisqu'il s'est trouvé, au terme de sa première législature, dans l'équipe qui a renversé, en 1989, la majorité établie depuis 1950 dans cette ville.

Le résultat de son engagement à la Municipalité a été un travail important et imposant dans la politique de la petite enfance, dans l'urbanisme – pensez à la place de la Navigation – dans le patrimoine administratif – le bâtiment Flon-Ville – dans les relations avec les institutions spor-

tives – je pense à la Maison du sport international. J'en oublie évidemment, parce qu'il y a de quoi dire beaucoup. Les traces de presque 30 ans d'activité politique vont être profondes. Je vois mal les Autorités lausannoises revenir en arrière sur la petite enfance après le travail de Jean-Jacques Schilt, celui de consolidation de M^{me} Cohen-Dumani et celui qui se poursuit aujourd'hui. Le paysage urbain, culturel et sportif est aussi sorti définitivement modifié du passage – je ne vais pas dire du règne – de Jean-Jacques Schilt à la Municipalité.

Déterminé, énergique, susceptible de mettre beaucoup – presque tout – en œuvre pour parvenir à convaincre, Jean-Jacques quitte ses fonctions après plus de 20 ans d'activité. Il est en pleine forme. Il m'a confié qu'il se remettait bien de la lâche agression perpétrée par une bestiole tropicale, dans l'exercice de ses fonctions, quand bien même aux antipodes ou presque.

Au nom du Conseil communal, je le remercie pour la tâche accomplie et je forme les meilleurs vœux pour son avenir, qui sera encore sans doute fort actif.

(Applaudissements.)

Monsieur Jean-Jacques Schilt.

Discours de M. Jean-Jacques Schilt, conseiller municipal

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: –

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La longueur des débats de ce soir, le nombre des discours – je suis le troisième et d'ailleurs pas le dernier – la chaleur dans cette salle, et aussi l'avalanche de roses dont m'a gratifié le président, ainsi que la perspective d'une fin de soirée bien méritée à Mon-Repos, m'inciteront à être bref.

D'autant plus que si je considérais avoir droit à un nombre de minutes proportionnel au nombre d'heures que j'ai passées dans cette salle, vous en auriez pour la nuit. En effet, si je compte les séances où j'étais assis sur vos bancs, déjà inconfortables d'après mes souvenirs, ce sont près de 600 mardis soir que j'ai passés ici et ce sont environ 1200 séances de Municipalité auxquelles j'ai participé. (Il faut rappeler que pendant quelques années la Municipalité siégeait deux fois par semaine.) Comme je suis le dernier municipal sortant de charge qui a connu l'ancien régime, celui qui s'est terminé en 1989, vous pouvez imaginer tout ce que je pourrais raconter. Mais ce soir, pas d'histoires, pas de bilan non plus. Et pour faire court, je dirai simplement, comme mes collègues, que j'ai eu beaucoup de plaisir. J'ai trouvé beaucoup d'intérêt pendant ces 20 années et demie de Municipalité.

S'il ne fallait relever qu'un élément, je dirais que je suis particulièrement heureux d'avoir pu contribuer activement à changer l'image de la ville. C'est une forme de révolution, amorcée à la fin des années 80, qui s'est inscrite dans la réalité depuis le début des années 90. La ville a été rendue aux piétons et aux habitants, la voiture retrouvant une place plus raisonnable. La Municipalité, avec le concours de la majorité du Conseil communal, a pu remodeler l'espace public en réaménageant toutes les places, de la place de la Navigation et des places voisines à celle de la Gare, en passant par la place Chauderon et bientôt la place de la Sallaz. Sans oublier toute la zone piétonne du centre. Rappelez-vous quelle était, au début des années 90, par exemple la situation de la rue Haldimand: deux files de voiture et deux petits trottoirs qui, à leur point le plus large, mesuraient un mètre. Mais aussi, partout dans les quartiers, l'élargissement des trottoirs, souvent plantés de nouveaux arbres, des zones à 30 km/h, des places de jeu pour les enfants. Et des nouveaux quartiers, comme Prélaz ou le Rôtillon (encore en cours, difficultés obligent!). Cette métamorphose de l'espace public connaîtra d'ailleurs une nouvelle étape avec l'ouverture du m2 et la mise en place du réseau 08, qui impliqueront d'importants travaux.

J'ai dit tout à l'heure que j'avais trouvé intérêt et plaisir pendant ces 20 années et demie de Municipalité. Je pense ce soir à tous les fonctionnaires de la Ville, avec lesquels j'ai eu l'occasion d'étudier des projets, d'analyser des demandes, de trouver des solutions, de mener à bien des réalisations. Dans des domaines différents – puisque j'ai la chance d'avoir pu m'occuper de quatre directions assez différentes, je crois d'ailleurs que c'est un record – j'ai pu trouver des hommes et des femmes compétents, motivés, efficaces, soucieux de l'intérêt public. Je voudrais les remercier ici de leur engagement et les inciter à continuer dans cette voie.

Mais je m'étais promis de ne pas délivrer de message. Je sens que cela me menace, je m'arrête donc, en remerciant les conseillers communaux qui se sont succédé d'avoir le plus souvent – presque toujours! – adopté les projets que je leur présentais au nom de la Municipalité, et les conseillers municipaux d'hier et d'aujourd'hui d'avoir soutenu et contribué à améliorer les projets auxquels je tenais.

Au nouveau Conseil communal, à la nouvelle Municipalité, je souhaite de continuer dans la voie tracée depuis 1990. Je leur dis bonne chance, et beaucoup de succès!

(Applaudissements.)

Discours de M. le président du Conseil communal

Le président : –

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chers Collègues,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Il me revient, après quatorze mois de présidence, de prononcer un bref – rassurez-vous – discours de clôture du long parlement lausannois, long parlement dû à la nouvelle Constitution. Nous avons siégé six mois de plus que d'habitude et désormais nous siégeons cinq ans dans des quinquennats.

J'ai toujours considéré que le président idéal devait passer aussi inaperçu que possible dans les débats. Le seul travail qui compte est celui des conseillers communaux et un président, en principe, devrait se tenir le plus souvent «à carreau». J'espère avoir respecté cette ligne directrice. Parfois, quelques commentaires m'ont échappé, j'espère que je n'ai blessé personne. Mais il est difficile de brider totalement sa spontanéité lorsqu'on en a une.

Les tâches de représentation, je les ai accomplies avec fierté. Je tiens à le dire, c'était extrêmement fort de me trouver à vous représenter tous, d'incarner, si l'on veut, la Ville de Lausanne. Avec fierté, donc, mais avec aussi le sentiment étrange d'être porteur d'une fonction qui me dépassait. Elle me dépasse tellement que je la dépose très volontiers sur les épaules de mon successeur Jean-Luc Chollet, qui aura à son tour cette impression d'être le porteur transitoire d'une identité politique particulière, qui lui causera beaucoup de satisfaction.

Les sujets de satisfaction dans mon activité de président sont nombreux. Je ne vais pas les énumérer, le temps est fort avancé. Les sujets d'insatisfaction, j'en ai cherché, mais je n'en ai pas trouvé. C'est peut-être dû au fait que mon caractère est plutôt tourné vers les choses positives plutôt que les choses négatives.

J'aimerais ce soir remercier tout particulièrement le Bureau sortant du Conseil communal – Alma Bucher, Diane Gilliard, Olivier Martin, Julian Hottinger qui n'est pas là, Philippe Jacquat et Michel Pitton – qui, grâce à leur appui et à leur contribution parfois critique, ont permis un travail d'équipe soudée et efficace dans la conduite des travaux ou la préparation des travaux de ce Conseil communal. Tout ce travail évidemment aurait été impossible sans l'appui professionnel hyper-compétent de Daniel Hammer. Et, chaque mardi soir, sans l'appui des huissiers et du personnel de l'Hôtel de Ville, que je tiens à remercier très vivement.

La démocratie veut que les destins politiques soient redessinés à intervalles réguliers. Un certain nombre de conseillers communaux présents ce soir ne seront plus là au début de la prochaine législature, *nolens volens*, bon gré

mal gré. J'aimerais vous en donner les noms, parce que ce sont des personnes dont l'engagement n'a pas été pris en défaut, et que la démocratie n'a pas récompensées par une nouvelle élection.

Ça va prendre un peu de temps, mais je crois que c'est nécessaire de le faire:

M^{me} Dominique Aigroz
M^{me} Graziella Bertona
M. Jean-Charles Bettens
M. Eric Blanc
M. Jacques Bonvin
M. Gérard Chappuis
M. Jean-Marie Chautems
M^{me} Geneviève Chiché-Vionnet
M. Paul-Louis Christe
M. Bernard Coupy
M^{me} Josianne Dentan
M^{me} Céline George-Christin
M^{me} Marie-Josée Gillioz
M^{me} Caroline Julita
M. Pierre-Henri Loup
M. Philippe Martin
M. Jean Meylan
M^{me} Gisèle-Claire Meylan
M. Jean Mpoy
M. Daniel Péclard
M^{me} Florence Peiry-Klunge
M. Francis Pittet
M. Blaise Michel Pitton
M^{me} Graziella Schaller
M. Thomas Schlachter
M^{me} Michelle Tauxe-Jan
M. Bernard Zahnd

Ils ne seront pas là lors de notre première séance. Mais plusieurs d'entre eux n'ont pas pris une vraie retraite politique, ils figurent dans la liste des «viennent-ensuite». On risque donc de les revoir. J'aimerais les remercier pour leur engagement en faveur de la Commune de Lausanne et pour le travail accompli.

En fait, je devrais citer la liste des 100 conseillers communaux. Mais vous comprendrez qu'il est beaucoup trop tard et que la réception quadriennale, bientôt quinquennale, nous attend – en tout cas les plus courageux d'entre nous. Ils auront le plaisir de prendre un bus qui nous attend à la place de la Louve pour nous conduire à la maison de Mon-Repos. Il faudra faire vite, me dit Daniel Hammer, parce qu'il y aura éventuellement deux voyages. Mais je n'ai pas l'impression que 100 conseillers communaux se rendront à la maison de Mon-Repos. La Municipalité fera des économies de «pinard»...

Merci à toutes et à tous, bonne fin de soirée, bonne nuit, bon été!

(Vifs applaudissements.)

Je lève la séance.

La séance est levée à 23 h 45.

La rédactrice

Diane Gilliard
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16